Nations Unies S/PV.7658



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7658[e] séance

Lundi 28 mars 2016, à 10 heures

New York

Président :	Mme Delgado/M.Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Note verbale datée du 7 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l’Angola auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/219)

16-08520 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Note verbale datée du 7 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l’Angola auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/219)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Algérie, de l’Australie, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de l’Éthiopie, de la Géorgie, de la Hongrie, de l’Inde, de l’Indonésie, d’Israël, de l’Italie, du Kazakhstan, du Maroc, de la Namibie, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République islamique d’Iran, du Rwanda, de la Slovaquie, de la Suède, de la Thaïlande et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : Mme Phumzile Mlambo Ngcuka, Directrice exécutive de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, S. E. M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Téte António, Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies, et Mme Paleki Ayang, Directrice exécutive du Réseau pour l’autonomisation des femmes du Soudan du Sud.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l’Observateur permanent de l’État observateur du Saint-Siège auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/219, qui contient une note verbale datée du 7 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l’Angola auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant une note de synthèse sur la question à l’examen.

Je donne maintenant la parole à Mme Mlambo Ngcuka.

Mme Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : L’année dernière, le Secrétaire général a retenu quatre thèmes prioritaires communs aux trois examens sur les questions de paix et de sécurité qui ont été menés en 2014. Le présent débat du Conseil porte sur le lien qui existe entre deux de ces thèmes, plus précisément sur l’importance qu’il y a de mettre l’accent sur la prévention de la violence et d’accorder l’attention qui convient à l’importance cruciale de l’égalité entre les sexes.

Le rôle crucial des femmes dans la prévention des conflits est de plus en plus reconnu, bien qu’il soit encore rarement visible. Il est souvent absent dans les débats consacrés à la paix et la sécurité qui se tiennent au plus haut niveau, et c’est pourquoi l’initiative d’organiser le présent débat est fort appréciée. J’ai plaisir à évoquer aujourd’hui quelques exemples d’actions de prévention de conflits menées par des femmes partout sur le continent africain. Il s’agit d’exemples d’actions de prévention menées en tenant compte de l’égalité entre les sexes. Et ceci ne se fait pas qu’en Afrique. Des femmes au Moyen-Orient, en Europe centrale et orientale, en Asie et en Amérique latine ont fait des contributions similaires.

Je vais commencer par les centres de situation des femmes, qui surveillent et préviennent la violence liée aux élections. Ces cinq dernières années, des centres de situation des femmes ont été créés en Guinée-Bissau, au Kenya, au Libéria, au Mali, au Sénégal, en Sierra Leone et en Ouganda. Ce modèle est en train d’être reproduit dans un grand nombre de pays d’Afrique, avec notre appui. Ces mécanismes sont mis en place durant les périodes électorales pour former et déployer des observatrices et des surveillantes, recevoir et analyser des centaines de plaintes et d’informations concernant des actes de violence ou d’intimidation, et les renvoyer aux autorités compétentes aux fins de suivi. Souvent, des femmes de renommée nationale sont mobilisées pour se concerter avec des chefs de partis politiques, des

responsables d'institutions du secteur de la sécurité et des chefs d'entités confessionnelles pour qu'ils réagissent aux situations à mesure qu'elles émergent. Elles sauvent ainsi des vies et désamorcent des situations dangereuses. Elles appuient les femmes candidates et luttent contre la discrimination à l'égard des femmes dans les processus électoraux et contre la violence sexiste et le harcèlement liés aux élections.

Les recherches que nous avons menées ont montré aussi que les femmes jouent un rôle central dans l'apaisement des tensions et dans la prévention de la radicalisation au sein de leurs familles. Au Mali, ce sont les femmes qui ont exercé la plus forte influence dans la réussite de la réintégration de nombreux ex-combattants au sein de leurs familles et de leurs communautés. Dans l'ensemble de la région du Sahel, ce sont le statut de génératrices de revenus des femmes et leur résilience qui contribuent à la promotion des programmes de lutte contre les disparités entre les sexes en matière d'accès à la propriété foncière et aux autres avoirs productifs. Ce statut et cette résilience ont constitué une garantie contre la radicalisation et et les chocs économiques, politiques et climatiques.

Dans les régions pauvres du Kenya, les organisations féminines se chargent de détecter et de prévenir la propagation de la radicalisation. Les mères usent de leur influence pour aider leurs enfants et leurs pairs à résister aux campagnes de recrutement des groupes armés. Elles réussissent à sauver des vies. Au Burundi, des centaines de médiatrices œuvrent inlassablement au règlement des conflits locaux, et elles empêchent et stoppent l'escalade des tensions. L'autonomisation des femmes nous permet de nous défendre contre le militarisme et l'extrémisme violent, et requiert de notre part un appui et un investissement plus importants.

En 2015, nous avons beaucoup appris de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui souligne que les pays qui affichent des taux d'égalité des sexes plus élevés sont moins susceptibles d'avoir recours à la force, et que la sécurité des femmes et l'un des indicateurs les plus fiables du caractère pacifique d'un État. Nous avons aussi appris que les tendances en matière de dépenses des femmes contribuent directement au redressement social après un conflit. Ce sont les femmes qui, les premières, constatent les atteintes contre leurs droits et leurs libertés et la militarisation et la radicalisation des individus au sein de leurs familles et communautés. Elles ont une compréhension du problème et des renseignements qui sont d'une importance capitale pour la prise de décisions.

La refonte et le renforcement des activités de prévention de l'ONU doivent inclure un plus grand nombre de délibérations du Conseil qui se fondent sur les perspectives et l'analyse des femmes sur le terrain. C'est pourquoi je suis heureuse aujourd'hui de présenter un exposé au Conseil aux côtés de M[me] Anyang, qui est l'une de nos partenaires de la société civile dans le domaine de la résilience et de la prévention des conflits parmi les femmes au Soudan du Sud. Il est désormais courant d'entendre des représentants de la société civile dans les débats thématiques du Conseil, et c'est important. Il faudrait toutefois étendre cette pratique aux consultations portant sur des situations particulières de pays, aux travaux des organes subsidiaires du Conseil et aux missions de visite du Conseil.

Par exemple, le Comité contre le terrorisme devrait consulter régulièrement les organisations de femmes pour veiller à ce que les efforts que nous déployons pour lutter contre l'extrémisme violent n'empiètent pas sur l'espace et les fonds destinés aux acteurs de la société civile qui jouent un rôle essentiel dans la prévention et le sauvetage de vies. Les membres du Conseil devraient exiger une solide analyse de la problématique hommes-femmes dans les rapports qu'ils reçoivent et dans tous les efforts de prévention d'atrocités. Le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui a tenu sa première réunion le mois dernier, constitue une étape importante s'agissant d'assurer la cohérence et la qualité de l'information soumise au Conseil. ONU-Femmes est fier d'assurer le secrétariat de ce nouveau groupe.

Les systèmes d'alerte rapide déjà en place doivent trouver le moyen d'être directement reliés aux initiatives de surveillance et de prévention dirigées par les femmes au niveau local, ce que nous sommes heureux de faciliter. Les femmes jouent un rôle crucial dans la collecte de renseignements. Elles doivent disposer de moyens suffisants pour faire plus. L'engagement qui a été pris d'affecter au moins 15 % des fonds de consolidation de la paix à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes doit devenir une réalité et s'appliquer à toutes les activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les organisations de femmes doivent recevoir l'appui politique et financier nécessaire pour s'engager dans la prévention de la violence, la médiation et la diplomatie. L'investissement dans l'égalité des sexes,

dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), est la meilleure recette pour la prévention structurelle à long terme.

Le travail des femmes artisanes de la paix revêt de nombreuses formes en Afrique et ailleurs dans le monde, mais leur engagement est cohérent, fiable et universel. Il est également directement lié au renforcement de l'action menée en matière de prévention des conflits, qui est tellement nécessaire dans l'environnement complexe de la paix et de la sécurité aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Zerihoun.

M. Zerihoun (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de prendre la parole à ce débat public sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la médiation en Afrique, au nom du Département des affaires politiques.

Le Secrétaire général a fait de la promotion de la femme une priorité absolue depuis son entrée en fonction et a donné pour instruction aux hauts responsables du Secrétariat de mettre cette question au centre de leur action. Cette priorité fixée à l'échelle du système a marqué le début d'une importante réorientation, basée sur le fait que les femmes vivant en situation de conflit ont des connaissances et des réseaux stratégiques qui peuvent contribuer à la solution dudit conflit. Les recherches récentes indiquent que la participation des femmes aux pourparlers de paix facilite non seulement la conclusion d'accords et leur mise en œuvre, mais aussi – et c'est crucial – la durabilité de la paix.

La promotion de la participation effective des femmes à la médiation en cas de conflit et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les efforts de maintien de la paix constituent une priorité du Département des affaires politiques (DAP) depuis qu'il a pris 15 engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité en 2010. Comme de nombreux membres du Conseil le savent, le Département suit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces engagements et en rend compte au Conseil de sécurité une fois par an.

Grâce à l'adhésion des hauts dirigeants et de l'institution à cet objectif, le Département s'est systématiquement employé à intégrer ces engagements dans son travail, ce qui a permis d'accroître le caractère inclusif de ses activités en matière de prévention. Depuis 2012, toutes les équipes d'appui à la médiation au sein des Nations Unies comprennent des femmes. Les processus de médiation codirigés par l'ONU consultent des représentantes des femmes au sujet des délégations des parties négociatrices. Ces progrès ont permis d'améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix.

Pour contribuer à ces efforts, le Département des affaires politiques a mis au point une formation de haut niveau aux techniques de la médiation. Cette formation, à laquelle la moitié des participants sont des femmes, vise à améliorer la parité entre les sexes, ainsi que la nature et la configuration futures des opérations internationales de rétablissement de la paix. Afin de renforcer les capacités institutionnelles, le Département organise deux fois par an une formation sur la problématique hommes-femmes/les femmes, la paix et la sécurité. Environ 164 envoyés et médiateurs de haut rang ont ainsi pris part à la série de séminaires de haut niveau sur la problématique hommes-femmes et la médiation sans exclusive.

Le Département continue également de mettre en œuvre sa stratégie commune avec ONU-Femmes sur la problématique hommes-femmes et la médiation. Le DAP aide à renforcer les capacités de médiation des envoyés et des équipes de médiation en leur fournissant des conseils éclairés et une formation en matière de problématique hommes-femmes, alors qu'ONU-Femmes renforce les capacités des dirigeantes et des coalitions de paix régionales, nationales et locales, et appuie des possibilités d'accès pour les femmes aux négociations de paix. Nous recensons également les enseignements pertinents tirés de l'expérience et élaborons des guides d'orientation pratique à l'intention des médiateurs. Les Directives des Nations Unies pour une médiation efficace, ainsi que le Guide à l'usage des médiateurs – prise en considération de la violence sexuelle liée aux conflits dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix – permettent d'obtenir des résultats concrets sur le terrain, là où cela importe le plus.

Nous ne devons toutefois pas oublier qu'en dépit des efforts concertés déployés par les organisations internationales et régionales, ainsi que par les gouvernements nationaux, pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes et promouvoir l'autonomisation des femmes, l'inégalité d'accès et de chances s'agissant de la participation des femmes aux

processus de prise de décisions politiques persistent dans le monde entier. Comme l'ont mis en lumière les trois processus d'examen concernant la paix et la sécurité entrepris l'année dernière, il est plus urgent que jamais d'accorder la priorité à la prévention et aux solutions politiques inclusives. Ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous serons en mesure de faire progresser les principes qui sous-tendent la Charte des Nations Unies.

Les processus de paix offrent une occasion unique de promouvoir la participation effective des femmes. L'ONU appuie donc les organisations régionales et sous-régionales s'agissant de promouvoir et de renforcer les capacités régionales de médiation sans exclusive de façon à permettre aux femmes de participer davantage à tous les niveaux des processus de rétablissement de la paix. Cette coopération repose sur la conviction que la participation effective des femmes aux processus de prise de décisions porteurs de transformation permettra de s'attaquer aux inégalités sous-jacentes et aux disparités sociales. Cela répond également aux besoins spécifiques des femmes et contribue à mieux incorporer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la reconstruction, la réconciliation et la consolidation de la paix après les conflits.

Au cours de la dernière décennie, nous avons renforcé nos outils de prévention et réalisé certains progrès. Les bons offices du Secrétaire général, nos bureaux régionaux et notre coopération avec les organisations régionales ont donné des résultats positifs. Aujourd'hui, près de 85 % des activités de médiation de l'ONU sont menées en étroite coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales. Pour ne citer qu'un seul exemple, le Département des affaires politiques travaille en collaboration très étroite avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), suite à la signature d'un cadre de coopération entre les deux organisations en septembre 2010, qui met l'accent sur la nécessité de renforcer les partenariats en matière de prévention, de rétablissement de la paix et de médiation. En coordination étroite avec ONU-Femmes, le DAP continue d'appuyer les efforts de la SADC pour promouvoir la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la région. Au nombre des nouvelles initiatives de politique générale figurent la mise au point d'un cadre visant à intégrer systématiquement les questions de parité hommes-femmes au dispositif de paix et de sécurité de la SADC, ainsi qu'une stratégie de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit ou au lendemain des conflits. Au niveau régional, nous avons salué la nomination par l'Union africaine, en 2014, de son premier Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité.

Le travail que nous effectuons sur les élections souligne également le caractère central de la participation des femmes aux processus de prise de décisions. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel met activement en valeur le rôle des femmes au niveau de la prévention des conflits et de la participation politique. En 2011, le Bureau a commencé de former des femmes et d'en renforcer les capacités dans les domaines de la médiation et de la négociation, et il a mis sur pied un réseau de 32 médiatrices. Ces médiatrices se sont depuis attelées à renforcer les capacités d'autres femmes de la région et ont contribué aux processus de dialogue national au Mali et en Guinée. Le Bureau a également aidé à faire progresser la participation des femmes aux processus électoraux au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Nigéria et au Togo, en appuyant l'adoption de lois sur la parité des sexes et la fixation de quotas visant à aider les femmes à assumer des fonctions politiques.

Des efforts notables ont également été faits par l'Union africaine et d'autres partenaires dans la région afin que les questions de parité soient plus systématiquement intégrées aux processus électoraux, y compris à l'observation des élections. Il est encourageant de noter qu'à l'heure actuelle, le taux moyen de femmes députées en Afrique se situe légèrement au-dessus de la moyenne mondiale.

Pour promouvoir la participation politique des femmes en Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en coopération avec son partenaire régional, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, a organisé en 2014 un atelier sur les questions de parité, consacré au rôle des femmes dans les processus électoraux de la région. Cet effort a permis à la région d'Afrique centrale de mettre en place un cadre consacré à la promotion de la participation des femmes dans le domaine politique. En amont des élections prévues au Tchad le mois prochain, le Bureau prend des mesures pour faciliter un dialogue politique national. Un atelier portant sur la participation des femmes a été organisé afin de nourrir le dialogue élargi avec les organisations de la société civile.

Les arguments qui plaident en faveur d'une diplomatie préventive sans exclusive sont éloquents. L'expérience montre que si nous sommes présents, avec des initiatives précoces dans le domaine diplomatique et par une interaction dynamique avec la société civile,

notamment les associations de femmes, moyennant l'appui de la communauté internationale et les ressources nécessaires, nous avons plus de chances d'aider à prévenir et régler les conflits, et à obtenir une stabilité politique et une paix plus durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kamau.

M. Kamau (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de me donner cette occasion de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix pour ce débat public aussi important que bien venu sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Je vous remercie également, Madame la Présidente, de nous avoir fait tenir une note de synthèse complète (S/2016/219, annexe) pour cadrer le débat.

Depuis sa création, la Commission de consolidation de la paix appuie l'idée que les femmes doivent participer aux processus de consolidation de la paix et contribuer à la prise de décision dans le cadre de la reconstruction de leur pays. La Commission de consolidation de la paix est fermement convaincue que la participation des femmes revêt une importance cruciale si l'on veut des processus de consolidation de la paix qui soient ouverts à tous, participatifs et durables. Le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix réaffirme fermement le fait que la pleine participation des femmes aux processus de consolidation de la paix est « essentielle pour le succès de la reprise économique, la légitimité politique et la cohésion sociale » (*S/2015/490, annexe, par. 56*).

Cette conception du rôle des femmes dans la consolidation de la paix est largement partagée. Le Conseil de sécurité, par sa résolution historique en la matière, la résolution 1325 (2000), et celles qu'il a adoptées par la suite, notamment la résolution 2242 (2015), nous a donné à cet égard un grand cadre normatif qu'appuient universellement, je crois, les États Membres. Pourtant, comme nous l'ont rappelé l'an dernier le rapport du Groupe consultatif d'experts et l'étude mondiale sur la résolution 1325 (2000), il reste beaucoup à faire en pratique pour transformer les engagements mondiaux en réalités sur le terrain.

C'est également vrai des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Toute sa vie durant, la Commission a fait montre d'un intérêt considérable pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En regard de l'évolution de la politique internationale, et en particulier de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466), y compris son Plan d'action en sept points, présenté en 2010, la Commission a mis au point en 2013 sa propre déclaration sur l'autonomisation économique des femmes pour la consolidation de la paix. De même, le Conseil de sécurité a adopté différentes résolutions sur les femmes, et la paix et la sécurité depuis la fin des années 2000.

Si les instruments d'engagement de la Commission de consolidation de la paix concernant les différents pays reconnaissent le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, la traduction des engagements formels en action concrète sur le terrain n'a pas été aussi systématique et efficace que nous l'aimerions. Les attentes élevées anticipées dans la résolution 1325 (2000) en matière de transformation fondamentale et de renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité n'ont pas été pleinement suivies d'effets.

Pourtant, en dépit de l'exclusion persistante des femmes des lieux de pouvoir et d'influence dans de nombreuses sociétés à travers le monde, les femmes ont continué d'apporter une contribution notable, à leur façon bien à elles, à la mise sur pied de stratégies de sécurité, de consolidation de la paix et de prévention des conflits auxquelles chacun puisse participer. En ce sens, les femmes demeurent une ressource que l'on n'a pas efficacement mise à profit ou habilitée dans le cadre de la consolidation durable de la paix.

Les entraves à la participation des femmes à la paix et à la sécurité comprennent les pratiques culturelles cyniques qui font perdurer des attitudes et normes patriarcales; l'insuffisance de la volonté politique, à tous niveaux, de mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000) et les résolutions connexes; la militarisation des interventions et des démarches de règlement des conflits, qui tend à occulter les autres initiatives organiques prises au sein de la société et permettant de renforcer la résilience, en particulier dans la phase de maintien de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent, où les femmes sont désavantagées; et l'absence, après les conflits, de processus de relèvement économique faisant une place aux questions spécifiques aux femmes, ce qui crée une barrière à l'autonomisation des femmes au cours des périodes de transition. De même, les processus bureaucratiques hiérarchisés, du sommet vers la base, ont négligé, dans la mise en œuvre

du programme relatif aux femmes, et à la paix et à la sécurité, les aspects propres à la prise en charge locale qu'une démarche de la base vers le sommet permettrait.

Ces goulets d'étranglement manifestes ont contraint la Commission de consolidation de la paix à s'atteler à la mise au point de sa première stratégie en matière de parité, avec l'appui du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'ONU-Femmes. Cette stratégie, que nous comptons adopter avant juillet, énonce des recommandations spécifiques visant à renforcer une intégration transversale, sur le fond, des considérations liées à la parité hommes-femmes dans tout engagement de la Commission de consolidation de la paix, d'ordre thématique ou stratégique, concernant un pays. Elle recense les domaines thématiques prioritaires, tels que la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix/médiation et à la prévention. Elle identifie également des questions comme la gouvernance et la direction d'un pays après le conflit, l'état de droit, l'autonomisation économique et l'accès aux infrastructures sociales de base, tout en mettant l'accent sur le fait que les hommes et les jeunes gens doivent être associés à tout cela dans un véritable partenariat.

La Commission de consolidation de la paix continuera d'utiliser les moyens sans équivalent dont elle dispose pour plaider activement en faveur d'une expertise technique spécialisée en matière d'égalité des sexes et de consolidation de la paix, ainsi que des financements d'affectation spéciale au sein du système des Nations Unies, ainsi que parmi ses partenaires nationaux et internationaux. La conjonction d'un engagement au plus haut niveau d'encadrement, d'un savoir-faire spécialisé et de ressources financières d'affectation spéciale est ce qui peut permettre de changer réellement les choses. S.E.Mme Julia Duncan Cassel, Ministre de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale au Libéria, nous a encore rappelé la semaine dernière dans son allocution à la Commission de la condition de la femme que le Libéria était en mesure de faire des progrès considérables en faveur du maintien de la paix et de l'autonomisation économique des femmes grâce à l'engagement des autorités nationales, aux compétences sur place du bureau de pays d'ONU-Femmes et au financement incitatif fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix. En outre, nous ne devons pas oublier que le Libéria est un pays dirigé par une femme, que c'est cette femme qui a permis au pays de sortir d'une transition très difficile de la guerre à la paix, et que c'est cette même femme qui a dirigé le pays durant une autre transition, très difficile, d'une horrible épidémie à une situation de normalité.

Au Burundi, ainsi que l'a indiqué la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ce matin, la même combinaison de leadership, de financement stratégique par le Fonds pour la consolidation de la paix et de compétences locales a permis à ONU-Femmes d'appuyer un réseau de 534 femmes médiatrices actives à l'échelle de toutes les municipalités. Selon leurs calculs, rien qu'en 2015, les femmes médiatrices ont traité plus de 5 000 conflits locaux. Elles se sont attaquées à des conflits familiaux, sociaux et fonciers au niveau communautaire, des conflits qui peuvent facilement être politisés et risquent de déstabiliser les communautés. Les médiatrices promeuvent la non-violence et le dialogue, et contrent les rumeurs et les peurs exagérées en fournissant des informations vérifiables. De toute évidence, la participation des femmes est essentielle pour parvenir à une paix durable au Burundi, et l'expérience des médiatrices pourrait être utile pour tous ceux qui interviennent dans les processus de dialogue en cours.

La paix ne pourra être durable qu'avec la participation de tous les acteurs nationaux compétents, y compris la société civile. L'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité est un pas important vers une plus grande participation de tous au processus de consolidation de la paix. Le rôle des jeunes – femmes et hommes – dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix obtient enfin la reconnaissance qu'il mérite. La Commission de consolidation de la paix est convaincue que les jeunes femmes sont des acteurs centraux, non seulement pour l'avenir de leur pays, mais pour le moment présent, dès maintenant.

Pour terminer, je réaffirme que la Commission de consolidation de la paix est attachée à plaider la cause des femmes et des jeunes, grâce à son approche intergouvernementale, à tirer parti de son pouvoir rassembleur pour engager les partenaires nationaux, à créer un espace propice à leur participation et à contribuer à faire en sorte qu'ils reçoivent la reconnaissance et l'appui spécialisé qu'ils méritent. La stratégie en matière d'égalité des sexes de la Commission de consolidation de la paix est une étape importante dans le processus de mise en oeuvre d'un programme sur les femmes et la paix et la sécurité porteur de transformation.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais, à titre personnel, revenir sur la problématique

hommes-femmes. Je viens de rentrer du Kenya et j'ai pu constater de visu les dégâts que 100 années de politiques coloniales et post-coloniales ont infligés à la place des femmes dans notre culture et dans notre société. Les femmes au Kenya, même aujourd'hui, 50 ans après l'indépendance, restent fermement au bas de l'échelle des progrès sociaux et de l'autonomisation. Je ne saurais assez insister sur le fait que je suis bien conscient que la problématique hommes-femmes est l'un des principaux facteurs de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et de l'édification de l'avenir meilleur que nous voulons.

La réalisation de l'objectif ambitieux d'un avenir plus inclusif et celui d'un monde viable qui instaure un développement durable fondé sur une paix et une sécurité durables pour tous, exigera que nous réglions avec force et détermination la question et la situation des femmes dans nos sociétés. Le caractère central des questions de parité entre les sexes au sein des familles et des communautés, en particulier en matière de protection et de promotion des filles et des femmes, est indéniable. Cela vaut aussi bien au sein des nations qu'entre elles, et c'est la raison pour laquelle nous tenons ce débat aujourd'hui au Conseil de sécurité. Mais il est honteux et futile de parler sans agir. La paix et l'harmonie sont intrinsèquement liées à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles partout dans le monde. Nous devons agir en conséquence. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kamau de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Téte António.

M. António (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom de la Commission de l'Union africaine, je voudrais d'abord commencer par vous remercier d'avoir convoqué ce débat opportun et très important, ainsi que de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité et de communiquer les vues de l'Union africaine sur une question à laquelle elle attache une grande importance.

Madame la Ministre, votre présidence du débat d'aujourd'hui souligne son importance critique et témoigne de votre attachement personnel et de celui de la République d'Angola aux principes et objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que de la volonté de votre pays d'apporter une contribution notable aux travaux du Conseil de sécurité. Je remercie également les orateurs précédents de leurs exposés très instructifs.

Le débat d'aujourd'hui nous offre une excellente occasion que nous devons saisir de démontrer notre engagement à mettre en oeuvre les recommandations ambitieuses issues du récent examen des politiques de l'Organisation des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité (S/2014/694). Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits doit être une réalité et non pas une déclaration qui remonte à plusieurs dizaines d'années. Notre débat sur cette question doit cesser de considérer les femmes uniquement comme des victimes; nous devons plutôt reconnaître et encourager leurs capacités éprouvées à prendre part aux efforts de paix et de développement.

Les expériences de nombreux pays ont clairement montré que l'instauration d'une paix durable ne sera pas possible et que la reconstruction ne sera jamais couronnée de succès si la moitié de la population est exclue ou marginalisée. Pour ne citer qu'un exemple, les membres se souviendront peut-être du rôle déterminant joué par les femmes libériennes dans la signature de l'Accord de paix global à Accra en 2003 grâce aux efforts déployés par la Campagne d'action de masse pour la paix des femmes libériennes. L'Afrique ne peut pas se permettre d'ignorer le rôle des femmes si elle veut réaliser la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. La République d'Angola que vous représentez aujourd'hui, Madame la Présidente, constitue un autre exemple. Les femmes angolaises ne jouent pas seulement un rôle crucial dans la libération du pays du joug du colonialisme; elles se sont également battues pour la paix et ont fait preuve de leur panafricanisme au cours des premières années de l'indépendance du pays. En fait, nous n'avons pas oublié que le pays que vous représentez aujourd'hui, Madame la Présidente, était le siège de l'Organisation panafricaine des femmes les premières années de l'indépendance.

La question des femmes et de la paix et la sécurité reste prioritaire, tant dans l'ordre du jour de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine que dans celui du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En effet, l'Union africaine a déclaré la période 2010-2020 Décennie des femmes africaines, avec pour thème principal l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'année 2015 a été consacrée à l'autonomisation des femmes et à leur développement dans l'optique de l'Agenda 2063, tandis

que 2016 est l’Année des droits de l’homme, et plus particulièrement des droits des femmes.

En décidant de mettre les femmes au centre des délibérations du continent, l’Union africaine renforce la volonté du continent de faire tomber toutes les barrières qui entravent l’émancipation des femmes et des filles en Afrique, et de consolider leurs capacités d’action et leurs droits par le biais de domaines prioritaires tels que l’éducation, la santé, la participation à la prise de décisions à tous les niveaux, l’autonomisation économique et la paix et la sécurité.

En janvier 2014, l’Union africaine est devenue la première organisation continentale à nommer une envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, qui a pour mandat spécifique de veiller à ce que la voix des femmes et des enfants, en particulier ceux touchés par un conflit, soit entendue et de plaider aux plus hauts niveaux pour que les femmes participent et contribuent pleinement au règlement des conflits et à la consolidation de la paix.

Afin de renforcer la défense des droits des femmes, l’Union africaine s’emploie à promouvoir des engagements internationaux et régionaux en faveur de la paix et de la sécurité, et à accroître la participation des femmes dans les efforts de paix et de sécurité par l’entremise du Département paix et sécurité, du Conseil de paix et de sécurité et du Groupe des Sages.

Avec son institution continentale suprême montrant l’exemple, l’Afrique a fait sien le principe de parité et l’applique dans les faits. La Commission de l’Union africaine est en effet parvenue à la parité au niveau de ses dirigeants et s’emploie désormais à réaliser la parité au niveau de l’ensemble du personnel conformément à la Politique de l’Union africaine en matière d’égalité hommes-femmes adoptée en 2009.

En outre, pour que les femmes jouent un plus grand rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission de l’Union africaine a lancé un programme quinquennal genre, paix et sécurité pour la période 2015-2020. Ce programme est conçu pour servir de cadre à l’élaboration de stratégies et de mécanismes efficaces pour que les femmes participent davantage à la promotion de la paix et de la sécurité. Il vise également à mieux protéger les femmes qui vivent des situations de conflit ou d’après-conflit en Afrique.

L’Union africaine a également organisé avec des États membres des formations sur les médiatrices de paix, les observatrices électorales et les conseillères pour la problématique hommes-femmes, et déployé des femmes soldats de la paix ou membres de la police dans des opérations d’appui à la paix telles que la Mission de l’Union africaine en Somalie.

Malgré les progrès réalisés jusqu’ici, il reste beaucoup à faire pour garantir la participation égale des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu’aux activités de consolidation de la paix au lendemain d’un conflit. Les politiques à cet égard ne manquent pas. Ce qui fait défaut en revanche, c’est la mise en œuvre. C’est dans cet objectif que l’Union africaine est en train de mettre au point un cadre de résultats à l’échelle continentale pour renforcer le suivi de la mise en œuvre par les États membres de leurs engagements sur la question des femmes, la paix et la sécurité.

Selon nous, l’ONU et l’Union africaine doivent redoubler d’efforts dans les domaines suivants.

Premièrement, il faut accroître la proportion de femmes dans les composantes de police des opérations de paix.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que les mandats de médiation et les processus de consolidation de la paix comportent un chapitre clairement consacré à la participation des femmes, condition fondamentale pour qu’ils produisent des résultats responsables en ce qui concerne la question des femmes, la paix et la sécurité.

Troisièmement, il faut également rendre obligatoires les programmes de formation relatifs aux femmes, la paix et la sécurité. L’Union africaine a déjà commencé à intégrer de telles formations au programme de la Force africaine en attente.

Enfin quatrièmement, il faut investir davantage dans la prévention des conflits et dans les initiatives de prévention menées par des femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Ayang.

Mme Ayang (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m’avoir conviée à être le porte-voix des milliers de femmes qui, à travers l’Afrique, risquent leur vie pour prévenir les conflits et ramener la paix dans leurs communautés et leurs pays. Malgré les multiples engagements pris dans cette salle et le fait que le Conseil de sécurité, l’Union africaine et la communauté internationale disposent de nombreux éléments qui prouvent que la participation

large, véritable et efficace des femmes permet de rendre la paix plus durable, nous continuons d'être exclues de ces efforts. Le monde, et l'Afrique en particulier, doit dépasser les images stéréotypées montrant les femmes comme les victimes des conflits pour tenir compte, au contraire, de leurs expériences complexes en tant que combattantes, agents de paix, protectrices et cheffes de communautés.

J'ai été directement témoin du pouvoir que peuvent avoir les femmes en matière de prévention et de règlement des conflits dans mon propre pays. Le 15 décembre 2013, les espoirs et les rêves du peuple sud-soudanais de vivre dans un pays en paix et indépendant se sont brisés. Je me souviens parfaitement de la nuit où le conflit a éclaté, du bruit des armes lourdes et de l'artillerie dans lequel nous avons été plongés tandis que les balles transperçaient ma maison. La guerre revenait dans mon pays. Mais j'ai fait partie des personnes qui ont eu de la chance et j'ai pu mettre les six membres de ma famille dans une voiture et conduire jusqu'à la frontière ougandaise. Toutefois, je savais qu'il me fallait rentrer chez moi. Heureusement, je n'ai pas été la seule. Des femmes venues d'horizons idéologiques et politiques très différents se sont rassemblées pour dire non au conflit et à la violence et ont créé une plateforme pour proposer des solutions pacifiques au conflit. Nous nous sommes mobilisées à travers tout le pays, ainsi qu'à Nairobi, Kampala et Addis-Abeba, pour faire avancer notre cause.

Les femmes ont déployé des efforts à tous les niveaux, dans les communautés locales et à l'international. Au Soudan du Sud, elles ont dépassé les clivages tribaux pour apaiser les tensions et prévenir de nouveaux conflits. Dans un site de protection des civils où existait une ségrégation entre Dinka et Nuer, une femme dinka rejointe par une femme nuer a mis en place un groupe au sein duquel les femmes des deux tribus ont pu se retrouver et discuter des moyens de mettre fin à la violence. Alors que les hommes voulaient continuer à se battre au sujet de leurs divergences tribales, les femmes ont bâti des ponts et réduit les tensions au sein de la communauté.

Le niveau de violence sexuelle dans mon pays est proprement choquant. Comme l'indique le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les crimes commis au Soudan du Sud, « les femmes vivent dans un état d'insécurité permanente et sont obligées de prendre de grands risques » (*A/HRC/31/49, par.36*).

Pour empêcher ces actes effroyables et faire en sorte qu'il y ait une justice, le Réseau pour l'autonomisation des femmes du Soudan du Sud, dont je suis la Directrice exécutive, a créé des réseaux communautaires qui s'emploient à prévenir la violence sexuelle et sexiste grâce à des activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Ces réseaux sont dirigés et gérés par des hommes, car les hommes doivent en effet être véritablement associés à ce genre de programmes pour que la violence et la stigmatisation reculent réellement.

Des groupes de défense des droits des femmes ont également commencé à se former pour veiller à ce que la voix et l'expérience des femmes soient prises en compte par les négociateurs majoritairement masculins qui déterminent l'avenir du Soudan du Sud. Je suis membre d'un tel groupe, appelé Équipe spéciale pour la participation des femmes, qui est financé par l'Institute for Inclusive Security. Nous plaidons auprès des parties belligérantes et des grands acteurs internationaux en faveur de la signature d'un accord de cessation des hostilités et de la promotion de pourparlers de paix inclusifs qui se penchent sur les causes à l'origine du conflit. Ces femmes sont parmi les rares personnes qui jouissent de la confiance des deux parties, ce qui leur permet de transmettre des messages en leur nom.

À l'heure où les regards du Conseil de sécurité et de la communauté internationale se tournent vers la date du 31 mars, l'échéance fixée pour que les parties fassent rapport sur la manière dont elles ont mis en œuvre l'accord de paix d'août 2015, il est fondamental de pouvoir compter sur le rôle des femmes dans la surveillance et la mise en œuvre de cet accord. Les femmes doivent servir de médiatrices, de liaisons avec les communautés et d'observatrices tout au long du processus si l'on veut que l'accord soit couronné de succès au final, et je demande instamment au Conseil de sécurité de faire plus pour veiller à ce qu'il en soit bien ainsi.

Les preuves de l'aptitude des femmes à prévenir et régler les conflits se trouvent sur tout le continent africain. Malgré des ressources limitées et en dépit des menaces qui pèsent sur leurs communautés et parfois même leurs propres familles, les femmes organisent des marches pour la paix, plaident pour le renforcement des politiques de paix et de sécurité et prennent la tête des efforts de réconciliation entre les lignes de front.

Afin d'appuyer ces efforts, j'invite instamment le Conseil de sécurité à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil doit investir dans des programmes visant à inclure davantage les femmes dans les stratégies de prévention et de règlement des conflits. Ces programmes doivent être mis au point en consultation avec les différentes populations locales et conçus pour s'attaquer aux causes qui sont à l'origine du conflit et promouvoir des mécanismes d'alerte rapide pris en main par des femmes.

J'exhorte également le Conseil de sécurité à promouvoir la participation véritable des femmes aux élections, afin que leurs besoins et leurs préoccupations soient mieux pris en compte dans les politiques relatives à la paix et à la sécurité. Il convient d'appuyer les réformes constitutionnelles qui établissent un quota de femmes au sein des parlements, car c'est un moyen de faire en sorte qu'il y ait davantage de femmes à des postes de prise de décisions.

Je prie aussi le Conseil d'accroître son appui à l'inclusion des femmes dans les forces de sécurité et de police nationales, y compris dans toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, le Conseil devrait exiger que l'ONU consulte les organisations de la société civile dirigées par des femmes afin de prendre en considération les priorités sexospécifiques et communautaires dans les processus de paix et de sécurité.

En plus de la nécessité de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, je voudrais que le Conseil retienne deux choses de ma déclaration aujourd'hui.

Premièrement, nous pouvons continuer de débattre des stratégies de prévention et de règlement des conflits, mais ces stratégies seront inefficaces tant qu'une attention immédiate ne sera pas accordée à la nécessité de combattre et de prévenir la violence sexuelle systématique, délibérée et généralisée au Soudan du Sud et sur le continent. L'ampleur de la violence sexuelle dans mon pays a détruit le tissu social des communautés et menace de détruire une paix déjà fragile. Par conséquent, je prie instamment le Conseil de sécurité d'agir.

Premièrement, le Conseil doit insister sur le respect du principe de responsabilité pour les atrocités commises par toutes les parties au conflit, les groupes armés, les forces de sécurité et les soldats de la paix. Il faut accorder la priorité à l'application du principe de responsabilité pour les actes de violence sexuelle et déployer des efforts pour veiller à ce que les mécanismes de justice transitionnelle, y compris les programmes communautaires, tels que les commissions vérité et réconciliation, tiennent compte des disparités entre les sexes et répondent aux besoins particuliers des femmes.

Deuxièmement, peu d'attention ou d'appui a été accordé à la nécessité d'assurer la participation des femmes à ce qui est probablement l'aspect le plus important du processus de paix, à savoir la mise en œuvre. Par conséquent, j'invite instamment le Conseil de sécurité à exiger que dans le contexte de la Commission mixte de suivi et d'évaluation au Soudan du Sud et de tous les mécanismes de suivi établis dans la région relativement à d'autres conflits, la représentation et la participation des femmes soient intégrées dans le suivi et l'application des accords de paix, en coordination avec les mandats de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Ayang de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en ma qualité de Ministre de la famille et de la promotion féminine de l'Angola.

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Gouvernement angolais et de faire part de quelques réflexions sur l'importante question des femmes et la paix et la sécurité, un accent particulier étant mis sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je voudrais remercier les intervenants de leurs contributions importantes à la question à l'examen. Je salue la présence de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire général adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes,; de M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques,; de l'Ambassadeur Macharia Kamau, Président de la Commission de consolidation de la paix; de l'Ambassadeur Téte Antonio, Observateur permanent de l'Union africaine; et de Mme Paleki Ayang, du Réseau pour l'autonomisation des femmes du Soudan du Sud.

Le continent africain est encore embourbé dans des situations de conflit, dont certaines durent depuis plus d'une génération. Les troubles civils et les conflits fratricides ont eu de graves répercussions sur le développement social, économique et humain du continent. En plus des séquelles du colonialisme, les politiques d'exclusion sociale et politique, conjuguées à des inégalités économiques et des violations des droits de l'homme généralisées, sont les véritables

causes profondes de ces conflits. De telles situations représentent un lourd fardeau, en premier lieu pour les populations civiles des pays concernés, mais également pour la communauté internationale, qui a dû intervenir pour contenir les effets de contagion de ces conflits.

Il est universellement admis que la prévention est le moyen le plus efficace d'éviter les coûts humains, sociaux et financiers découlant des conflits. Il est également admis que le meilleur moyen de prévenir les conflits est d'édifier des sociétés fondées sur les principes de l'inclusion, en garantissant l'égalité des droits à tous les citoyens, sans exclusion ni discrimination, et dans le plein respect de l'état de droit. On sait en outre que le règlement des conflits passe par le dialogue, la médiation et le rapprochement d'intérêts divergents, ce qui n'est possible que lorsque le dialogue et la médiation donnent lieu à des véritables compromis et les intérêts de tout un chacun sont protégés.

Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de plusieurs conflits de ce genre – il déploie des moyens militaires par l'entremise des opérations de maintien de la paix après la signature des accords de paix pour gérer des situations d'après-conflit. Le Conseil a également mis sur pied plusieurs missions politiques spéciales à caractère préventif, et le Secrétaire général ou ses envoyés font usage de leurs bons offices et déploient des efforts de médiation pour éviter que des conflits n'éclatent.

Dans le cadre des efforts visant à trouver des moyens plus efficaces pour faire face aux situations de conflit, le Secrétaire général a lancé en 2015 trois examens majeurs portant sur la paix et la sécurité. Je parle du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité.

Ces examens convergent sur le postulat selon lequel la plus grande responsabilité de la communauté internationale est de prévenir les conflits armés et ont souligné la nécessité fondamentale d'investir davantage dans les stratégies de prévention. Ces examens ont mis en évidence la valeur ajoutée que le programme « les femmes et la paix et la sécurité » apporte à la prévention des conflits et les avantages des mécanismes d'alerte précoce dans le cadre d'une analyse sensible au genre pour identifier certains facteurs de conflit, comme la dynamique changeante des relations aux échelons familiaux et communautaires. Ils ont également souligné que la prévention des conflits peut être améliorée considérablement en y associant les femmes, compte tenu de leur connaissance des questions locales, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs pertinents pour faire face aux menaces de conflits et pour mettre en œuvre des mesures de prévention.

L'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) reconnaît l'importance qu'il y a à renforcer le rôle des femmes et leur participation à toutes les phases et à tous les niveaux des processus de paix, étant donné que cela peut permettre d'accélérer les efforts visant à régler les conflits et à instaurer une paix durable. La participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits peut prendre plusieurs formes et aspects, notamment la participation directe aux négociations de paix officielles, à des commissions consultatives, à la prise de décisions en matière de politiques publiques, aux dialogues nationaux, à la consolidation de la paix et aux réformes globales, ouvrant ainsi la voie à des processus de démocratisation.

En outre, en plus de veiller à ce que les accords de paix adoptent un langage sensible au genre, les femmes non seulement soulèvent des questions liées à la problématique hommes-femmes lors des négociations mais apportent également une perspective holistique, qui est indispensable aux processus de paix. L'étude mondiale fait référence à des exemples au Libéria, au Kenya et au Burundi, où des groupes de femmes ont obtenu des résultats concrets en usant de leur forte influence durant les processus de négociation, en faisant pression dès le début des négociations jusqu'à leur conclusion et dans certains cas, en mobilisant les efforts en faveur de la signature d'un accord de paix ou en promouvant des mesures visant à prévenir un nouveau cycle de violence, ou encore en s'attaquant aux causes profondes des conflits, contribuant ainsi à l'évolution des rapports de force dans la société.

Les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits armés de notre époque. Par conséquent, leur participation à ces processus revêt la plus haute importance. Ils doivent pouvoir faire entendre leur voix quand il s'agit de prévenir les conflits et de négocier des accords de paix et veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les efforts de reconstruction au lendemain des conflits. Il importe au plus haut point que les mécanismes institutionnels mis en place en Afrique permettent de créer un

environnement propice à une participation véritable des femmes aux efforts relatifs à la paix et à la sécurité, tout en réaffirmant le plein engagement des États africains à cet objectif.

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le Programme quinquennal genre, paix et sécurité de l'Union africaine, ainsi que l'accent qui a été mis sur le rôle de chef de file que jouent les femmes pour ce qui est des questions liées à la paix et à la sécurité sont des progrès qui illustrent une nouvelle prise de conscience du rôle essentiel que jouent les femmes.

En Angola, les femmes ont participé de manière décisive à tous les efforts visant à l'instauration de la paix. Au lendemain du conflit, les femmes ont participé directement aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction nationale. Les femmes ont joué un rôle important en ce qui concerne l'appui psychologique fourni aux victimes du conflit armé en tant que conseillères en faveur de la paix, de la réconciliation nationale et de l'apaisement social. Le Gouvernement a créé des centres de conseil pour sensibiliser les femmes sur leurs droits économiques, sociaux, civils et politiques et en tant qu'instrument pour la participation des familles au développement du pays.

Par le biais de partenariats avec les organisations de la société civile, des efforts ont été déployés en vue de renforcer la participation des femmes à la vie politique et économique du pays. L'organisation non gouvernementale Roots of Peace a été créée dans le but d'amener des femmes de tous les partis politiques représentés au Parlement à participer aux efforts visant à consolider la paix et la démocratie. L'Angola a participé à la campagne He for She, qui vise à mieux sensibiliser les hommes et les garçons à la nécessité d'éliminer toutes les formes de violence sexiste.

L'Angola contribue à la préservation de la paix et de la sécurité en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, en promouvant une culture de paix sur la base de l'expérience qu'il a acquise à la suite de sa participation aux processus de prévention des conflits. Il contribue aussi à la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale. Nous avons aujourd'hui beaucoup de femmes à tous les niveaux de l'armée et de la police. Dans ma délégation, il y a une femme général de brigade. Les femmes participent aussi aux missions d'observation des élections.

Enfin, nous espérons que la nouvelle prise de conscience du rôle clef que jouent les femmes dans la vie sociale, politique et économique permettra l'avènement d'un monde où les femmes peuvent effectivement assumer leurs responsabilités et exercer pleinement leurs droits. Nous sommes sûrs que s'il est fait réellement preuve de forte volonté politique et de ferme engagement en vue d'atteindre ces objectifs, les femmes pourront contribuer concrètement à l'édification d'un monde plus juste et plus pacifique.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie ceux qui ont présenté des exposés de leurs pénétrantes observations et je souhaite la bienvenue au Conseil à Mme Paleki Ayang. Nous devrions entendre plus souvent, au Conseil, la voix de militantes de la société civile.

Je voudrais commencer en reprenant les propos d'une autre militante, la lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee. En 2003, son groupe, Women of Liberia Mass Action for Peace, a réussi à pousser Charles Taylor à participer à des pourparlers de paix. Revenant par la suite sur cet épisode, elle a dit

> « Nous prenons maintenant cette position pour assurer l'avenir de nos enfants, parce qu'en tant que gardiennes de la société, nous sommes convaincues que demain nos enfants nous demanderons 'Maman, quel a été ton rôle durant la crise'? ».

« Quel a été ton rôle durant la crise? » Pour de nombreuses femmes en Afrique, la réponse à cette question ce n'est pas négociatrice; ce n'est pas envoyée; ce n'est pas même déléguée; et cela doit changer. Il ne s'agit pas que de mettre fin à l'inégalité entre les sexes. Il ne s'agit pas d'une question qui n'intéresse que les femmes. C'est une question de paix. Lorsque la voix des femmes est entendue dans les processus de paix, de négociations et d'édification de l'État, les chances d'une paix durable augmentent. Si nous voulons vraiment et sérieusement régler les conflits et préserver la paix – non pas pour nous seulement, mais pour les générations futures – nous devons prêter attention aux paroles de Leymah Gbowee et à celles de Mme Paleki Ayang. Elles montrent tout simplement combien le militantisme communautaire peut être puissant. Pensons un instant combien aurait

été puissante la voix de ces femmes si elles avaient été présentes en personne dans la salle à des moments clefs des processus de paix. Alors, que ce soit en Afrique ou dans toute autre partie de la planète, nous devons veiller à ce que les femmes jouent pleinement leur rôle dans le règlement des conflits. Je suis fier que la Royaume-Uni veillera, lors de toutes les rencontres de consolidation de la paix qu'il accueillera à l'avenir, à ce que la voix des femmes soit entendue. Si les autres membres du Conseil en faisaient autant, alors c'est un message ferme que nous adresserions au reste du monde.

Pour appuyer cet effort, nous devons renforcer la participation des femmes à la politique et leur contribution à la société. Cela signifie que nous devons honorer les engagements que nous avons pris dans les résolutions 1325 (2000), 1889 (2009), 2242 (2015) et dans de nombreuses autres, parce qu'abattre les barrières qui font obstacle à la participation des femmes aux pourparlers de paix nécessite d'abattre celles qu'elles rencontrent partout dans la société. Cela signifie qu'il faut aider les filles à rester à l'école, améliorer les soins de santé et, oui, lutter contre la violence sexuelle. Essentiellement, il s'agit de mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes. Nous devons tous faire notre part. En Somalie, le Royaume-Uni aide à rendre les services de santé accessibles à plus d'un million de femmes et d'enfants somaliens, mais fournit aussi une assistance juridique à des milliers de femmes somaliennes et s'apprête aussi à appuyer des initiatives visant à renforcer leur participation à la vie politique.

Mais ce problème ne sera pas réglé par un pays à lui seul. C'est pourquoi le Royaume-Uni verse 1 million de dollars à l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire. En finançant cet Instrument, nous pourrons tous fournir un appui matériel susceptible d'éliminer ces barrières. Au Burundi, un réseau de femmes médiatrices a réussi à régler 5200 conflits locaux en 2015, soit plus de 14 par jour. Grâce à cet Instrument, elles sont maintenant en train d'intensifier leurs activités. À l'heure où le Conseil se montre agacé par la crise au Burundi, il est encourageant de voir quel pouvoir les femmes de la société civile peuvent déployer dans leurs efforts de médiation au niveau local.

Toutefois, appuyer ces efforts requiert au final bien plus que notre argent. Lorsque les membres du Conseil se sont rendus au Mali, en Guinée-Bissau et au Sénégal ce mois-ci, pas une seule représentante du Conseil n'était du voyage. Et même au Siège, à New York, sur les 15 membres du Conseil, seuls deux sont représentés par une femme au présent débat. Puisque nous appelons les dirigeants africains à faire davantage en faveur de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, faisons en sorte de répondre nous aussi à l'appel. Quel signal adressons-nous lorsque l'organe chargé principalement du maintien de la paix et de la sécurité ne compte qu'une femme représentante permanente parmi ses 15 membres? Quel message envoie-t-il à cette fillette somalienne qui rêve de devenir présidente, ou à celles qui veulent répondre à la question « Quel était ton rôle? », par autre chose que « rescapée »?. Si nous voulons que la moitié de la population mondiale ait son mot à dire dans la prévention et le règlement des conflits, commençons d'abord ici, dans ce bâtiment. C'est pourquoi le Royaume-Uni a dit clairement que nous avons besoin qu'il y ait le plus grand nombre possible de candidatures féminines crédibles au poste de Secrétaire général. Nous en avons trois jusqu'à ce jour et nous espérons que d'autres vont arriver.

Le moment est venu pour nous d'écrire une page d'histoire, de marquer un moment historique qui se fait attendre depuis trop longtemps. Toutes choses étant égales par ailleurs, nous espérons que cette année sera celle au cours de laquelle nous nommerons pour la première fois une femme au poste de Secrétaire général. Et lorsqu'on lui demandera quel a été son rôle, elle pourra répondre qu'elle a été aux premiers rangs de l'action menée par les Nations Unies pour prévenir les conflits, régler les crises et représenter le monde entier, et non pas la moitié seulement.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public et de le présider, et je remercie la Secrétaire générale adjointe, Mme Mlambo-Ngcuka, de son exposé et de sa direction d'ONU-Femmes. Je voudrais aussi tout particulièrement remercier Mme Paleki Ayang de son exposé sur la perspective de la société civile. Je remercie en fait toutes les cinq personnes qui ont pris la parole au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil des très utiles perspectives offertes ce matin.

Le débat d'aujourd'hui nous offre à tous une excellente occasion de voir où en est la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Très franchement, j'espère que la séance d'aujourd'hui fera mieux que cela. Le présent débat doit aussi permettre à un plus grand nombre de femmes d'occuper des positions de responsabilité et des sièges à

la table de négociations où se prennent les décisions sur les questions de paix et de sécurité, surtout à l'heure où les femmes et les filles sont confrontées à de nouvelles et complexes menaces, notamment celles posées par la dure réalité imposée par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Il est indéniable que certaines avancées sur la question des femmes et la paix et la sécurité ont été réalisées partout en Afrique depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous nous félicitons des efforts faits par les 18 pays d'Afrique qui ont élaboré des plans d'action nationaux visant à institutionnaliser une plus importante participation des femmes au gouvernement et dans la société. Mais il y a encore beaucoup à faire. Je voudrais proposer trois domaines dans lesquels nous devons redoubler d'efforts : premièrement, dans l'appui que nous apportons aux femmes pour qu'elles surmontent les obstacles systémiques qui s'opposent à leur participation à la vie politique; deuxièmement, dans la lutte contre la violence sexiste; et troisièmement, dans la traduction des normes concernant les femmes et la paix et la sécurité établies par le Conseil de sécurité en succès concrets dans le monde réel.

Lorsque les femmes prennent une part active à tous les niveaux de la prise de décisions politiques, nous savons que nous sommes tous plus en sécurité, que nos efforts de consolidation de la paix sont plus efficaces et que, partout dans le monde, les Constitutions et les accords de paix sont plus inclusifs, plus équitables et plus durables. Mais les femmes en Afrique continuent de rencontrer et de surmonter des obstacles systémiques qui s'opposent à leur participation à la vie politique à tous les niveaux de la prise de décisions. En février 2013, par exemple, 11 pays de la région des Grands Lacs ont signé un accord de paix pour mettre fin à des décennies de violence dans l'est de la République démocratique du Congo. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est, à n'en pas douter, un document décisif. Mais il a été négocié et adopté sans la participation de femmes. Les comités techniques créés pour superviser la mise en œuvre et le suivi de l'Accord-cadre ne comprenaient pas non plus de femmes. En mars 2013, prenant acte de l'absence de femmes dans le processus officiel, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a tenu des consultations avec des femmes dirigeantes et des groupes de la société civile dans l'ensemble de la région en vue de relier les efforts locaux de consolidation de la paix et les comités régionaux et nationaux de mise en œuvre. En janvier 2014, il a lancé la Plateforme des femmes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la région des Grands Lacs, qui accorde des subventions à des organisations de femmes œuvrant déjà à l'instauration de la paix dans la région. Nous applaudissons le leadership éclairé de l'Organisation des Nations Unies et des pays de la région des Grands Lacs qui ont reconnu l'absence des femmes à la table des négociations et pris les mesures nécessaires pour y remédier.

Un autre domaine dans lequel nous devons recentrer notre action est celui de l'identification et de l'élimination de la violence sexiste de façon systémique. Le succès à long terme des processus de paix dépend d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'une amélioration des perspectives de développement. Dans les situations où la violence à l'égard des femmes est l'une des caractéristiques majeures d'un conflit ou s'est aggravée dans son sillage, elle constitue un problème singulier qui fait obstacle aux efforts de consolidation de la paix. En d'autres termes, il convient de répéter que l'égalité des sexes est une question de sécurité, et donc un impératif stratégique pour les travaux du Conseil. Plus que jamais, nous sommes confrontés à l'indicible : l'utilisation odieuse de la violence sexiste par des groupes extrémistes violents graves, tels que Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant, sans parler des enlèvements et de l'esclavage, qu'ils emploient stratégiquement pour atteindre leurs objectifs. L'enlèvement de plus de 250 filles de Chibok dans une école du nord du Nigéria par les militants de Boko Haram en avril 2014 et l'utilisation continue par ce groupe de femmes et de filles en tant que kamikazes constituent un rappel tragique de la manière dont les groupes extrémistes manipulent la problématique hommes-femmes pour parvenir à leurs fins.

Dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale pour faire face aux menaces de la violence extrémiste, y compris en Afrique, nous devons veiller à ce que les besoins et les points de vue des femmes et des filles les plus touchées par la violence des extrémistes soient pris en compte dans notre approche globale de la lutte contre l'extrémisme violent. Les efforts que nous déployons pour aider les rescapées de la violence sexiste en Afrique seront incomplets tant que nous ne nous serons pas déterminés à lutter contre l'impunité. C'est pour cette raison que les États-Unis ont appuyé la tenue d'audiences foraines en République démocratique du Congo, ce qui a abouti à 1 924 procès et à 1 336 condamnations portant sur des actes de violence sexiste depuis 2009. Les États-Unis ont également

financé la formation de 5 505 prestataires de services aux rescapées, renforcé 1 103 organisations locales qui sont au service des populations touchées par la violence sexiste et fourni à 20 125 rescapées de violences sexistes un ensemble complet de services juridiques.

Le troisième point que je voudrais souligner aujourd'hui, c'est que l'engagement actif du Conseil de sécurité demeure d'une importance vitale si nous voulons obtenir des progrès réels et tangibles pour les femmes qui aspirent à être incluses dans les processus de paix, même si nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup à faire. Une étude sur l'évaluation de l'intégration des femmes et leur influence sur les processus de paix, qui a été réalisée par l'Initiative inclusive sur la paix et la transition de l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, a montré que chaque fois que des femmes ont été impliquées dans les processus de paix, comme cela a été le cas ces dernières années au Burundi, en Somalie, au Darfour et au Kenya, leur participation résultait principalement des pressions normatives exercées par les groupes de femmes et leurs défenseurs internationaux. Nos paroles, nos résolutions et nos débats ont donc un effet sur le terrain, là où cela compte le plus. Qu'il me soit permis de donner juste un petit exemple d'un cas où l'engagement de la communauté internationale a eu un impact fort – en fait, ce n'est pas un petit exemple, mais un exemple important. En Sierra Leone, un programme parrainé par les États-Unis pour renforcer la participation politique des femmes à l'échelon local est devenu un important outil d'autonomisation des femmes pendant l'épidémie d'Ebola en 2014. Les femmes ont mis à profit leur capacité de mobilisation pour organiser des séances d'information avec des prestataires de soins de santé et les populations locales sur la lutte contre l'Ebola. Cet effort a abouti à d'importantes recommandations sur les mesures à prendre par les communautés locales face à l'épidémie, et ces normes ont été adaptées par le Gouvernement sierra-léonais.

Malgré les progrès importants que nous avons réalisés pour promouvoir la question des femmes et la paix et la sécurité en Afrique, je le répète, il y a encore beaucoup à faire. Comme l'a dit le Secrétaire d'État John Kerry, notre objectif est aussi simple que profond, à savoir autonomiser la moitié de la population mondiale en tant que partenaires égaux dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix dans les pays menacés et touchés par la guerre, la violence et l'insécurité. C'est également l'engagement que le Conseil a pris, et c'est un engagement que nous devons tous nous efforcer d'honorer avec une plus grande détermination.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter la présidence angolaise d'avoir convoqué le présent débat public et pour la note de synthèse (S/2016/219, annexe) qu'elle a établie en vue du débat. Je voudrais également remercier de leurs exposés riches d'enseignements la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et la Directrice exécutive du Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud.

Je voudrais commencer mon propos en appelant l'attention sur le fait qu'aujourd'hui, cet organe de l'Organisation des Nations Unies est présidé par une femme, au moment où nous nous penchons sur la question importante du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. De plus, l'objet de ce débat ne saurait être plus opportun, car malgré certains événements encourageants, la paix et la sécurité sur le continent africain continuent d'être gravement menacées par l'existence de graves conflits qui font rage dans différents pays de la région. Le continent africain est le théâtre de plusieurs conflits armés, et c'est en Afrique que sont déployées la majorité des opérations de maintien de la paix. De même, il s'agit du continent le plus pauvre sur le plan économique, mais extrêmement riche en ressources naturelles. Tout au long de l'histoire, l'Afrique a connu de nombreux conflits et guerres entre gouvernements, groupes ethniques et groupes rebelles, et maintenant, à cause de la présence d'organisations terroristes qui ont recours à la violence comme arme de guerre pour exercer un contrôle sur la population par la peur.

Hommes et femmes ont subi et continuent de subir, sans distinction, les violations les plus graves des droits de l'homme. Toutefois, les femmes et les enfants souffrent de cette violence extrême de façon singulière et disproportionnée. Dans ce contexte, les femmes sont soumises à des traitements cruels et inhumains, qui leur causent de grandes souffrances. La violence sexiste, l'exploitation sexuelle, les mutilations génitales, les mariages et grossesses forcés, le mariage des enfants ne sont que quelques-unes des situations auxquelles doivent faire face les jeunes filles et les femmes au quotidien. À cet égard, le degré élevé d'impunité dont jouissent

les auteurs de ces crimes est une cause de grande préoccupation. Il convient, dans ce cadre, de souligner l'importance qu'attache l'Uruguay au programme relatif aux femmes, et à la paix et la sécurité, maintenant un rôle actif à l'égard du respect des droits des femmes et des filles et manifestant à de nombreuses reprises à quel point la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits armés était essentielle.

Le Conseil a reconnu à maintes reprises l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et appelé instamment dans de nombreuses résolutions qu'il a adoptées à accroître la participation des femmes, et à leur donner une représentation équitable à part entière dans les activités de prévention des conflits et de médiation. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a pris des engagements dans le domaine des femmes, et de la paix et de la sécurité, et réalisé d'importantes avancées en la matière. À cet égard, la résolution 1325 (2000) revêt une importance particulière du fait que, pour la première fois de l'histoire, on y a reconnu que la guerre avait des répercussions distinctes sur les femmes et que l'intégration des femmes aux dialogues de paix permettait d'assurer une paix durable sur le long terme. Ainsi, l'Uruguay est fermement convaincu que les femmes doivent être au centre des efforts de règlement des conflits.

La même résolution reconnaît également le droit des femmes à prendre une part active à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits violents, et à être associées aux processus de prise de décisions et aux missions de maintien de la paix, tout en soulignant les besoins spécifiques qu'ont les femmes et les filles en matière de protection dans les conflits armés. L'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, demandée par le Secrétaire général avant l'examen de haut niveau réalisé par le Conseil sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), a démontré l'influence favorable qu'exercent les femmes dans les processus de négociation, en améliorant les occasions de parvenir à un accord.

L'Uruguay accueille avec satisfaction l'information fournie dans la note de synthèse (S/2016/219, annexe), où sont détaillés les différents mécanismes, politiques et structures mis au point en Afrique afin de créer les conditions propices permettant aux femmes de jouer un rôle plus significatif dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cela dit, comme l'indique le document de synthèse, plusieurs obstacles continuent de s'opposer à la pleine intégration de ces activités dans les interventions à caractère plus officiel visant à prévenir les conflits et favoriser une paix plus durable.

Le nombre de femmes participant à des missions politiques spéciales sur le terrain reste très limité, en particulier aux postes de direction, et il reste nécessaire d'obtenir une participation plus importante des femmes, en particulier à tous les mécanismes liés aux processus de paix et de reconstruction après les conflits. La responsabilité essentielle, s'agissant d'amener une participation plus importante des femmes à ces processus, revient au premier chef aux États d'Afrique eux-mêmes. C'est au niveau national qu'ils doivent en effet instaurer les bonnes pratiques en la matière et favoriser une plus grande participation des femmes à tous les niveaux, puisque cela contribue à augmenter l'efficacité opérationnelle et à réduire les conflits. L'expérience acquise sur le continent nous livre de nombreux cas de femmes qui ont pu, grâce à leur vaillance, favoriser le relèvement de leur collectivité.

L'Uruguay apprécie à sa juste valeur le rôle fondamental joué par la société civile, en particulier les associations locales de femmes, qui portent assistance aux victimes dans différents domaines du processus de relèvement, depuis les services de santé jusqu'à l'accès à la justice, en passant par les soins d'ordre psychosocial, les réparations et la réinsertion socioéconomique. Toutefois, les femmes restent dans de nombreux cas exclues des sphères politique, sociale et économique. Dans d'autres situations regrettables, les femmes sont victimes de violences sexuelles et sexistes, ou bien voient leurs droits fondamentaux bafoués. Mais les femmes ne doivent pas être vues seulement comme des victimes quand elles sont partie intégrante de la solution, en tant qu'agents importants susceptibles d'influer sur le règlement des conflits, agents de changement, et, en définitive, architectes de la paix.

Nous observons avec une vive préoccupation, en particulier, la violence exercée à l'encontre de groupes humains déterminés et les violations des droits des femmes et des filles qui sont commises dans le cadre du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique. Des groupes armés opérant sur le territoire africain cherchent à soumettre la femme et à en supprimer les droits fondamentaux, en usant de méthodes de contrôle et d'asservissement. En contrepartie, nous pensons

qu'une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doit promouvoir la participation des femmes, l'exercice par elles de fonctions de premier plan et le renforcement de leurs moyens d'action pour permettre de faire face aux facteurs qui déchaînent la violence de ces groupes armés.

L'Uruguay est de ceux qui pensent qu'il est nécessaire, en outre, que l'Organisation désigne davantage de femmes dans les sphères de décision au plus haut niveau, en particulier aux postes d'envoyés et de représentants spéciaux, de médiateurs et de négociateurs. En dépit de la tendance à un accroissement du rôle des femmes dans tous les processus, avec, notamment, la nomination de médiatrices et d'envoyées, nous estimons que nous sommes encore loin du but souhaité.

La participation des femmes reste insuffisante dans le cadre des négociations de paix en Afrique et dans d'autres régions du monde. Il est incontestable qu'elles sont les porte-parole les plus dignes de foi des besoins des populations locales. Elles sont réceptives et inspirent davantage confiance quand il s'agit de recueillir des témoignages et des informations de la part de victimes de violences sexuelles et sexistes. Les femmes ont beaucoup à dire sur des sujets tels que les victimes, les réparations, et les conditions qui permettront de garantir que le conflit ne se reproduira pas. Les femmes apportent en outre des points de vue nouveaux aux négociations, en concourant à assurer une paix durable par leur contribution constructive. À cet égard, elles prêtent au processus de paix une sensibilité accrue pour ce qui est des questions liées à la famille, à l'éducation, aux questions de parité et d'équité, et sont appelées à remplir un rôle déterminant dans la vérification et l'exécution des accords.

De même, leur contribution aux dialogues de paix est essentielle pour construire des sociétés de paix, sans exclusion, reposant sur l'égalité et le respect des droits de l'homme. De même, elles jouent un rôle notable dans les situations d'après-conflit, en servant de socle fondamental à la reconstruction sociale, politique et économique des collectivités locales. Nous encourageons la participation des femmes africaines aux processus électoraux nationaux. Nous rappelons à cet égard les succès que représentent des cas comme ceux du Libéria et du Malawi, ainsi que la direction actuelle de l'Union africaine.

L'Uruguay considère, en outre, que la présence de personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix est nécessaire. Mon pays a été à l'avant-garde en matière d'intégration des femmes aux forces armées et à la police nationale dans les contingents uruguayens des missions de maintien de la paix, en maintenant parmi ceux-ci un pourcentage de femmes supérieur à la moyenne dans les effectifs déployés. Ainsi, 9 % des effectifs déployés actuellement dans le cadre de ces missions sont des femmes. Toujours déployées à titre volontaire, les femmes ont joué un rôle notable et enregistrent un taux important de retours, ce qui illustre la force de leur engagement en faveur de la paix.

Compte tenu de l'expérience de l'Uruguay en Afrique, y compris sa participation à des missions telles que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, nous pouvons attester du rôle efficace joué par les membres féminins de nos contingents. À cet égard, on a observé que la participation effective des femmes aux opérations de maintien de la paix revêt une importance particulière, de même que leurs interventions diffèrent de celles des hommes. Les femmes jouent également un rôle clef dans l'instauration d'un climat de confiance au sein des communautés locales, en particulier parmi les femmes qui ont été victimes de violences. Elles servent de modèle pour d'autres femmes et contribuent à la création d'un sentiment accru de sécurité au sein de la population.

À l'heure actuelle, en dépit des efforts susmentionnés, nous devons reconnaître les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Les femmes ne dirigent que 19 % des missions de l'Organisation des Nations Unie; elles ne représentent que 3 % des membres du personnel militaire de maintien de la paix et 10 % du personnel de police de maintien de la paix. Ainsi, l'Uruguay est préoccupé par les possibilités et les moyens inutilisés du fait que des efforts plus importants n'ont pas été faits pour inclure les femmes dans les processus de règlement des conflits. Il a été démontré que l'augmentation de la proportion de femmes au sein de la composante de police des missions de maintien de la paix a un effet positif sur la population, dans la mesure où cela réduit l'usage abusif de la force, le recours inapproprié à des armes et les comportements autoritaires dans les relations avec les civils. En fin de compte, une plus grande participation des femmes à tous les aspects du processus de paix est indispensable aux efforts visant à mettre en place les bases d'une paix durable sur le continent africain.

Un autre volet important que nous tenons à souligner est la question du financement pour la mise en

œuvre adéquate du programme relatif à la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous ne pourrons pas obtenir de meilleurs résultats ou avoir des retombées positives sur la vie des femmes et des filles si nous ne nous engageons pas à fournir les ressources financières adéquates. Dans ce contexte, l'Uruguay tient à mettre l'accent sur l'engagement que nous devons prendre de dégager des financements plus importants en faveur des programmes d'autonomisation et d'égalité des sexes.

Enfin, nous prenons note de l'adoption l'année dernière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Nous nous félicitons de l'inclusion de l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et qui, à notre avis, est d'une importance capitale compte tenu des inégalités entre les sexes, en particulier en Afrique. Nous estimons que la question de l'égalité des sexes ne concerne pas uniquement les femmes. Il s'agit plus tôt d'une lutte qui nous touche tous, hommes et femmes. Dans ce contexte, l'Uruguay appuie la pleine mise en œuvre de l'objectif 5, afin de mettre un terme à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, de veiller à la participation pleine et effective des femmes et d'assurer qu'elles aient les mêmes possibilités de leadership à tous les niveaux des processus de prise de décisions.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage et à exprimer notre gratitude à toutes les femmes qui travaillent jour après jour, souvent au péril de leur vie, pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde entier.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative prise par l'Angola d'organiser ce débat. Elle vous remercie, Madame la Ministre Delgado, de présider cette séance. Je remercie aussi Mme Mlambo-Ngcuka, le Sous-Secrétaire général Zerihoun et les Ambassadeurs Kamau et António pour leurs exposés. La Chine a également écouté avec attention la déclaration faite par la représentante du Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud.

La situation de sécurité internationale est complexe et difficile. Des régions telles que l'Afrique et le Moyen-Orient en particulier sont depuis longtemps embourbées dans des guerres et des conflits. De nombreuses femmes sont victimes de la violence et menacées par la terreur. Néanmoins, les femmes sont de plus en plus souvent des acteurs de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits régionaux. La communauté internationale doit renforcer la protection des droits et des intérêts des femmes dans les situations de conflit et accorder à cette dernière un rôle plus important dans la prévention et le règlement des conflits.

Premièrement, nous devons renforcer la protection des femmes dans les situations de conflit, et il incombe à la communauté internationale d'adopter des mesures efficaces pour maximiser les garanties de sécurité pour les femmes touchées par les conflits. L'aide humanitaire dans les zones de conflit doit être axée plus particulièrement sur les besoins des femmes et des autres groupes vulnérables. Les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes dans les situations de conflits doivent être appliquées à la lettre. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent, dans le cadre de leurs mandats respectifs, aider les pays hôtes à assurer la sécurité des femmes en période de conflit et doivent activement mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle.

Deuxièmement, des efforts plus importants doivent être déployés pour trouver des solutions politiques aux questions régionales critiques, et il faut accorder une plus grande importance au rôle des femmes dans le règlement des conflits. La communauté internationale doit travailler d'arrache-pied pour aider à élaborer des solutions politiques aux conflits et régler les différends par la voie du dialogue. Il faut encourager les femmes à devenir des acteurs importants de la médiation et à tirer pleinement parti de leurs avantages pour plaider en faveur d'une culture de paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pourraient aussi accroître régulièrement leur proportion de personnel féminin de façon à améliorer la communication avec les femmes et les filles au niveau local.

Troisièmement, les femmes doivent se voir accorder un plus grand rôle dans l'édification d'une culture d'harmonie et d'inclusivité. La communauté internationale doit encourager les femmes à jouer un rôle plus important dans la vie sociale, et elle doit éduquer les jeunes pour qu'ils puissent résister à l'influence des idéologies de l'extrémisme violent et aux discours démagogiques des groupes armés et des terroristes. Les femmes doivent se voir donner les moyens de participer pleinement à toutes les phases de la reconstruction après les conflits, d'encourager activement le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, et d'offrir des services de conseil et d'accompagnement communautaire aux victimes d'actes de violence.

Quatrièmement, les femmes doivent se voir donner les moyens de promouvoir le développement économique et social et, par là même, d'éliminer les causes profondes des conflits. La communauté internationale doit redoubler ses efforts d'autonomisation économique des femmes africaines, aider les pays africains à réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique. Les femmes africaines doivent recevoir des services de formation professionnelle de meilleure qualité et avoir accès à des financements plus importants en faveur de la création d'entreprises, afin d'améliorer globalement leurs revenus et leurs moyens de subsistance et ce, en vue de promouvoir l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture du continent, éliminant ainsi les causes profondes des conflits.

En septembre dernier, le Sommet mondial des femmes a été organisé dans le cadre d'une initiative conjointe de la Chine et de l'Organisation des Nations Unies. Le Président Xi Jinping et les représentants de plus de 140 pays, dont 85 chefs d'État et de gouvernement, y ont participé. Cet événement a eu une portée considérable et de profondes répercussions sur l'évolution de la cause des femmes dans le monde. La Chine a décidé de verser 10 millions de dollars à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Au cours des cinq prochaines années, la Chine adoptera une série d'initiatives pour aider les pays en développement à surmonter les difficultés que rencontrent les femmes et les filles en matière d'accès aux soins médicaux et à l'éducation, à renforcer les services de formation à l'intention des femmes et, par l'intermédiaire d'un fonds constitué en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, à mettre en place des projets visant à appuyer le renforcement des capacités des femmes dans les pays en développement.

La Chine, qui attache une grande importance à la collaboration avec l'Afrique, promeut la cause des femmes et l'intensification de l'appui accordé aux femmes africaines dans les domaines politique, économique, culturel, éducatif et sanitaire. Le Plan d'Action du Forum sur la coopération sino-africaine, arrêté à Johannesburg, a appelé à l'intensification d'une coopération pratique entre la Chine et l'Afrique dans le domaine de la condition de la femme et à un dialogue entre femmes dirigeantes. L'assistance fournie par la Chine ces dernières années couvre la quasi-totalité des pays africains. La Chine a également fourni aux femmes et aux filles des pays de l'Afrique de l'Ouest touchés par le virus Ebola, tels que la Sierra Leone et le Libéria, une grande quantité d'aide en nature afin d'appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour améliorer son système de santé publique et ses capacités de réaction en cas d'urgence sur tous les fronts.

À l'avenir, la Chine va mettre en oeuvre 200 projets Happy Life à travers l'Afrique ainsi qu'une centaine de projets de développement agricole dans des villages, construire des parcs industriels et des centres de formation professionnelle, le tout sur une base collaborative et en formant quelque 200 000 spécialistes techniques. Ces projets de coopération bénéficieront aux Africains, et donneront en particulier de nouvelles possibilités et de nouveaux espoirs de développement aux femmes africaines, ce qui créera ainsi de nouvelles conditions pour le règlement des conflits.

La Chine est prête à continuer de travailler avec la communauté internationale pour aider collectivement les femmes à parvenir au développement total et à participer pleinement à la vie politique, économique et sociale afin qu'elles insufflent une nouvelle énergie positive à la paix, au développement et à la prospérité du continent africain et puissent apporter leur pierre si importante à l'édifice.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine remercie l'Angola d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. Tout d'abord, je voudrais dire que l'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne sur le sujet qui nous occupe.

Je remercie tous les intervenants qui ont présenté des exposés. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance du sujet choisi par la présidence angolaise.

Les conflits et les crises en Afrique se sont complexifiés ces dernières années. Ils tendent à être suivis de flambées de violence dévastatrices contre les femmes et les filles. Nous nous souvenons tous avec un profond effroi du cas tragique des 200 filles de Chibok, dans le nord du Nigéria, enlevées en avril 2014 par des éléments de Boko Haram alors qu'elles se trouvaient dans leur école. Un peu partout, les femmes et les filles sont blessées, mutilées ou tuées au même titre que les hommes et les garçons. Elles sont aussi victimes de violences sexistes. La violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre dans les conflits sur tout le continent.

L'Ukraine condamne tous les actes de violence sexuelle, ainsi que toutes les formes d'atteinte sexuelle contre les femmes et les enfants; des violences et atteintes qui, dans certains conflits, vont au-delà des crimes de

guerre et sont comparables à des crimes contre l'humanité ou à des massacres génocides. Compte tenu de l'ampleur de plus en plus grande de ces crimes, nous nous déclarons prêts et déterminés à contribuer activement aux efforts internationaux consolidés visant à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la violence sexuelle. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision rendue par la Cour pénale internationale (CPI) dans l'affaire contre l'ex-Vice-Président de la République démocratique du Congo, Jean-Pierre Bemba, la première affaire de la CPI à examiner spécifiquement la violence sexuelle comme arme de guerre. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Ukraine appuie vigoureusement les efforts du Conseil pour lutter contre tout l'éventail des violations de leurs droits humains et atteintes à ces droits dont sont victimes les femmes en temps de conflit armé ou au lendemain d'un conflit.

Face aux défis posés par les guerres et les conflits, les femmes deviennent de plus en plus des agents indispensables du changement. Selon l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il y a de plus en plus d'éléments qui prouvent que l'autonomisation des femmes contribue au succès des pourparlers de paix et à l'instauration d'une paix durable, accélère le relèvement économique, renforce les opérations de paix, améliore l'assistance humanitaire et peut concourir à lutter contre l'extrémisme violent. L'Ukraine est consciente de l'importance que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à toutes les activités de prévention et de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. C'est d'ailleurs à ce titre que nous nous félicitons de l'initiative conjointe prise par l'Espagne et le Royaume-Uni de créer un groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et la paix et la sécurité.

Pourtant, bien que les questions d'égalité des sexes soient de plus en plus intégrées aux activités de l'ONU, les défis dans ce domaine demeurent redoutables et généralisés à travers le monde. L'Afrique en est l'exemple le plus manifeste. Les femmes de ce continent jouent des rôles importants en tant que gardiennes de la culture et piliers de la famille, pourtant, en temps de conflit, elles sont à peine représentées à la table de négociation ou dans les efforts de reconstruction des communautés. En outre, d'après ONU-Femmes, les femmes représentent moins de 10 % des négociateurs de paix dans le monde, et seulement 3 % des signataires d'accords de paix.

Nous saluons le fait que plusieurs pays africains ont fait leur la résolution 1325 (2000) et déjà mis en place les plans d'action nationaux pertinents. De la même manière, nous nous félicitons que l'Union africaine ait elle aussi consenti d'importants efforts pour intégrer la question des femmes et la paix et la sécurité à ses efforts en matière de sécurité, de gestion des crises, de droits de l'homme et de consolidation de la paix. Il est extrêmement important que l'ONU et l'Union africaine aient toutes deux augmenté le nombre de femmes parmi les effectifs militaires et de police déployés dans les missions de maintien de la paix et mis en place en Somalie et au Darfour des unités chargées de protéger les victimes de violences sexistes. Au Rwanda, au Libéria, en République démocratique du Congo et ailleurs, l'ONU fournit un soutien important aux victimes de ces violences.

Étant donné l'évolution constante des conditions de paix et de sécurité à travers le monde, liée notamment aux effets de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent et à la hausse du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, il nous faut plus que jamais veiller à la participation des femmes dans l'élaboration des stratégies visant à prévenir et relever ces défis. Nous en avons eu une illustration claire durant la visite que la délégation du Conseil de sécurité a récemment effectuée au Mali, où nous avons eu des réunions très utiles avec plusieurs organisations locales de femmes.

Pour conclure, je voudrais dire qu'ayant été impliquée dans la résolution 1325 (2000) dès son origine, l'Ukraine est un fervent défenseur du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité. Dernièrement, nous avons adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), élaboré en consultation étroite avec les organismes des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que la société civile. Ce plan d'action vise à promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie militaire, politique, économique et sociale, ainsi qu'aux processus de paix et de relèvement, à la prévention et à la lutte contre la violence sexiste, et à la réinsertion des personnes touchées par les conséquences de l'agression étrangère dont mon pays est actuellement victime. L'Ukraine va rester activement engagée dans la promotion des droits des femmes, de leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction après le conflit, ainsi que dans les efforts pour les protéger contre la violence sexuelle et sexiste.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'Angola d'avoir organisé cet important débat et la Ministre Delgado de le présider. Nous remercions également de leurs lumières les personnes qui ont présenté des exposés.

Nous avons accompli d'importants progrès au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté ce texte historique qu'est la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur l'importance fondamentale de se pencher sur l'impact des conflits sur les femmes et les filles. Des cadres convenus d'un commun accord sont en place. Toutefois, ce qui manque c'est la mise en œuvre effective, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits. Leur participation véritable relève plus de l'exception que de la règle, comme l'a montré le débat public de la semaine dernière sur la prévention des conflits dans la région des Grands Lacs (voir S/PV.7653). Or les preuves empiriques confirment que la participation effective des femmes à tous les stades du règlement d'un conflit contribue grandement à prévenir l'escalade et à instaurer durablement la paix.

Inclure les femmes donne des résultats. Les tenir à l'écart des processus de paix ne fait que perpétuer l'inégalité. Cela rend plus difficile de briser le cycle des conflits. Nous le savons, et pourtant nous continuons d'entendre des arguments selon lesquels la participation des femmes loin d'être fondamentale serait accessoire. Nous entendons des arguments culturels avancés pour justifier l'exclusion des femmes de la table de négociation ou des rôles de médiateur et nous demander de retarder leur implication jusqu'à la phase de réconciliation, souvent après qu'un accord a été trouvé. Il faut combattre ces attitudes et approches dépassées.

Mettre en avant les exemples qui montrent comment les femmes ont véritablement contribué à prévenir et à régler des conflits en Afrique illustre les avantages pratiques de la participation des femmes. Prenons, par exemple, le rôle que les associations de femmes jouent en matière de désescalade et de prévention des violences liées aux élections. La création de salles de veille des femmes et le déploiement d'observatrices formées pour surveiller les élections au Sénégal, au Kenya, au Nigéria et plus récemment en République centrafricaine ont eu un impact mesurable sur la prévention, la surveillance et l'atténuation des actes de violence et d'intimidation.

Les associations de femmes jouent également un rôle clef dans la désescalade de crises et les campagnes en faveur de la cessation des conflits. Le rôle crucial que la Campagne d'action de masse pour la paix des femmes libériennes a joué pour mettre fin au conflit dans ce pays est bien connu. Les femmes se sont également mobilisées en faveur de la paix au Burundi en amenant les parties à engager un dialogue. Un réseau national de femmes médiatrices, établi par les Nations Unies en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur et les organisations de la société civile, a permis de prévenir la violence au niveau local, de dissiper de fausses rumeurs et d'atténuer les effets de la crise politique actuelle sur les citoyens ordinaires. Alors que le processus de médiation au Burundi se poursuit, il ne faut pas que ces réalisations soient négligées ou réduites à néant. Les efforts consentis par ces femmes, avec des ressources limitées et en prenant des risques personnels, méritent plus que nos applaudissements. Il faut leur apporter un appui et leur donner les moyens d'agir parce que leur action est efficace. En particulier, nous avons pris bonne note des mesures proposées par Mme Paleki Ayang pour mettre fin à la violence sexuelle au Sud-Soudan en tant qu'élément nécessaire au rétablissement de la paix dans son pays.

Nous devons faciliter les contributions actives des femmes aux opérations de paix en Afrique. Nous devons veiller à ce que les opérations des Nations Unies soient adéquatement préparées et équipées pour répondre aux besoins des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit. La Nouvelle-Zélande est située loin du continent africain, mais nous nous efforçons d'apporter concrètement notre modeste contribution à ces efforts. La Nouvelle-Zélande a intégré depuis longtemps que les considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité à sa doctrine, ses politiques et ses programmes de formation du personnel en uniforme appelé à servir au niveau international. En novembre dernier, une équipe de la Force de défense néo-zélandaise, constituée exclusivement de femmes, a dispensé une formation sur le thème « la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations » au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix au Ghana. Cette formation a notamment porté sur les techniques de prévention des conflits faisant appel aux femmes, grâce à une participation accrue des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits et à la prise en compte des expériences des femmes qui ont joué un rôle de premier plan en matière de conflits.

Notre expérience en matière d'approches tenant compte des disparités entre les sexes pour la police de proximité au lendemain des conflits a démontré l'importance de la participation des femmes. Les femmes policiers ont de meilleurs relations avec les femmes locales. La présence de personnel féminin permet de démarginaliser les femmes locales, car elles ne sont pas perçues uniquement comme des victimes mais comme des acteurs à part entière et des agents de sécurité et de sûreté.

Le leadership régional a joué un rôle important dans les efforts déployés en Afrique pour promouvoir le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits. Nous nous félicitons du Programme genre, paix et sécurité de l'Union africaine, qui sert de cadre à l'intégration et au renforcement des efforts de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour tenir compte des questions liées à la problématique hommes-femmes.

Enfin, nous exhortons le Conseil de sécurité à intégrer systématiquement les points de vue des femmes dans ses travaux. Nous devons encourager une participation accrue des femmes à tous les efforts de médiation et à tous les processus de prévention des conflits. C'est bien simple : lorsqu'on associe les femmes en tant que participantes actives, il y a beaucoup plus de chances de mettre fin aux conflits et d'instaurer une paix durable.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom de la délégation malaisienne, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité. Je tiens à vous remercier, ainsi que la présidence angolaise, d'avoir convoqué ce débat public sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Je voudrais également remercier les intervenants, à savoir la Secrétaire générale adjointe Mlambo-Ngcuka, le Sous-Secrétaire général Zerihoun et l'Ambassadeur Kamau, ainsi que l'Ambassadeur António, de leurs contributions à ce débat. Je tiens également à rendre hommage à Mme Paleki Ayang, qui, grâce à ses réflexions et à son expérience personnelle dans la situation de conflit au Sud-Soudan, a été on ne peut plus convaincante s'agissant de l'importance et de la légitimité du rôle des femmes.

La Malaisie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce débat public arrive à point nommé et sert de suivi à l'examen de haut niveau de la résolution 1325 (2000) sur le programme « les femmes et la paix et la sécurité », qui a eu lieu en octobre dernier. À cette occasion, la Malaisie s'était jointe aux membres du Conseil de sécurité, aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies pour réaffirmer l'importance de ce programme, ainsi que pour renouveler notre engagement à renforcer le rôle des femmes dans l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité grâce à une participation accrue.

On ne peut plus mésestimer ou négliger le rôle important que jouent les femmes et leurs contributions potentielles à la prévention et au règlement des conflits. La situation qui règne en Afrique exige de nous que nous soyons plus ouverts à examiner les stratégies qui se sont avérées efficaces et les défis qu'il faut relever pour que les femmes puissent réaliser leur potentiel en tant qu'agents de paix et de sécurité. À cet égard, l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) conclue en octobre 2015 représente une bonne ressource empirique dont nous pouvons nous inspirer pour ce qui est de l'importance des contributions des femmes à la paix et à la sécurité. Nous voudrions attirer l'attention sur trois domaines dans lesquels, à notre avis, la participation des femmes peut permettre d'améliorer considérablement les efforts de prévention et de règlement des conflits. Il s'agit de la participation politique, des mécanismes d'alerte rapide et du renforcement à long terme de la résilience face aux conflits.

La Malaisie estime qu'une participation politique accrue et véritable des femmes est d'une importance cruciale pour mettre fin aux conflits actuels et prévenir des conflits futurs. Le Conseil de sécurité a toujours souligné que l'on ne peut parvenir au règlement durable des conflits armés par des moyens militaires, mais qu'il passe uniquement par des processus politiques pacifiques. Cependant, ces processus ont presque toujours été dirigés par des hommes – les femmes et leurs points de vue ont été exclus depuis trop longtemps. La Malaisie appuie pleinement les efforts visant à accroître la participation des femmes aux processus politiques, y compris en nommant les femmes aux postes de prise de décisions qui peuvent influer sur les résultats des négociations. Non seulement il faut garantir la formation et le renforcement des capacités nécessaires pour améliorer le leadership politique des femmes, mais il faut également de la volonté politique de la part des parties aux négociations, des médiateurs et des organisateurs des processus de paix pour associer activement les femmes à toutes les étapes des négociations. En outre,

donner aux organisations féminines de la société civile les moyens de contribuer aux processus de paix et de surveiller leur mise en œuvre permettra également de s'assurer que les points de vue des femmes sont pris en compte.

Un élément important de la prévention des conflits est la capacité de détecter les signes annonciateurs de conflit et de prendre les mesures qui s'imposent. Il a été largement prouvé que dans les situations de conflit, les femmes peuvent fournir des indications sur la dynamique changeante des relations, en particulier aux niveaux local et communautaire. Nous devons encourager les acteurs sur le terrain à tirer parti de ces indications. Des mécanismes d'alerte rapide robustes qui tiennent compte des indicateurs sensibles au genre et permettent de communiquer des informations en toute confidentialité contribueraient considérablement aux efforts de prévention des conflits. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives telles que la mise en place des salles de veille des femmes pour surveiller, prévenir et atténuer les violences électorales, qui méritent un appui constant.

Pour consolider la paix et la sécurité à long terme, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits et placer les femmes au cœur des efforts de consolidation de la paix. À notre avis, la mise en place de cadres juridiques nationaux qui appuient l'égalité des sexes et protègent les droits des femmes est le meilleur moyen de prévenir la reprise des conflits. Dans le même temps, les stratégies de relèvement socioéconomique qui offrent aux femmes et aux filles des moyens de subsistance et des possibilités d'éducation peuvent contribuer considérablement au renforcement de la résilience des communautés.

Plus généralement, nous estimons que les activités de consolidation de la paix doivent également mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes afin qu'elles apportent une contribution clef dans les domaines politique, économique et social. À cet égard, nous saluons l'initiative de la Commission de consolidation de la paix visant à élaborer une stratégie pour l'égalité des sexes afin de renforcer sa participation et son appui à la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte des activités de consolidation de la paix. La Malaisie, qui est actuellement membre de la Commission, est déterminée à participer activement à l'élaboration de cette stratégie et espère qu'elle sera adoptée en juin.

Les efforts visant à bâtir des communautés ouvertes et résilientes sont particulièrement importants à l'heure où le monde entier, y compris l'Afrique, reste aux prises avec la menace croissante de l'extrémisme violent. Boko Haram pose une menace constante dans la région, et ce groupe terrorise les populations civiles au-delà des frontières nationales, notamment en s'en prenant aux femmes et aux filles. Dans le même temps, nous condamnons l'exploitation inacceptable des femmes et des enfants pour en faire des kamikazes. Nous soulignons qu'il faut veiller à ce que les mesures de lutte contre l'extrémisme violent prennent en compte la nécessité de protéger les groupes vulnérables qui agissent sous la contrainte ou sont manipulés.

La pleine réalisation du potentiel des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits repose sur la coopération de l'ensemble de la communauté internationale, notamment les États Membres, les organisations régionales, l'ONU et la société civile. Une démarche globale et cohérente dirigée par l'ONU, qui promeut le rôle des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits, est essentielle à la réalisation de ces objectifs. Dans ce contexte, la Malaisie appuie les diverses mesures initiées par le Secrétaire général et le système des Nations Unies en vue de promouvoir une plus forte représentation des femmes à des postes de direction, au sein des équipes de médiation et des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que le renforcement de la coordination entre les entités des Nations Unies pour généraliser la prise en compte de la question des femmes et la paix et la sécurité, et elle trouve ces mesures encourageantes.

Nous appuyons également un examen plus approfondi des perspectives des femmes dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, notamment ceux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité créé en vertu de la résolution 2242 (2015). En outre, nous estimons que les consultations régulières entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), et entre les représentants de l'ONU et leurs homologues de l'UA en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité sont importantes, car elles visent à renforcer la coopération aux fins de la réalisation de nos objectifs communs de protection et d'autonomisation des femmes au service de la paix et de la sécurité.

En guise de conclusion, je tiens à souligner que nous nous rapprocherons de notre objectif commun d'un monde plus pacifique et plus stable si nous encourageons les femmes à jouer leur rôle légitime dans la promotion de la paix et de la sécurité. La Malaisie

demeure pleinement déterminée à jouer son rôle en vue de l'accomplissement de cette mission.

M. Seck (Sénégal) : Madame la Ministre de la famille et de la promotion de la femme de la République d'Angola, la délégation sénégalaise se réjouit de vous voir présider en personne ce débat public du Conseil de sécurité sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique, thème on ne peut plus important et dont le Conseil de sécurité continue de faire une priorité dans sa mission première, la prévention et la résolution des conflits. La variété et la richesse des exposés que nous avons entendus ce matin attestent tout autant de la pertinence du sujet. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont présenté des exposés pour l'éclairage pratique qu'elles ont jeté sur notre débat. Je voudrais à cet égard nommer Mme Phumzile Mlambo Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; l'Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent de la République du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix; l'Ambassadeur Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Mme Paleki Ayang, Directrice exécutive du Réseau pour l'autonomisation des femmes de la République du Soudan du Sud.

Le Sénégal s'associe d'avance à la déclaration que fera plus tard la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Sénégal a la ferme conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour être efficace, ne saurait faire fi de la contribution de la moitié de la population, à savoir les femmes, surtout que celles-ci sont les principales victimes des violences de toutes sortes, y compris des violences sexuelles et sexistes, les obligeant bien des fois à fuir leurs foyers ou leurs pays, comme vient de nous le démontrer Mme Ayang, si elles ne sont pas tout simplement utilisées comme moyen de modification d'une composante ethnique.

Se tenant plus de 15 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), et dans l'esprit de la résolution 2171 (2014), le débat public de ce jour doit nous permettre d'aller encore plus loin vers une approche globale de prévention et de maintien de la paix par une meilleure intégration des droits de l'homme, particulièrement les droits de la femme et l'égalité entre les sexes. Ce faisant, le Conseil contribuerait mieux à la mise en place de processus de paix inclusifs prenant en compte la participation égale, complète et significative, ainsi que la représentation plus importante des femmes dans la prévention et les efforts de médiation, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Continent le plus touché par les conflits, l'Afrique a un rôle prépondérant à jouer dans cette dynamique. Elle a effectivement mis en place plusieurs mécanismes politiques institutionnels, parmi lesquels le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, qui engagent les États membres de l'Union africaine à promouvoir la pleine participation ainsi que la représentation des femmes dans les processus de paix. La nomination d'un Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité par la Présidente de la Commission de l'Union Africaine s'inscrit également dans cette dynamique. En Afrique de l'Ouest, les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en adoptant la Déclaration de Dakar sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), entendent renforcer le rôle des femmes, en particulier dans la médiation, la promotion de la culture de la paix et l'animation des systèmes d'alerte précoce.

C'est dans cet esprit que le Sénégal organise depuis 2007 le recrutement de femmes dans les forces armées et de sécurité sénégalaises, après avoir été le premier pays africain à réaliser la parité absolue dans toutes les instances électives aux niveaux national et local. La stratégie sectorielle basée sur le genre, adoptée par les forces de défense et de sécurité sénégalaises, permet d'espérer une institutionnalisation de l'équilibre entre les sexes dans les interventions des forces armées, de plus en plus de femmes participant d'ores et déjà aux missions de maintien de la paix. Ces différentes dispositions participent du renforcement du rôle de la femme africaine dans la prévention et la résolution des conflits, le combat contre la violence et pour le développement, à travers des mécanismes innovants pour des sociétés plus pacifiques.

Cependant, bien des défis restent encore à relever. En effet, un regard panoramique sur la situation sécuritaire, dans la sous-région ouest-africaine par exemple, fait observer de nouveaux défis qu'il importe de prendre en compte de façon plus systématique et plus systémique dans les missions de prévention et de résolution des conflits. Il faudra donc investir

davantage dans l'alerte précoce et les mécanismes nationaux d'intervention rapide en vue d'assurer la pleine participation des femmes et des organisations de la société civile dans les processus de paix. Ceci est particulièrement important dans les stratégies visant à prévenir la radicalisation, l'extrémisme violent et, partant, le terrorisme. I1 faudra aussi, parallèlement, accélérer la promotion de l'éducation et de la culture de la paix dans tous les États membres et sensibiliser davantage sur le contenu de la résolution 1325 (2000), y compris en la traduisant dans les principales langues de l'espace africain.

En outre, la mobilisation de ressources substantielles est fondamentale pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'application de cette résolution en vue de renforcer leurs moyens de lutte contre le terrorisme. Dans la même veine, les budgets nationaux annuels devraient prévoir des activités relatives aux plans d'action nationaux, ce qui permettrait de matérialiser l'engagement politique des États en faveur de la résolution.

De façon globale, les efforts en vue d'une participation effective des femmes à la résolution des conflits doivent être déployés dans une synergie d'actions entre le Conseil de sécurité et les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les différentes entités qui opèrent sur le terrain. Dans cette perspective, le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé par la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique doivent travailler en parfaite coordination pour contribuer à une meilleure évaluation des leçons apprises et à un partage effectif des meilleures pratiques en matière d'intégration de la thématique « Les femmes et la paix et la sécurité » dans les politiques de prévention des conflits en Afrique.

En conclusion, la délégation sénégalaise voudrait suggérer que les différentes propositions pertinentes formulées ce matin par les personnes qui ont présenté des exposés et également par les délégations puissent être recensées, évaluées et, dans toute la mesure du possible, mises en œuvre. Le Sénégal y voit une contribution importante à la réalisation de sociétés paisibles et inclusives, tel qu'envisagé dans l'un des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Suarez Borges (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saluer la présence parmi nous au Conseil de la Ministre angolaise de la famille et de la promotion de la femme, Mme Maria Filomena Delgado, et remercier la présidence de son initiative de convoquer cet important débat et d'avoir préparé la note de synthèse (S/2016/219, annexe). Nous voudrions aussi remercier de leurs exposés Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, M. Tayé-Brook Zerihoun, les Ambassadeurs Macharia Kamau et Téte António, ainsi que Mme Paleki Ayang.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans les trois études mondiales menées l'année dernière sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix, de l'application de la résolution 1325 (2000) et des opérations de maintien de la paix, il est fait allusion au fait que la priorité doit être accordée à la prévention des conflits. Dans l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est indiqué que

> « La prévention et la résolution des conflits telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui continuent de se concentrer sur la neutralisation des détracteurs potentiels et des auteurs de violences, plutôt que d'investir dans les ressources pour la paix ».

Il y est dit aussi que le militarisme sert à faire respecter et à perpétuer les inégalités structurelles qui tiennent à leur tour les femmes et les filles à l'écart des biens publics, consolide leur exclusion et leur marginalisation, et réunit tous les ingrédients d'inégalités plus vastes.

Le Venezuela est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit auparavant. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la prévention et le règlement pacifique des différends est toujours le meilleur mécanisme et le plus approprié pour éviter les effets néfastes et dévastateurs du conflit armé sur la population civile, surtout sur les femmes, les filles et les garçons. Pour cette raison, nous sommes convaincus qu'il importe de redoubler d'efforts et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions politiques aux situations qui représentant une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ce qui signifie, entre autres, créer un environnement favorable à l'autonomisation

et à l'épanouissement des femmes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur l'accroissement de l'aide, en vue d'aider les pays touchés à surmonter les difficultés et les causes sous-jacentes qui mènent au conflit armé, à savoir l'exclusion, la pauvreté, l'inégalité sociale et le manque d'accès aux ressources et aux services de base.

Il importe de souligner ici le fait que ce sont les femmes, et notamment les filles, qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences nuisibles de la guerre du fait de la violence perpétrée contre elles par différent groupes armés, ce que reflètent les douloureuses statistiques concernant les victimes. Les femmes et les filles représentent la moitié de la population affectée et, par conséquent, tous les efforts qui sont déployés pour empêcher qu'elles soient exposées à ces effets seront un investissement dans la construction d'un avenir plus humain.

Ainsi, les processus de paix offrent un cadre idéal pour mettre un terme à la violence et aux causes profondes du conflit. L'inclusion des femmes représente par conséquent une occasion stratégique d'accueillir de façon globale et dans une perspective sexospécifique les transformations qui amèneront une paix durable, le développement, la justice et l'équité sociale.

Depuis l'adoption, il y a 15 ans, de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur la question des femmes et la paix et la sécurité, des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine normatif à l'ONU, au sein des organisations régionales et dans les États Membres. Malgré cela, de grands défis restent à relever, entre autres le fait que les femmes en situations de conflit continuent de pâtir de façon récurrente et systématique de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre et d'être sous-représentées dans la prévention et le règlement des conflits.

À cet égard, nous condamnons la violence déchaînée par les groupes terroristes, dont les effets sont ressentis si cruellement au Moyen-Orient et en Afrique. Les principales victimes de la violence sont les femmes, les garçons et les fillettes, étant donné que ces groupes utilisent l'exploitation et les violences sexuelles en tant que stratégie dans l'action criminelle qu'il mènent, et ce en violation claire du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. À cet égard, il est fondamental de respecter pleinement, au titre du droit international, l'interdiction faite à des parties tierces de fournir des armes et un appui financier à ces groupes. C'est de cette façon qu'il sera possible de réduire leurs capacités opérationnelles et, par conséquent, les conséquences nocives et irréparables du conflit armé sur les civils, en particulier les femmes, les fillettes et les garçons.

L'optimalisation des efforts visant à appliquer efficacement les résolutions ayant trait à la question des femmes et la paix et la sécurité requiert une coordination efficace entre tous les États concernés, les différents organes de l'ONU ayant compétence dans ce domaine, dans le respect de leurs mandats respectifs, et les différents mécanismes régionaux et sous-régionaux qui s'occupent aussi de cette question. Dans le cadre de ces efforts et initiatives, il faut réfléchir à la façon dont on peut faire participer les femmes en tenant compte des différents contextes nationaux, des systèmes politiques en place et des structures sociales, culturelles et religieuses de chaque société, de manière à traiter cette thématique de la façon la plus appropriée à chaque contexte spécifique. Ces actions dans leur ensemble doivent être menées dans le respect de la souveraineté nationale.

Un certain nombre d'études ont montré que dans le domaine de la paix et de la sécurité, le pourcentage de l'aide réservée à la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes est bien inférieur à ce qui serait nécessaire pour remplir les engagements pris en la matière. C'est pourquoi il est très important de consacrer des ressources suffisantes à l'autonomisation et la formation des femmes et à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en faveur des femmes et la paix et la sécurité. Il est en outre impératif d'appuyer la promotion de la participation des femmes aux initiatives locales de consolidation de la paix, en se préoccupant non seulement de leurs capacités techniques et de leur aptitude à avoir un impact, mais aussi de leurs besoins essentiels et en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous exhortons les missions politiques et les opérations de maintien de la paix à continuer de promouvoir la participation des conseillers pour la problématique hommes-femmes et la protection des femmes aux diverses missions menées par l'Organisation des Nations Unies, lesquelles doivent intégrer la lutte contre les inégalités entre les sexes en tant qu'aspect fondamental de leurs responsabilités. En outre, il ne faut pas oublier que la mise en œuvre de cette politique aura des répercussions positives et concrètes sur les progrès réalisés pour surmonter les différents obstacles auxquels se heurtent les femmes dans les activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits, ainsi que dans la supervision des accords de paix.

Pour terminer, nous souhaitons affirmer que, pour le Venezuela, les femmes sont à la fois les protagonistes et le moteur indispensable de la lutte pour l'émancipation de nos peuples. C'est pourquoi nous tenons à rappeler qu'au niveau mondial, les femmes sont appelées à diriger, sur un pied d'égalité et dans les mêmes conditions, les processus de développement et de consolidation de la paix, des processus qui sont inclusifs, équitables et porteurs de transformation. Dans le cadre de ce processus historique et décisif, le Venezuela réaffirme sa détermination à continuer d'œuvrer résolument à la réalisation de ces objectifs.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord sincèrement remercier l'Angola de son initiative de convoquer le présent débat public sur cet important sujet. Je me félicite également des exposés riches d'enseignements prononcés par les orateurs précédents.

J'ai vécu en Afrique pendant trois ans, et j'ai pu observer par moi-même que la mobilisation du pouvoir des femmes constituait le meilleur moyen de faire face aux défis qui se posent à l'Afrique. Dans ma déclaration, je voudrais partager mon expérience pour ce qui est du pouvoir des femmes et des rôles importants que les femmes africaines jouent, puis mentionner les efforts que déploie le Japon pour libérer ce pouvoir dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Commençons par le pouvoir des femmes. Quel est exactement le pouvoir de la femme en Afrique?

D'abord, les femmes sont des gestionnaires. Les ambassades du Japon financent de nombreux projets associatifs et, en tant qu'Ambassadeur, j'ai pu constater que les projets les plus réussis et les mieux exécutés étaient toujours ceux proposés par des femmes. Ce sont les femmes qui sont les gestionnaires dans la vie quotidienne. De nombreuses femmes s'occupent de la gestion du foyer. L'éducation des enfants doit être surveillée. Faire la cuisine doit être planifié. Les achats doivent être calculés. S'il y a de l'argent, les femmes l'utilisent pour l'éducation et la santé plutôt que de le gaspiller. Les femmes sont donc des gestionnaires.

Ensuite, les femmes sont des chefs d'entreprise. Le Japon a contribué au financement d'un projet de cantines scolaires dans un village de la Côte d'Ivoire. L'idée était d'aider les mères à cultiver un lopin de terre pour produire du riz et du maïs pour les repas scolaires de leurs enfants. Quelques années plus tard, je me suis rendu dans le village. Le projet avait été mené à bien. Le repas scolaire était désormais assuré, et un plus grand nombre d'enfants allaient à l'école qu'auparavant. À ma grande surprise, j'ai également trouvé un grand poulailler à côté du champ de riz et de maïs. J'ai demandé si les poulets étaient également pour le repas des enfants. La réponse était non. Les mères avaient pris conscience de leurs capacités de production et avaient décidé de commencer un élevage de poulets pour gagner plus d'argent. Les poulets se vendaient très bien sur le marché local, ce qui a permis à ces femmes d'acheter des crayons et des cahiers pour leurs enfants. Les femmes sont donc des chefs d'entreprise.

Enfin, les femmes sont courageuses. Elles défendent la paix. Je suis très impressionné par le récit de Mme Paleki Ayang au Soudan du Sud, où les femmes des tribus des Nuer et des Dinka se rassemblent pour surmonter l'antagonisme entre les hommes. Mais j'ai eu la même expérience en Côte d'Ivoire. À la veille de la crise en Côte d'Ivoire en 2011, tout le monde pouvait ressentir les tensions latentes. Toute manifestation de quelque nature que ce soit pouvait conduire à une terrible répression. Or, un jour, les femmes d'Abidjan ont commencé à défiler dans les rues, tapant sur leurs casseroles avec des ustensiles de cuisine en criant « non! » à la violence. Elles ont montré leur courage en exigeant la paix malgré le danger qu'elles couraient. À ma grande surprise, les forces de sécurité n'ont pas touché aux femmes qui manifestaient et n'ont pas tiré sur elles, car en Afrique, si j'ai bien compris, s'attaquer aux femmes peut être considéré comme un déshonneur.

Ce que je veux dire, c'est que concernant le rôle des femmes en Afrique, nous parlons d'autonomisation et de protection des femmes. C'est vrai. Mais il ne s'agit pas simplement d'une question d'autonomisation ou de protection des femmes; il faut mobiliser le pouvoir des femmes. Il faut reconnaître que les femmes africaines elles-mêmes ont un grand potentiel et qu'elles sont des acteurs dynamiques qui contribuent à la paix et la stabilité. D'autre part, lorsqu'il s'agit de la paix et de la stabilité, nous devons réfléchir à la meilleure façon de mobiliser le pouvoir des femmes.

Le Japon attache une grande importance à la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Afrique, et c'est pourquoi nous allons continuer de coopérer en vue de protéger les droits et les intérêts des femmes et des filles en période de conflit armé. Cela implique de concentrer nos efforts pour tirer le meilleur parti du pouvoir des femmes, c'est-à-dire de le mobiliser, particulièrement en ce qui concerne les aspects suivants.

Tout d'abord, le Japon soutient les efforts déployés par l'Afrique pour mettre en place des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Les projets en Somalie et avec la Ligue des États arabes sont en cours de réalisation grâce à notre aide financière.

Deuxièmement, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Japon souhaite contribuer aux travaux du groupe informel d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes heureux de constater que le groupe a apporté des contributions utiles avant la visite du Conseil au Mali, au début de ce mois. En outre, en tant que membre actif de la Commission de consolidation de la paix, nous nous félicitons des efforts entrepris sous la conduite de l'Ambassadeur Macharia Kamau pour mettre en place la stratégie de la Commission en matière d'égalité des sexes, parallèlement aux efforts concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Dernier point mais non le moindre, cette année, nous allons verser une contribution de 14 millions de dollars à ONU-Femmes, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Cette contribution vise à mobiliser le pouvoir inhérent des femmes africaines.

Pour terminer, je tiens à dire une fois de plus que le Japon a toujours accordé une grande importance à ses relations avec l'Afrique dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). La TICAD se tiendra cette année au Kenya, pour la première fois donc sur le continent africain. Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits est l'un des principaux points qui seront examinés à la session de cette année. Le Japon souhaite renforcer sa coopération avec la communauté internationale à cette fin.

M. Delattre (France) : À travers vous, Madame la Ministre, la France tient à remercier chaleureusement la présidence angolaise pour l'organisation de cet important débat public, qui permet au Conseil de sécurité, dans le cadre de son action sur la prévention et la résolution des conflits, de continuer à valoriser et promouvoir le rôle crucial des femmes sur ces questions. Je remercie également tous les intervenants de la présentation précise et éclairante qu'ils ont faite de l'évolution du rôle des femmes, je dirais même du pouvoir réel et potentiel qu'elles ont dans le règlement des conflits en Afrique.

J'ai entendu les chiffres et les données présentés par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et le message est clair : l'implication des femmes sur ces questions est cruciale pour la réalisation d'une paix durable. La reconnaissance croissante de ce fait est une tendance lourde pour l'Organisation, un mouvement profond au service duquel la France est résolument engagée. Nos efforts doivent donc porter sur les moyens de mettre en œuvre concrètement ce principe : quels outils pour non seulement renforcer, mais aussi garantir une participation active des femmes dans la prévention et la résolution des conflits? Comment s'assurer que toutes les résolutions pertinentes du Conseil, de la 1325 (2000) à la 2242 (2015), sont pleinement et effectivement mises en œuvre?

Je vais tenter de répondre à ces questions en insistant sur trois points aujourd'hui.

Tout d'abord, le pouvoir décisionnel des femmes dans les processus de paix doit être renforcé en facilitant la participation de la société civile. Je le rappelle ici à tous : la société civile représente une force de proposition indispensable à toute dynamique démocratique et donc à chaque processus de stabilisation post-conflit. C'est encore une équation simple : sans société civile manque l'inclusivité, et sans cela pas de paix durable. Il est donc indispensable que les gouvernements ouvrent les portes aux organisations qui représentent les femmes s'ils souhaitent construire les bases d'un développement durable. Et nous sommes convaincus que dans la lutte contre le réchauffement climatique, les femmes ont vocation à jouer un rôle déterminant.

Lors du déplacement du Conseil au Mali, nous avons constaté la richesse et le dynamisme de la société civile malienne. Écoutons-la, car elle a bien sûr son mot à dire sur le processus de paix en cours. Son expertise et son analyse peuvent servir de guide précieux à la mise en œuvre du second Plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » au Mali, qui vise à associer les femmes au processus de paix. L'appui apporté en ce sens par ONU-Femmes et par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est essentiel.

Sur un plan régional, la France encourage aussi l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour accorder plus de place aux femmes à travers son programme « Genre, paix et sécurité », porté avec force par l'Envoyée spéciale de l'Union africaine sur ces questions, Mme Bineta Diop. La France appelle ainsi à une participation pleine et entière des femmes dans tous les processus et dialogues de paix en Afrique, en cours ou à venir. Ce qui vaut pour le Mali vaut aussi

pour le Burundi, les Grands Lacs, le Sahel. C'est une vraie priorité.

Enfin, sur un plan national aussi, la France travaille étroitement avec la société civile : à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme qui s'est clôturée il y a quatre jours, Mme Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes de la France, a intégré dans sa délégation une vingtaine d'organisations représentant les femmes. En France, la société civile fait partie intégrante de la diplomatie des droits des femmes.

Deuxièmement, le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits doit être accru dans le cadre de nos stratégies de lutte contre l'extrémisme violent et contre le terrorisme. Le continent africain a été touché de façon tragique et répétée par les récentes attaques au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ainsi que par les actions meurtrières constantes de Boko Haram au Nigéria et d'el-Chabab en Somalie en particulier. Nous le savons, les femmes sont victimes de violences quotidiennes intolérables, qui heurtent la conscience humaine. Les groupes terroristes les désignent comme cibles, les asservissent, les réduisent en objets sexuels vendus sur la place publique ou en ligne. Les femmes sont les objets d'une économie parallèle, victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et leur commerce finance les activités des groupes terroristes. C'est la condition même, et les droits des femmes, qui sont ainsi niés. Il faut avant tout donner aux femmes les moyens d'inverser cette logique de contrôle : pour pouvoir décider de leurs corps, de leur vie et de la société dans laquelle elle vivent, les femmes doivent avoir un accès, y compris dans les situations de conflits en Afrique, aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive, à l'éducation et aux ressources économiques.

Les femmes ne sont pas que des victimes des groupes terroristes, elles ont des rôles multiples, et je suis convaincu que l'agenda « Femmes, paix et sécurité » doit être pleinement intégré aux stratégies de lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent est une charge commune et, pour être efficace, aucun acteur ne doit être négligé. Les femmes sont partie intégrante de cette lutte contre le terrorisme et il est essentiel de leur en donner les moyens.

Enfin, troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour réinsérer dans la société les femmes associées aux groupes armés. Les femmes qui ont subi les violences de conflits restent souvent marquées, on le sait, par une violence post-conflit durable : elles portent le stigmate de la violence sexuelle. Elles devront affronter, si elles ont la chance d'être libérées des groupes armés, le retour dans la société et dans leur communauté d'origine. Or, ce retour est souvent également violent : rejet des maris, de la famille, du marché du travail. C'est pourquoi il est crucial que les femmes libérées des groupes armés puissent bénéficier, au même titre que les hommes soldats ou rebelles, des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). De la même manière, il est nécessaire que les réformes du secteur de la sécurité mises en place dans les situations de post-crise prennent en compte les femmes et les questions de genre. Sans cette réinsertion appropriée, les femmes resteront marginalisées et représenteront une faille non négligeable des sociétés en reconstruction. Il est donc temps que les programmes de DDR et de réforme du secteur de la sécurité se féminisent. C'est la raison pour laquelle la France, dans le cadre de son Plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » couvrant la période 2015-2018, contribue à plusieurs programmes en Afrique, consacrés entre autres à la cohésion sociale, à l'éducation, à l'accès à la justice des femmes dans les situations post-conflit sur le continent.

L'avenir de l'Afrique est dans les mains de sa population, et de sa population féminine en particulier. Si cette population est aujourd'hui victime de conflits qui ravagent le continent, il appartient aux Nations Unies de lui donner les outils qui lui permettront d'être les acteurs de la paix de demain. On peut compter sur la mobilisation pleine et entière de la France pour accompagner en ce sens les femmes dans les situations de conflits en Afrique.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation sait gré à la présidence angolaise de son initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui consacré à la question du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous adressons également nos remerciements à tous les intervenants invités pour leur participation au débat et la contribution substantielle qu'ils y ont apportée.

La prévention et le règlement des conflits sont des conditions importantes préalables à stabilité, au développement durable des pays africains et à la sécurité et au bien-être de la population, notamment des femmes. En dépit d'une baisse globale du nombre de ces crises au cours des dix dernières années, le continent africain y est resté extrêmement vulnérable. Une action efficace,

en temps utile, de la communauté internationale face aux menaces naissantes et aux enjeux sécuritaires en Afrique est par conséquent capitale. Par ailleurs, nous partons du principe qu'il ne faut pas dicter aux États africains de recettes, dans le domaine du règlement de ces problèmes, à moins qu'ils donnent leur consentement ou en fassent la demande. Nous nous félicitons de l'activité accrue des Africains eux-mêmes dans la réaction en cas de crises, ainsi que de l'association croissante des femmes aux processus de consolidation de la paix et de maintien de la paix sur ce continent. Nous notons aussi les progrès accomplis dans le développement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, avec l'aide de la communauté internationale.

La Fédération de Russie met en œuvre une politique visant à développer systématiquement la coopération de l'ONU avec l'Union africaine et les entités sous-régionales. Nous sommes favorables à une mise en commun toujours plus grande des efforts de règlement des conflits au Darfour, en Somalie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo et en Guinée-Bissau, dans le dossier intersoudanais, dans la lutte contre le terrorisme international, dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, contre la piraterie, le trafic d'armes et de stupéfiants, ainsi que d'autres domaines importants de coopération, dont la problématique des femmes, et de la paix et de la sécurité. La Russie est prête à intensifier sa coopération avec les États africains en vue de renforcer leurs capacités de réaction face à des crises, y compris en assurant la formation continue de leur personnel de maintien de la paix et de leurs effectifs de police dans des établissements éducatifs russes. Notre pays participe à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent et est l'un des principaux fournisseurs de transports aériens. La question des femmes et de la paix et la sécurité est un élément constitutif des processus de paix et de règlement des conflits et de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. La participation des femmes à ces efforts a un grand potentiel positif. Nous nous devons également de noter les efforts déployés à cet égard par les institutions régionales et sous-régionales spécialisées. Un bon exemple de coopération est le Programme genre, paix et sécurité, un programme quinquennal de l'Union africaine pour la période 2015-2020. Pour mettre effectivement en œuvre le programme relatif à la question des femmes et de la paix et la sécurité, il faudra adopter à l'échelle du système une approche équilibrée qui assure la participation à part entière des femmes aux processus de paix et à la reconstruction après conflit sur tout le continent. Tout aussi pressante est la nécessité d'assurer l'efficacité des efforts menés pour faire face à la violence contre les femmes en période de conflits armés en Afrique. Il faut également veiller à ce que l'inclusion d'une dimension sexospécifique dans nos activités sur le terrain ne devienne pas une fin en soi et ne se limite pas à de simples déclarations. Nous devons aspirer à de véritables résultats. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier que les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ne sauraient servir d'instrument d'évaluation de la politique des États en termes de politiques de promotion de l'égalité entre les sexes. Nous devons bien garder à l'esprit que la protection des femmes pendant les conflits armés et les efforts visant à leur donner les mêmes chances de participer aux initiatives de paix et de sécurité relèvent de la responsabilité primordiale des États participant à ces conflits. La communauté internationale et l'ONU doivent les aider dans cette tâche. L'un des problèmes principaux des efforts de maintien et de consolidation de la paix doit être de rétablir une vie normale et d'éliminer les conséquences des conflits, ainsi que de protéger la sécurité de toutes les couches et de tous les groupes de la population.

Comme nous l'avons dit plus tôt, l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité n'est pas toujours due à la création de nouvelles structures. C'est pourquoi nous avons des doutes quant à l'utilité du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, nous sommes prêts à travailler avec les autres membres du Conseil sur ce thème important afin d'élaborer des méthodes efficaces et éprouvées.

Les femmes du continent africain peuvent apporter une contribution essentielle au règlement des conflits en Afrique grâce aux efforts conjoints de toutes les parties concernées. Il faut également créer les conditions optimales pour réaliser cet objectif, sans oublier la tâche centrale que constituent la protection, la sécurité et la sûreté des femmes. Notre guide principal à cet égard reste les dispositions de la résolution 1325 (2000).

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir organisé le présent débat et de le présider. Il y a 15 ans, ou un peu plus, lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de la question des femmes et de la paix et la sécurité, l'objectif fondamental était d'améliorer les mécanismes de prévention du Conseil de sécurité,

et la société civile à l'époque disait à juste titre, et je crois que c'est juste encore aujourd'hui, qu'il s'agissait d'éviter que n'éclatent des conflits plutôt que de veiller à ce que les femmes et les enfants n'en subissent pas les conséquences. Aujourd'hui, 15 ans plus tard, la tâche du Conseil de sécurité est axée essentiellement sur des aspects avant tout militaires, mais cela ne signifie pas pour autant que nous avons parcouru un bon bout de chemin. Durant toutes ces années, nous avons, je crois, considérablement progressé en ce qui concerne une approche intégrée de la question des femmes et de la paix et la sécurité. Et j'en veux pour preuve, précisément, le choix qu'a fait la présidence angolaise des participants au présent débat. Je me félicite notamment que la Commission de la consolidation de la paix soit représentée ici, ainsi qu'ONU-Femmes et l'Union africaine, et surtout notre amie M[me] Paleki Ayang, qui a fait une déclaration brillante et émouvante.

En tout cas, je ne me lasse pas de dire, encore et encore, que la meilleure façon de prévenir adéquatement le déclenchement d'un conflit est de rallier la participation adéquate des femmes. Lorsque les femmes ne sont pas dûment impliquées dans les processus de consolidation de la paix, la paix ainsi conclue est imparfaite, menacée, et surtout, je crois qu'il s'agit d'une paix injuste par laquelle une partie de la population impose sa façon de voir les choses à une autre partie de la population qui n'a eu aucun rôle dans le processus; mais il n'en est pas toujours ainsi, et je constate aussi qu'il y a de très bonnes initiatives qui fonctionnent. J'en citerai trois. Tout d'abord, la Plateforme régionale des femmes du Sahel, qui mène un effort énorme coordonné par ONU-Femmes; deuxièmement, le cas du Soudan du Sud, où la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud effectue des tâches importantes d'appui à la prévention; et troisièmement, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dont le mécanisme de prévention mérite tout notre soutien.

Ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies, je ne vais pas dire qu'il y a eu un changement de narratif avec l'adoption de la résolution 2242 (2015), mais il est vrai qu'il y a eu un changement important dans le niveau de sensibilité des différentes délégations. La résolution 2242 (2015), à mon avis, a produit un « avant » et un « après », et la partie la plus importante et la plus pertinente de sa teneur et de ses décision est, selon moi, la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui sera le véritable mécanisme de contrôle et de surveillance au sein du Conseil de sécurité. C'est ce Groupe d'experts qui veillera à ce que le Conseil de sécurité applique strictement l'ensemble des résolutions qui existent – il y en a sept, je crois – sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Ce groupe qui se réunit sur une base mensuelle est présidé par le Royaume-Uni et l'Espagne et je pense qu'il mérite tout notre appui, car c'est lui qui conseillera constamment les chefs de mission et tous ceux d'entre qui participent à des consultations sur la nécessité d'inclure cette question de l'ordre du jour et la mise en œuvre de la résolution 2242 (2015) dans nos interventions.

Cela m'amène à une question qui est d'actualité et de grand intérêt pour toutes les délégations, à savoir l'élection du Secrétaire général; nous savons tous qu'il y a un grand débat sur le sexe du prochain Secrétaire général ou de la prochaine Secrétaire générale. Les membres connaissent la position de l'Espagne, je ne vais pas la répéter, mais je voudrais mentionner qu'il existe, à mon avis et je simplifie un peu, deux écoles de pensée. La première école de pensée préconise ou soutient l'idée que le prochain Secrétaire général, dans l'idéal et à compétences égales, devrait être une femme. Il existe déjà de nombreux portraits d'hommes dans la galerie d'entrée des Nations Unies; et une autre école de pensée, une autre courant d'opinion, pense que peu importe que le Secrétaire général soit un homme ou une femme. Ce qui compte, c'est d'avoir un/e Secrétaire général/e vraiment engagé/e en faveur de la question des femmes. Dans tous les cas, je crois que pour parvenir à de véritables progrès sur la question des femmes et de la paix et la sécurité, il est important que nous continuions sur la voie que nous avons déjà empruntée il y a quelque temps, c'est-à-dire la voie d'une approche intégrée, et que nous traitions cette question sous trois angles. Tout d'abord, au niveau local, je pense que les communautés sont vraiment importantes pour réaliser des progrès individuels sur la question des femmes. Paleki Ayang peut me dire si je fais erreur. Deuxièmement, je pense qu'il est fondamental d'adopter une approche nationale en adoptant des lois et pour cela nous disposons d'un instrument important, la Commission de la condition de la femme, qui est une magnifique caisse de résonance. En troisième lieu, nous devons continuer notre action au niveau régional mais en la renforçant en encourageant l'interaction entre l'ensemble du système des Nations Unies et les organisations régionales.

Je suis certain qu'avec cet ensemble d'initiatives nous parviendrons à brève échéance à améliorer la prévention et donc à empêcher les conflits, conflits dont malheureusement les plus vulnérables, en l'occurrence

les femmes et les enfants, sont toujours les premiers à payer le prix.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil à Mme Maria Filomena Lobão Telo Delgado et à remercier l'Angola d'avoir convoqué ce débat public extrêmement important sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Je remercie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Représentant permanent du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Observateur de l'Union africaine et la Directrice exécutive du Réseau pour l'autonomisation des femmes du Soudan du Sud d'avoir présenté des exposés.

Le Conseil de sécurité au fil des 15 dernières années est parvenu, grâce à l'adoption de la résolution 1325 (2000) qui a été suivie par sept autres résolutions, à mettre en place un cadre juridique en faveur du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité. Il a ainsi créé une dynamique politique concrète grâce à laquelle la contribution des femmes à la prévention et au règlement des conflits en Afrique s'est sensiblement accrue. Cette contribution a également été renforcée au moyen de nombreux mécanismes et cadres juridiques mis en place en Afrique afin d'encourager la participation des femmes dans ce domaine. À titre d'exemple, je citerai simplement la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et la nomination d'une Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité. Il y a également eu de nombreuses expériences positives en Afrique de l'Ouest.

Bien que des méthodes innovantes ont été trouvées, celles-ci demeurent toutefois marginales et ne sont utilisées pour l'heure dans aucun cadre officiel. Les conclusions adoptées par la Commission de la condition de la femme vendredi dernier ont réaffirmé la nécessité que les femmes participent à la prévention et au règlement des conflits. Elles ont également insisté sur l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la réalisation d'une égalité réelle et complète entre les sexes. Tous ces cadres et mécanismes sont très importants, mais ils ne garantissent pas jusqu'à présent le niveau de participation voulu. À cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes.

M. Gaspar Martins assume la présidence.

L'Égypte appuie l'appel du Secrétaire général à renforcer le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix ainsi que dans les efforts de médiation et de prévention des conflits. Cet appel se fonde sur les trois grands examens réalisés dernièrement dans ce domaine. Nous avons également des preuves très concrètes et palpables de l'importance du rôle des femmes, notamment au Libéria, au Malawi et en République centrafricaine où des femmes gouvernent ou ont gouverné avec succès leur pays.

Toutefois, il y a un écart important entre les résolutions adoptées et le suivi qui en est fait. Nous devons donc trouver une méthodologie qui nous permette de pallier ces insuffisances et de garantir une mise en œuvre intégrale des résolutions. Il faut également que le Groupe informel d'experts mis en place en vertu de la résolution 2242 (2015) soit pleinement opérationnel au plus vite.

Par ailleurs, certaines questions demeurent absentes de nos débats, comme notamment la question des souffrances endurées par les femmes qui vivent sous occupation étrangère. Je me dois aussi de signaler la tendance à exagérer le lien entre droits de l'homme et droit international humanitaire, qui a pour résultat d'affaiblir les moyens de protection disponibles aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, ainsi que la politisation de certaines de ces questions qui sont liées aux deux régimes de droit international que je viens citer. Il convient en outre de mentionner les problèmes ayant trait aux atteintes à la souveraineté nationale, le fait que parfois on s'appuie sur des données qui ne sont pas officielles et manquent de précision. Autant d'éléments qui tendent à détourner notre attention de la question qui nous préoccupe, à savoir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits.

Quatrième point, des problèmes et insuffisances subsistent en ce qui concerne la nomination de femmes à des postes de haut niveau dans les missions politiques.

Par ailleurs, notre programme d'action ignore complètement les particularités culturelles dans le contexte de sa mise en œuvre, ce qui nuit là encore à la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits.

Il importe que les discussions se poursuivent au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, afin que nous puissions nous attaquer aux obstacles et problèmes qui entravent la pleine participation des femmes aux activités de maintien de la paix.

L'Égypte s'apprête pour sa part à adopter une stratégie pour l'égalité des sexes et dans ce contexte nous accueillons très favorablement la déclaration

qu'a faite l'Ambassadeur Macharia Kamau tout à l'heure. La stratégie que le Comité spécial envisage d'adopter pourrait être un excellent point de départ à un renforcement de la participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier pour ce qui est de l'action sur le plan régional.

L'Égypte accorde une très grande importance aux questions qui ont trait à la femme et à sa participation à la prévention et au règlement des conflits. Nous déployons d'importants efforts au niveau national pour renforcer le statut de la femme et autonomiser les femmes. Nous oeuvrons en faveur de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) depuis son adoption. Cette résolution représente en effet une étape historique en ce qui concerne la condition de la femme et la participation des femmes au règlement des conflits. L'Égypte a aussi été l'un des premiers pays à se féliciter de l'adoption de la résolution 2242 (2015) en octobre dernier. Le Conseil égyptien de la condition de la femme a mis au point un plan d'action national fondé sur la résolution 1325 (2000), ce qui fait de l'Égypte l'un des 17 pays d'Afrique à disposer d'un tel plan d'action.

L'Égypte a également organisé une série d'événements en rapport avec ces questions depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) il y a 15 ans. Nous accordons beaucoup d'importance à la formation et au renforcement des capacités. Le Centre régional du Caire spécialisé dans la formation au maintien de la paix en Afrique a organisé sept ateliers de formation ainsi que deux sessions de formation à l'intention des formateurs, entre 2013 et 2015. Le thème principal de ces formations était la dimension sociale du maintien et de la consolidation de la paix dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Cinq autres ateliers doivent se tenir en juin. L'Égypte est pleinement engagée en faveur de ce processus et à mettre en œuvre le plan d'action, et participe à tous les forums régionaux et internationaux pertinents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leurs déclarations de façon optimale. J'informe toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, ce débat public se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Ashykbayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence angolaise d'avoir attiré l'attention sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ma délégation salue et appuie les initiatives louables de l'Union africaine, notamment l'initiative de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et l'Architecture africaine de paix et de sécurité qui a pour objet de renforcer les capacités en matière de consolidation de la paix, de prévention des conflits, de riposte aux conflits, de réhabilitation et de développement au lendemain des conflits, en mettant l'accent sur les femmes et les filles.

Le vingt-sixième Sommet de l'Union africaine, récemment conclu, au cours duquel 2016 a été proclamée Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes, a demandé à ce qu'une attention particulière soit accordée aux atrocités dont sont victimes les femmes en temps de paix et de conflit. Le verdict rendu le 22 mars par la Cour pénale internationale, qui a été très bien accueilli, fait passer un message clair, à savoir qu'il faut mettre un terme au recours généralisé et systématique de la violence sexuelle et sexiste en tant qu'arme de guerre – et partant, qu'il faut renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en appliquant la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures. Il faut également renforcer les capacités pour parvenir à la paix et à la sécurité et pour réaliser un large éventail d'objectifs de développement durable en Afrique.

Les conflits qui sévissent en Afrique touchent également les régions voisines, et ont de graves répercussions. Il faut par conséquent renforcer la coopération entre l'Union africaine, les Nations Unies et les organisations sous-régionales africaines, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence sexuelle dirigée contre les femmes en temps de conflit armé et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix, qui ont désormais un caractère hybride, soient exhaustives et soient dotés de mandats clairs pour la protection des civils, en particulier les femmes et les filles. Il faut déployer au sein de toutes les opérations des spécialistes de la problématique hommes-femmes bien qualifiés, à des

postes de direction, et des équipes de la problématique hommes-femmes de genre bien dotées en personnel et intégrées au sein des composantes militaire, civile et de police des opérations de maintien de la paix. Une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes doit être intrinsèquement appliquée au sein des unités chargées des droits de l'homme, de l'état de droit, de la justice transitionnelle et de la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations multidimensionnelles.

Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent prodiguer une formation spéciale en matière d'égalité des sexes et déployer davantage de femmes sur le terrain, en particulier dans les zones de conflit. Nous appelons à la pleine mise en œuvre de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles commises par le personnel des Nations Unies. Nous sommes convaincus que ces mécanismes importants permettront de créer les conditions propices à la prévention et au règlement des conflits en Afrique par des moyens pacifiques. Le Kazakhstan apporte actuellement sa contribution en déployant des observateurs militaires hautement qualifiés et spécialistes de la problématique dans plusieurs missions de maintien de la paix en Afrique. Nous espérons pouvoir augmenter le nombre d'effectifs déployés à l'avenir.

La communauté internationale doit accroître son appui aux pays africains en vue de faire participer les femmes membres d'organisations locales qui œuvrent en faveur d'une culture de la paix, qui organisent des activités de sensibilisation politique et d'éducation à la paix, qui promeuvent la réconciliation au sein de leurs communautés et qui militent en faveur de la fin de l'impunité sous toutes ses formes. Il faut former les femmes engagées dans des activités de reconstruction et d'intégration sociales, comme l'éducation, les soins de santé et les services sociaux. Les femmes ont une contribution essentielle à apporter à la gestion et à la sécurité des camps de réfugiés et de déplacés, en particulier les femmes et les filles vulnérables, ainsi qu'aux processus de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion.

Même si des progrès ont été enregistrés dans de nombreux pays au niveau local, le nombre de femmes qui participent officiellement aux négociations et aux accords de paix au niveau régional et international, ainsi qu'à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la planification des services dans leur pays demeure extrêmement faible. Ces lacunes en matière de mise en œuvre doivent être comblées au moyen d'une action concertée des gouvernements hôtes, des missions du Département des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix, des organisations internationales et des agences de développement. À cet égard, en 2015, le Kazakhstan et le Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé un projet visant à mettre à jour les compétences professionnelles pour améliorer la productivité, l'emploi et le développement à l'appui de l'aide au développement aux pays africains, grâce à des formations de renforcement des capacités. Ce projet, auquel ont participé plus de 70 spécialistes en provenance d'États africains – en majorité des femmes –, a mis l'accent sur l'exploration pétrolière et gazière, la santé publique et l'agriculture. Les femmes africaines sont prêtes à participer activement et à mettre en œuvre des programmes nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre du relèvement au lendemain des conflits. Il faut toutefois qu'on leur en donne la possibilité.

Le Kazakhstan appuie la mise en œuvre des mesures globales contre l'extrémisme violent par la communauté internationale. À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a proposé qu'il soit créé, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un réseau mondial de lutte contre le terrorisme, ainsi des mécanismes universels pour traduire les auteurs de ces crimes en justice. Il a également souligné que

> « L'humanité doit concentrer ses efforts, non plus sur la prévention systématique des conflits et le relèvement en période postconflictuelle, mais sur une nouvelle stratégie de développement qui rendrait ces conflits inutiles » (*A/70/PV.13, p.52*).

Il a proposé que l'ONU formule une stratégie mondiale de développement à l'horizon 2045, en tant que vision pour son centenaire. Il a également proposé que chaque État Membre de l'ONU envisage de transférer, chaque année, 1 % de son budget miliaire au Fonds pour les objectifs de développement durable.

Le Kazakhstan estime qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité continue d'accorder la plus haute priorité à l'engagement de protéger les femmes et les filles. Mon pays s'engage à défendre énergiquement leur cause.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Angola d'avoir organisé ce débat sous la direction de son Ministre de la famille et de la promotion féminine, Mme Maria Filomena Delgado. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Observateur permanent de l'Union africaine et Mme Palegi Ayang de leurs présentations.

Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion d'examiner les résultats de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) et de se pencher sur les besoins et les perspectives de l'Afrique. Le Brésil a pris note avec satisfaction des recommandations de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) et en particulier, l'accent qui a été mis sur la prévention et le refus de la militarisation du programme « les femmes et la paix et la sécurité ». Comme l'a souligné l'étude mondiale, accroître la reconnaissance de la participation et de l'autonomisation des femmes est une fin en soi et ne devrait pas faire partie des stratégies de lutte contre le terrorisme, mais du programme civil pour la paix. Ce point est très pertinent pour l'Afrique, où sont déployées la majorité des opérations de maintien de la paix et où les organisations de femmes ont joué et continueront à jouer un rôle positif dans tous les processus de paix, de la médiation aux initiatives de prévention en passant par la réconciliation et la reconstruction au lendemain des conflits.

En dépit de lourds défis auxquels elles sont confrontées, les femmes africaines ont enregistré beaucoup de succès. Les organisations de femmes ont été à l'avant-garde du processus de paix au Libéria. Les initiatives de relèvement au lendemain des conflits ont conduit à l'autonomisation économique de milliers de femmes au Burundi et au Rwanda. Les politiques et les instruments de la Politique de l'Union africaine en matière de genre, ainsi que le Programme genre, paix et sécurité de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, sont des outils précieux à l'appui de l'autonomisation des femmes africaines en tant qu'agents de paix. Nous nous félicitons également de l'adoption l'année dernière de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'engagement pris à cet égard d'autonomiser les femmes africaines dans toutes les sphères de la vie sociale.

Il est également encourageant de noter que trois opérations de maintien de la paix d'envergure déployées en Afrique sont maintenant dirigées par des femmes. Nous rendons hommage à l'engagement et au dynamisme d'Ellen Margrethe Løj, Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; d'Aïchatou Mindaoudou, Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; et de Kim Bolduc, Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Une autre femme, Hester Paneras, dirigeait encore récemment la plus nombreuse composante de police internationale – celle de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Pourtant, cette tendance positive ne change rien au fait que les femmes ne représentent que 4 % des 88 000 militaires et policiers actuellement déployés au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. À cet égard, nous rappelons la résolution 2242 (2015), qui demande au Secrétaire général et aux États Membres de doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des cinq années à venir. Les femmes soldats de la paix sont les mieux placées pour renforcer la confiance des communautés locales et lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Elles sont également des exemples qui encouragent les femmes et les filles à chercher à obtenir davantage de droits et une participation accrue à la vie de nos sociétés.

En reconnaissant et en appuyant le rôle des femmes en tant qu'agents de paix, la communauté internationale contribue également à lutter contre un des pires aspects des conflits, qui touche principalement les femmes et les filles. La violence sexuelle en période de conflit demeure une source de profonde préoccupation pour les populations vulnérables touchées par la guerre dans le monde entier, en particulier les femmes et les filles. En dépit de la forte détermination de l'Afrique à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, de graves crimes contre l'humanité, notamment le viol et l'esclavage sexuel, continuent d'être commis dans certaines régions africaines. Le Brésil condamne fermement ces violations abominables. Nous affirmons depuis longtemps qu'il est impératif de poursuivre les auteurs de crimes et d'exactions graves à l'encontre des femmes et des filles, notamment, mais pas exclusivement, d'actes de violence sexuelle et sexiste.

À cet égard, une étape historique a été franchie lors du procès récemment mené par la Cour pénale

internationale (CPI), sous la présidence de la juge brésilienne Sylvia Steiner, qui a abouti à la condamnation de Jean-Pierre Bemba pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en République centrafricaine. Il s'est agi de la première affaire jugée par la CPI axée spécifiquement sur le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, et elle devrait fermement dissuader d'éventuels agresseurs futurs.

En tant que Président en exercice de la Commission de la condition de la femme, je suis profondément attaché à l'égalité des sexes dans tous les processus politiques et de sécurité. Une préoccupation spécifique sont les droits fondamentaux des femmes d'origine africaine, qui sont souvent victimes de discrimination et de préjugés à l'extérieur de l'Afrique. Dans cet esprit, le Brésil et les États-Unis ont coorganisé la semaine dernière, en marge des activités de la Commission de la condition de la femme, une rencontre sur l'identité raciale des femmes d'ascendance africaine dans la diaspora, dans le contexte de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). Nous estimons que la visibilité et l'autoreprésentation sont des stratégies puissantes pour lutter contre le racisme et l'injustice.

La coopération Sud-Sud avec l'Afrique, qui est une priorité de la politique étrangère brésilienne, est étroitement liée au programme de travail concernant les femmes, la paix et la sécurité. En Guinée-Bissau, nous avons aidé des institutions de santé à prendre en charge des femmes et des filles victimes de violence sexiste. En République démocratique du Congo, nous finançons des projets d'aide aux victimes de la violence sexuelle et sexiste. À cet égard, je ne peux manquer de mentionner le travail impressionnant qu'accomplit le docteur Denis Mukwege, qui a traité des milliers de victimes de viol à Bukavu, en République démocratique du Congo, et qui est une source d'inspiration non seulement en Afrique, mais dans le reste du monde.

Par l'intermédiaire de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, j'ai pu me rendre compte par moi-même du rôle essentiel que jouent les femmes dans l'édification d'une paix durable. Le Centre brésilien de formation conjointe aux opérations de paix, situé à Rio de Janeiro, organise régulièrement des ateliers et des cours pour former les soldats de la paix aux questions d'égalité des sexes et à la protection des femmes, en appliquant des normes strictes en matière de conduite et de discipline.

Au niveau national, je tiens à souligner que nous sommes en train d'élaborer un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous nous efforçons de mettre au point un plan efficace qui porte sur les quatre piliers de ce programme : prévention, protection, participation, et consolidation de la paix et relèvement. Ce plan englobera, sans s'y limiter, des mesures visant à augmenter le pourcentage de femmes soldats de la paix; à promouvoir la participation des femmes à tous les processus de paix et de sécurité, notamment au sein des Ministères des relations extérieures et de la défense; à continuer d'améliorer les relations entre les militaires et les civils, en particulier les femmes et les filles, dans les opérations de maintien de la paix; et à renforcer les initiatives d'aide humanitaire et de coopération technique sur les questions d'égalité des sexes en période de conflit et d'après-conflit. Étant donné que les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité ne relèvent pas uniquement de la compétence du Gouvernement, nous avons créé un groupe de travail à large base composé de représentants des ministères concernés et des forces armées, du monde universitaire et de la société civile, que nous avons chargé de rédiger le plan d'action national.

Pour conclure, je réaffirme le ferme attachement du Brésil à la promotion de la paix en Afrique et à la campagne transversale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous continuerons de promouvoir ces objectifs indissociables à tous les niveaux à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Nous apprécions l'initiative prise par l'Angola de convoquer le présent débat sur un sujet qui est une source de préoccupation commune. Nous avons pris bonne note des questions soulevées dans la note de synthèse dont nous sommes saisis (S/2016/219, annexe) et dans les divers exposés présentés ce matin.

Si nous prenons note des progrès accomplis en Afrique grâce à plusieurs initiatives régionales et nationales dignes d'éloge en matière d'autonomisation des femmes, notamment dans le contexte de la prévention et du règlement des conflits, nous ne pouvons ignorer les problèmes considérables que se profilent. En dépit de l'attention croissante accordée à la question des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi que de l'évolution du cadre normatif au cours des 15 dernières années, les femmes et les enfants continuent d'être touchés de manière disproportionnée. Selon plusieurs rapports de l'ONU, à l'échelle mondiale, les femmes représentent

moins de 4 % des signataires d'accords de paix et moins de 10 % des participants aux négociations de paix. En outre, les femmes ne représentent que 3 % des forces militaires et 10 % du personnel de police déployés au sein des missions de paix des Nations Unies. Ces chiffres reflètent l'énormité des problèmes que nous devons affronter.

La note de synthèse énonce plusieurs mesures à court et moyen terme qui pourraient permettre d'améliorer la situation des femmes dans le contexte des questions que nous abordons aujourd'hui. Nous convenons qu'à court terme, il importe de renforcer et d'institutionnaliser la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Cela exige non seulement de fournir des conseils normatifs, mais également de renforcer les capacités et les institutions sur le terrain. En conséquence, nous estimons que la question des femmes, de la paix et de la sécurité ne peut être examinée indépendamment du contexte sociétal plus large en matière d'égalité des sexes et de développement.

Au fil des ans, la communauté internationale s'est intéressée aux questions de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et du développement, et elle suit à cet égard une approche de plus en plus globale. La Commission de la condition de la femme, qui a organisé avec succès une manifestation d'envergure au niveau ministériel à l'occasion de son soixantième anniversaire, il y a quelques jours à New York, et les efforts que déploie le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes continuent de faire sensiblement avancer l'application du programme d'autonomisation des femmes, qui transforme les sociétés et favorise un développement et une prospérité durables.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le développement, souligne également l'importance que revêt le développement durable en vue de garantir la paix et la sécurité. L'Inde participe activement aux délibérations approfondies sur les questions relatives aux femmes au sein de plusieurs organes de l'ONU. Elle fait également partie des principaux pourvoyeurs de fonds d'ONU-Femmes depuis sa création.

Dans le contexte spécifique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde est le principal fournisseur de contingents, et elle participe à 48 des 69 missions de maintien de la paix, dont 22 se situent en Afrique. Si l'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix est assez limitée, la première unité de police composée de femmes a été formée par l'Inde pour déploiement au Libéria. Cette unité accomplit un travail très apprécié et constitue un exemple inédit. L'Inde a également déployé des observatrices militaires et des femmes officiers d'état-major, sans parler des femmes affectées aux unités médicales.

Le Centre pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies basé à New Dehli, autre initiative importante de renforcement des capacités menée en partenariat avec ONU-Femmes, dispense en ce moment à 40 femmes originaires de 26 pays le troisième cours de formation destiné aux femmes officiers des Nations Unies. L'Inde demeure résolument engagée au niveau international en ce qui concerne les aspects normatifs et pratiques du processus d'autonomisation des femmes, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Thöresson (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence angolaise du Conseil pour ce mois, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un important sujet. Nous voudrions aussi remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Observateur permanent de l'Union africaine et la Directrice exécutive du Réseau pour l'autonomisation des femmes du Soudan du Sud, des exposés qu'ils ont présentés ce matin et aussi des efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité.

Nous vivons dans un monde agité où le nombre de conflits est en augmentation, avec un bilan de victimes effrayant et des millions de personnes forcées de quitter leurs foyers. Souvent, ces conflits ont lieu dans des pays qui ont déjà connu un conflit armé, ou dans des régions qui ont été déchirées par la guerre pendant des décennies, illustrant ainsi la difficulté de mettre fin de façon permanente au conflit et d'instaurer une paix durable.

Grâce au programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité, nous avons la possibilité de faire les choses différemment et d'accroître les chances de réaliser une paix durable. Les recommandations de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), intitulée *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix*, ainsi que la résolution 2242 (2015), nous ont insufflé l'élan nécessaire pour dépasser l'approche au coup par coup et à petits coups et commencer à inclure les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans toutes les phases de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Voilà ce que doit être la première de nos priorités. Tous les acteurs internationaux œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité qui veulent être pertinents et efficaces au XXI[e] siècle doivent adopter totalement le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité de façon cohérente et efficace.

La prévention des conflits est le moyen le moins coûteux en vies et en ressources de favoriser la paix et d'éviter les souffrances. C'est pourquoi elle mérite de bénéficier d'une attention plus grande qu'elle n'en reçoit actuellement, notamment en Afrique. On ne saurait trop insister sur le rôle des femmes dans tous ces efforts, ainsi que sur l'importance qu'elles soient représentées de façon égale aux forums gouvernementaux, non gouvernementaux et communautaires et qu'elles y participent activement. Je voudrais souligner en particulier trois importants aspects liés à cette question.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la représentation. Il est essentiel que nous renforcions l'influence des femmes et leur participation constructive à tous les niveaux et à toutes les phases des processus de paix. La consolidation de la paix doit être inclusive. Ce n'est qu'en permettant aux femmes de participer activement aux processus de paix, comme ceux en cours au Mali, au Soudan du Sud et en Somalie, que nous pourrons garantir que les besoins et intérêts de la société seront vraiment reflétés et qu'il y sera répondu. L'étude mondiale montre de façon irréfutable qu'il existe une corrélation positive entre la participation active des femmes aux processus de paix et la probabilité que des accords de paix soient signés, mis en œuvre et respectés.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur les médiatrices. Le règlement des conflits nécessite des médiateurs compétents, impartiaux, respectés et en mesure d'encourager des règlements qui reflètent les besoins de l'ensemble de la population. S'il est vrai que la participation des femmes accroît les chances de succès, les médiateurs de paix, eux, sont le plus souvent et exclusivement des hommes, et c'est pourquoi il nous faut accroître le nombre et la proportion de médiatrices. C'est une forte priorité pour les pays nordiques et c'est ce qui a conduit, entre autres, à la création de réseaux de médiatrices aux niveaux national, régional et international.

Troisièmement, nous devons faire preuve de leadership. Promouvoir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits revient à promouvoir le changement. Pour ce faire, nous devons faire preuve de courage, de constance, de détermination et d'anticipation. Renforcer l'égalité entre les sexes et accroître la contribution des femmes à la paix et à la sécurité exige que nous réglions un large éventail de problèmes, notamment la pénurie de ressources et la répartition inégale de ces ressources, ce qui est souvent au cœur même de l'inégalité. Pour réaliser un véritable changement, l'engagement politique doit aller de pair avec un financement durable. Nous devons allouer des ressources et disposer d'experts compétents. C'est une question de leadership, et nous devons faire davantage pour intégrer cet aspect dans toute l'analyse stratégique, les activités de planification et la riposte opérationnelle des Nations Unies.

En conclusion, l'analyse des conflits doit inclure les aspects sexospécifiques qui reflètent les besoins spécifiques des femmes et des hommes, des garçons et des filles et y répondent. Nous ne pouvons pas ignorer les différents rôles que jouent les femmes, ni l'éclairage qu'elles apportent à la table des négociations. On ne pourra jamais réaliser le développement, la paix et la sécurité durables si la moitié de la population est exclue. Si nous voulons être sérieux dans notre engagement commun, nous devons nous assurer que la voix des femmes est entendue et que nos décisions sont influencées par les besoins et la situation réelle des femmes qui vivent dans des pays en conflit ou sortant d'un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique

européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique » vient à point nommé. Nous nous en félicitons, et entre autres raisons parce que l'année 2016 marque l'Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier placé sur les droits de la femme. La note de synthèse (S/2016/219, annexe) établie en vue de faciliter le débat d'aujourd'hui fournit une excellente base pour la réflexion et l'action.

La mesure dans laquelle les femmes sont empêchées de jouer pleinement leur rôle dans la prévention et le règlement des conflits dans le monde est éclairée par des statistiques qui donnent à réfléchir. L'une d'elles est qu'entre 1922 et 2011, seulement 4 % des signataires d'accords de paix et 10 % des négociateurs de ces accords étaient des femmes. Et on ne peut considérer la participation des femmes comme un simple acte de gentillesse. Les conclusions de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), intitulée *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix*, montre que lorsque les femmes sont inclues dans les processus de paix, les chances d'un règlement et d'une paix durable augmentent considérablement. Nous appuyons de tout cœur la réalisation des objectifs de la résolution 1325 (2000) et des résolutions adoptées ultérieurement par le Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment la résolution 2242 (2015), qui fait mieux connaître le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité et appelle la communauté internationale à consacrer de plus importantes ressources à la mise en œuvre et au suivi du programme.

L'UE se félicite des efforts qui sont déployés actuellement en Afrique pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, tant dans le contexte politique local que sur le terrain. Nous nous félicitons aussi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme genre, paix et sécurité de l'Union africaine, avec l'appui financier de plusieurs États membres de l'UE. Nous nous félicitions que la Commission de l'Union africaine ait créé le poste d'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, et nous apprécions les activités de plaidoyer menées par Mme Diop. Nous attendons avec intérêt la prise d'autres initiatives visant à mettre en œuvre l'Architecture africaine de paix et de sécurité, dans laquelle la prise en compte de la problématique hommes-femmes est désignée comme un objectif.

Au niveau des Nations Unies, il importe aussi d'aider la Commission de consolidation de la paix à mettre au point sa stratégie de promotion de l'égalité des sexes, notamment à s'engager sur les questions touchant à l'égalité entre les sexes et à la participation des femmes, et d'appuyer les consultations menées à cet égard par les pays et la société civile.

Nous nous félicitons de la ferme politique de tolérance zéro adoptée par l'Union africaine s'agissant des accusations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis dans les situations de conflit, notamment par les forces déployées pour protéger les populations. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste en période de conflit, s'attaquer à ses causes profondes ainsi qu'à l'impunité qui suit souvent cette violence, et venir en aide aux rescapées. Accroître la participation politique des femmes ainsi que leur autorité, notamment dans les domaines de la justice et de la sécurité, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, est un aspect essentiel de ces efforts.

La lutte contre l'extrémisme violent est une préoccupation et une priorité croissantes; elle doit être considérée comme partie intégrante des stratégies de prévention et de règlement des conflits. L'extrémisme est le moteur de nombreux conflits et il affecte de façon disproportionnée les femmes et les filles. Les femmes et les filles peuvent, toutefois, être partie du problème lorsqu'elles servent en tant que combattantes étrangères ou recruteuses; il n'en reste pas moins qu'elle sont une partie indispensable de la solution. Gardant cela à l'esprit, les droits fondamentaux des femmes et des filles doivent être respectés et préservés. L'importance d'assurer la participation et l'autorité des femmes pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est soulignée dans la résolution 2242 (2015).

Le Plan d'action subséquent du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent intègre d'importants éléments à cet égard. Les États, les organisations régionales et internationales et le système des Nations Unies doivent tous œuvrer à la réalisation de cet objectif commun. Pour ce qui la concerne, d'ici à 2020, l'Union européenne affectera plus de 100 millions d'euros à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en Afrique. C'est là un élément de l'action plus large menée par l'UE pour

intensifier sa participation à la lutte contre l'extrémisme violent.

En conclusion, l'UE attend avec intérêt de travailler avec ses partenaires africains et d'autres membres de la communauté internationale pour concrétiser l'impératif d'impliquer les femmes en tant que militantes de la paix et de la prévention des conflits. Ce n'est pas seulement important en soi, mais aussi indispensable pour renforcer les liens qui existent entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Les conflits sont des expériences profondément sexospécifiques. C'est pourquoi l'Australie se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour assurer la participation pleine et entière des femmes à toutes les étapes de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits, ainsi que de la reconstruction après un conflit en Afrique.

Nous saluons également l'action menée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir l'égalité des sexes. Nous nous félicitons de l'engagement qu'il a pris d'adopter un nouveau plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et d'établir un dialogue annuel avec les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest.

L'étude mondiale réalisée l'année dernière a démontré le rôle crucial que les femmes et les groupes de femmes jouent dans l'instauration de la paix au sein de leurs communautés. Lorsque les femmes exercent une réelle influence sur le processus de négociation, les chances de parvenir à un accord augmentent, les perspectives de sa mise en œuvre s'améliorent et la probabilité d'un échec dans sa recherche diminue.

L'examen de haut niveau sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité ne laisse non plus aucun doute : une participation véritable des femmes est indispensable au renforcement de la prévention et du règlement des conflits, ainsi qu'aux efforts de consolidation de la paix. Nous devons également tenir compte de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui a été réalisé en 2015, et élargir la participation politique et le leadership des femmes au-delà de la table des négociations. Il s'agit là d'une responsabilité qui nous incombe à tous. Nous devons chercher activement des occasions d'associer véritablement les femmes et les groupes de femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

La participation des femmes à la paix et à la sécurité exige un important changement culturel, y compris dans l'ensemble du système des Nations Unies, afin de veiller à ce que les droits fondamentaux et la protection des civils soient considérés comme une responsabilité à l'échelle du système. Nous devons répondre à d'éventuelles violations des droits de l'homme dès les premiers signes. L'Australie soutient fermement l'initiative du Secrétaire général « Les droits avant tout » à cet égard.

L'Australie a joué un rôle actif dans la mise en œuvre des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'examen de haut niveau de l'an dernier.

L'Australie se félicite, par ailleurs, d'être le premier et le plus grand donateur de l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire d'ONU-Femmes. Il s'agit là d'un outil important pour renforcer la capacité des organisations féminines à participer aux processus de paix et à réagir face aux crises et aux situations d'urgence.

L'Australie se félicite que cet instrument ait déjà été mis en œuvre au Burundi, pays où les femmes ont traditionnellement joué un rôle important dans les processus de médiation et de réconciliation. Avec l'appui de l'Instrument mondial d'accélération et avec le financement de l'Australie, le réseau des femmes médiatrices étend ses activités pour appuyer la participation des femmes aux négociations de paix officielles et officieuses. L'Australie exhorte les autres États Membres à appuyer l'Instrument mondial.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, qui offre l'occasion à tous les États Membres de réaffirmer leur engagement de garantir la participation effective des femmes dans la prévention et le règlement des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence angolaise d'avoir organisé cet important débat sur le rôle crucial que peuvent jouer les femmes dans les processus de paix en Afrique et, bien sûr, les intervenants de leurs contributions.

L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Il est clair qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans la participation active des femmes aux processus de paix. C'est pourquoi l'Italie a toujours joué un rôle de premier plan dans la promotion du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, saluant l'adoption de la résolution 1325 (2000) et, plus récemment, de la résolution 2242 (2015), deux résolutions dont elle s'est portée coauteur.

Je souhaite appeler l'attention du Conseil sur les quatre points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la participation des femmes à la prévention dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, je tiens à souligner qu'en Afrique plus qu'ailleurs, si le maintien de la paix est indispensable, il faut également un engagement positif en faveur de la médiation et de la consolidation de la paix afin de soutenir la réconciliation nationale et la reconstruction après les conflits et de lutter contre la montée de l'extrémisme violent. Les femmes ont un rôle important à jouer dans ces processus, parce qu'elles peuvent apporter une contribution précieuse à la prévention de la radicalisation des jeunes hommes et des jeunes femmes. Par exemple, les femmes en Afrique sont souvent les premières, et parfois les seules, enseignantes des générations futures, sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour consolider la paix et instaurer la stabilité. Elles sont les premières aides médicales des membres de leur famille. Elles sont souvent les cheffes d'entreprise silencieuses dans la gouvernance de leur famille.

Les résolutions 2250 (2015) et 1325 (2000) peuvent se renforcer mutuellement. C'est pourquoi l'Italie a décidé de coparrainer la rencontre qui s'est tenue il y a quelques jours en marge de la Commission de la condition de la femme sur les complémentarités qui existent entre les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que, d'autre part, les jeunes et la paix et la sécurité. Les jeunes femmes et les filles en Afrique assument souvent de lourdes responsabilités qui sont d'une importance cruciale, et leur leadership doit être appuyé et encouragé. L'Italie est fière d'être un facilitateur de l'Union européenne et de s'être portée coauteur de la résolution 70/138 sur les filles, présentée par la Communauté de développement de l'Afrique australe et adoptée à la présente session de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, les questions et les perspectives liées à la problématique hommes-femmes doivent être incluses dans toutes les négociations, y compris lors de l'examen de stratégies portant sur la non-prolifération et le désarmement, les armes classiques et les armes légères et de petit calibre et, à plus forte raison, dans les mandats des opérations de paix des Nations Unies, notamment par le biais d'une formation avant le déploiement, un domaine d'expertise reconnue de l'Italie.

Depuis 2005, par l'intermédiaire du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation situé à Vicence, nous avons formé plus de 8 000 policiers, dont bon nombre sont déployés dans des opérations de maintien de la paix en Afrique. À cet égard, le Centre a introduit de nouveaux modules, tels que la protection des femmes dans les opérations de soutien à la paix en vue d'améliorer et de mettre à jour ses programmes de formation.

À cette fin, nous sommes en train de revoir notre deuxième plan d'action national pour 2014-2016 sur les femmes et la paix et la sécurité en vue d'une troisième édition, qui encourage l'emploi des femmes dans les forces armées nationales et la police d'État, ainsi que leur participation aux opérations de maintien de la paix dans les zones de conflit.

Troisièmement, la participation des femmes aux processus de paix doit être considérée sous l'angle des objectifs de développement durable. Dans une optique à long terme, les femmes autonomes sur le plan économique peuvent contribuer de manière beaucoup plus efficace au développement durable et à une paix et une sécurité durables. Œuvrer à la réalisation de ce double objectif dans le cadre de notre partenariat avec les pays de l'Union africaine,et aussi dans le cadre du Plan d'Action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, constitue donc l'une de nos priorités. Nous devons renforcer l'accès des femmes à une éducation de qualité et à la santé, et nous employer à mettre fin à toutes les formes de violence sexiste et de discrimination, notamment aux pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et les mariages d'enfants, précoces et forcés.

Enfin, en ce qui concerne notre avenir, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable sont nos outils les plus précieux pour passer à l'action. C'est pourquoi nous pensons que les questions qui intéressent l'Afrique et les femmes sont citées dans la plupart des recommandations.

L'Afrique et les femmes ont quelque chose en commun : elles représentent notre espoir d'un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Angola, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé cet important débat public sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ma délégation remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de son exposé.

L'Afrique du Sud réaffirme son engagement à l'égard de l'application intégrale et efficace des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2242 (2015), qui forment l'ossature de notre progression dans la mise en œuvre des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Il importe de relever que la résolution 1325 (2000) réaffirme l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Elle insiste également sur l'importance que revêt la participation des femmes sur un pied d'égalité, et leur pleine association à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que sur la nécessité d'en accroître le rôle dans la prise des décisions ayant trait à la prévention des conflits et à leur règlement. L'adoption de la résolution a marqué un jalon, comme elle constitue un cadre international qui fera date en matière de traitement du rôle clef que jouent les femmes dans la gestion des conflits, dans leur règlement et dans l'instauration d'une paix durable.

L'Afrique du Sud appuie fermement l'appel visant à associer les femmes aux processus de décision et au règlement des conflits. En leur qualité de décideurs clefs de la société, les femmes, en Afrique et ailleurs, ont un rôle important à jouer,nous en sommes convaincus, dans le traitement des causes profondes des conflits, ainsi que comme médiatrices dans les situations de conflit. Une société qui fait place aux intérêts des femmes dans une démarche de gouvernance et de développement fondée sur l'intégration de tous les points de vue est une société plus stable, en ce qu'elle permet d'assurer le bien-être de l'ensemble de la population.

Malheureusement, les femmes restent exclues des différentes initiatives de médiation et de règlement des conflits menées au plus haut niveau. Les obstacles qui entravent la pleine participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix comprennent notamment l'exclusion culturelle active, systématique, qui continue d'exister dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Nous voudrions insister sur la nécessité de prévoir plus systématiquement des femmes au nombre des envoyés de haut niveau et des médiateurs et de multiplier les rôles qu'elles peuvent jouer dans la consolidation de la paix. Il faudrait pour cela une inflexion systémique, entre une situation où les femmes participent et ont un rôle à titre ponctuel, dans certains domaines seulement, tel celui de conseiller sur les questions d'exploitation et de sévices sexuels, et une situation leur permettant de faire systématiquement entendre leur voix dans tous les aspects de la gouvernance, du développement et des questions relatives à la paix et à la sécurité.

C'est sur cette toile de fond que l'Afrique du Sud a lancé son forum de dialogue sur le règlement des conflits et le rétablissement de la paix. L'objectif du Forum est de former des femmes pour le règlement des conflits, de les accompagner par un mentorat, et de créer ainsi une nouvelle réserve de médiateurs. Les participantes à ce forum provenaient de différents pays de l'ensemble du continent africain appelés à travailler dans les domaines de la médiation, de la paix et de la sécurité. Elles comprenaient des ambassadrices, des hauts fonctionnaires de ministères des affaires étrangères, des représentantes d'organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine ainsi que des femmes actives dans la société civile. Comme notre ministre des affaires étrangères, Mme Maite Nkoana-Mashabane l'a expliqué,

> « les femmes sont toujours des pacificatrices, et ce sont elles qui sont toujours exposées dans les situations où des hommes forts veulent prendre le pouvoir ».

Nous continuerons d'appeler à accroître la participation égale, la représentation et la pleine association des femmes dans les efforts de diplomatie préventive menés en Afrique et autour du monde.

L'Afrique du Sud reconnaît l'importance qu'il y a à ménager un accès sans entrave des femmes à la justice dans les cadres de conflit et de lendemain de conflit, notamment par la voie de processus juridiques, judiciaires et de réforme du secteur de la sécurité, ou d'autres mécanismes, tenant compte des questions liées aux femmes et à la parité. Il faut garantir le statut juridique et les droits des femmes dans les situations

d'après-conflit. Le renforcement du cadre juridique permettant de traiter les problèmes de discrimination à l'égard des femmes en matière de propriété foncière, d'accès aux débouchés économiques et d'emploi, d'éducation et de santé est un élément essentiel d'une consolidation de la paix soucieuse des questions relatives aux femmes.

L'Afrique du Sud pense que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre fin à l'impunité et de poursuivre les auteurs de violences sexuelles contre des femmes et des enfants. Nous condamnons toutes les violations du droit international à l'encontre de civils, de femmes et d'enfants dans les conflits armés et les situations d'après-conflit. Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient jouer un rôle important à l'appui de la participation des femmes aux processus de paix en Afrique.

En conclusion, nous continuerons de travailler avec le reste de l'Afrique et du monde afin d'assurer la protection de toutes les femmes contre la violence et la discrimination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier la présidence angolaise de la convocation de ce débat public particulièrement important sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Les femmes sont des moteurs du développement et de l'épanouissement des talents humains dans de multiples domaines. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) ne peut pas être réalisé sans la contribution des femmes. L'objectif de développement durable no 16 vise à promouvoir des sociétés pacifiques et sans exclusion dans l'intérêt du développement durable. Dans bien des pays d'Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, des sociétés pacifiques et sans exclusion constituent encore un rêve lointain. Les femmes peuvent grandement contribuer à faire de ce rêve une réalité.

À cet égard, le Saint-Siège tient à dire sa satisfaction face aux initiatives qu'encouragent le Conseil de sécurité et les gouvernements afin d'accroître la prise de conscience et de parfaire la reconnaissance du rôle vital que jouent les femmes dans la diplomatie préventive, la médiation, les missions de maintien de la paix et les processus de consolidation de la paix. Cette reconnaissance, toutefois, doit être pleinement traduite dans des actes concrets donnant pleine latitude aux compétences et aux facultés qui permettent aux femmes de faire sortir l'ordre du chaos, l'harmonie de la division et la paix du conflit. Ce don spécial d'éduquer autrui pour lui apprendre à être plus réceptif et plus sensible aux besoins des autres, dans son entourage et au-delà, revêt une importance cruciale dans le règlement des conflits et aux fins de la réconciliation après les conflits.

Ma délégation souhaite rendre un hommage tout particulier aux femmes qui, par leur abnégation et le travail de longue haleine qu'elles réalisent dans l'éducation, la santé et dans la formation des valeurs des jeunes, ont une influence profonde et durable sur la vie de millions de personnes et sur le développement de nations entières. Ces femmes, même dans les conditions les plus difficiles, se distinguent par leur courage, leur constance et leur dévouement. Les femmes et les filles devenues victimes de viols et d'autres formes de violences en temps de conflit trouvent sécurité et compréhension dans les institutions tenues par ces femmes, le plus souvent des religieuses.

Cet esprit de sacrifice pour le bien d'autrui leur vaut parfois d'aller au devant de la mort. Ma délégation se doit à cette occasion d'évoquer avec gratitude et beaucoup de peine la mémoire des quatre sœurs des Missionnaires de la Charité, les sœurs Anselme, de l'Inde, Marguerite et Réginette, du Rwanda, et Judith, du Kenya, qui ont été massacrées par de lâches fondamentalistes le 4 mars dernier à Aden, au Yémen. Elles avaient consacré leur vie aux pauvres et aux femmes âgées, dont une dizaine ont été tuées avec elles. Les mêmes terroristes ont enlevé un prêtre indien de la même institution, et proclamé l'avoir crucifié le jour du vendredi saint. Le pape François a fait des prières pour que cette boucherie insensée éveille les consciences, conduise chacun à changer dans son cœur et incitent toutes les parties à déposer les armes et à emprunter la voie du dialogue. Il n'est pas de sacrifice plus grand sur l'autel de la paix et de la réconciliation que de donner sa vie pour elles.

Le Saint-Siège a été très attentif au travail exemplaire accompli par les femmes d'Afrique dans tous les domaines. L'éducation s'avère la clef de cette autonomisation. Si l'on veut que les femmes soient des moteurs de premier plan du développement durable

et de la paix au sein des sociétés, il est indispensable de veiller à ce que toutes les filles et les femmes aient accès à une éducation. Améliorer l'accès des femmes à l'éducation leur permettra non seulement de réaliser plus pleinement leur potentiel et de disposer de meilleurs débouchés professionnels, mais c'est également la clef qui permettra d'avoir des générations futures mieux instruites, capables de faire advenir et de maintenir la justice et la paix au sein de leur société. Je suis fier de pouvoir dire que l'Église catholique, en particulier en Afrique subsaharienne, est le premier prestataire d'une éducation de qualité pour tous, veillant comme elle le fait, au mieux de ses capacités, à ce qu'aucune femme, aucune fille, ne soit laissée sans éducation et en les préparant à devenir de dignes agents de leur propre épanouissement et des protagonistes actives de l'édification de familles solides et de communautés pacifiques.

Malheureusement, beaucoup trop de femmes doivent toujours batailler et se débattre dans une lutte difficile, pour s'émanciper de situations de marginalisation, de violence, d'abandon et d'exclusion. Le monde d'aujourd'hui reste confronté à différentes formes de violence, anciennes et nouvelles, contre les femmes et les filles, notamment le recours au viol comme arme de guerre en période de conflit, les sévices dans les camps de réfugiés, la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, les avortements forcés, les conversions forcées et les mariages forcés. Au lieu d'avoir été éliminées, certaines de ces formes de violence sont réapparues sous un jour encore plus cruel, et constituent certaines des violations les plus effroyables qui soient des droits de la personne.

L'obligation de mettre fin à ces actes barbares contre les femmes et les filles incombe à chacun d'entre nous, à chaque gouvernement, et, de façon spécifique, au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont dit leur satisfaction, Monsieur le Président, à l'égard de l'organisation de ce débat très important sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous en félicitons l'Angola. Je tiens mois aussi à remercier tous les intervenants pour leurs exposés.

Nous souscrivons sans réserve à la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'Union africaine. Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Il ne fait aucun doute que les femmes sont bien placées pour favoriser une culture de la paix, et il n'y a également aucun doute que le renforcement de leur participation effective aura un impact significatif, que ce soit dans la prévention et le règlement des conflits ou dans la contribution à la reconstruction et à la consolidation de la paix après un conflit. Ce qui a été dit ce matin par la Directrice exécutive du Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud est, à cet égard, fort instructif.

Dans ce contexte, l'adoption de la résolution 1325 (2000), une résolution historique sur les femmes et la paix et la sécurité, il y a 15 ans de cela, a été d'une grande importance, mais la question à poser est de savoir quels progrès ont été réalisés dans sa mise en œuvre. Évidemment, cela est loin d'avoir été satisfaisant. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir lancé une étude sur l'examen de la mise en œuvre de cette résolution fondamentale, et il faut espérer que les recommandations émanant de cet examen créeront bien plus de possibilités d'une participation effective des femmes aux questions touchant à la paix et à la sécurité.

En ce qui concerne l'Afrique, il est vrai que les femmes et les filles sont le groupe le plus vulnérable de la société, et que ce sont elles qui subissent l'essentiel de la violence qui accompagne les diverses situations de conflit qui affligent notre continent. C'est pourquoi la question des femmes et de la paix et la sécurité a une telle importance pour nous. Le Programme genre, paix et sécurité de l'Union africaine vise à accroître la participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à renforcer la protection des femmes en situation de conflit en Afrique. C'est effectivement un pas dans la bonne direction. De plus, l'adoption de plans d'action régionaux par les diverses communautés économiques régionales en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) est également un progrès dont il faut se féliciter.

Bien que les efforts déployés aux niveaux régional, continental et international établissent un cadre utile pour la question des femmes et de la paix et la sécurité, ce qui importe le plus pour améliorer vraiment la situation des femmes et renforcer leur participation effective est une mise en œuvre au niveau national. À cet égard, l'Éthiopie souscrit à toutes les conventions et à tous les traités régionaux et internationaux pertinents sur les droits des femmes et est engagée en faveur de la question

des femmes et de la paix et la sécurité. En conséquence, elle s'est efforcée de promouvoir la participation des femmes dans toutes les sphères et à tous les niveaux du Gouvernement, et a réalisé des progrès considérables au cours des deux dernières décennies.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité en particulier, nous notons avec grande satisfaction que l'Éthiopie est le premier fournisseur de contingents féminins aux opérations de maintien de la paix, avec 558 femmes déployées dans diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous œuvrons à accroître le nombre de femmes dans les composantes militaire et de police des opérations de maintien de la paix au cours des prochaines années.

Le nombre croissant d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par les Casques bleus des Nations Unies est une question grave et préoccupante. Étant l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Éthiopie prend cette affaire très au sérieux et souscrit à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général. Nos soldats de la paix suivent la formation pré-déploiement requise, et chaque fois que nous avons reçu des allégations d'inconduite, nous nous sommes engagés à mener les enquêtes nécessaires et à prendre les mesures appropriées. Néanmoins, nous pensons que, pour aire de véritables progrès sur cette question critique, il ne peut y avoir aucune sélectivité. Ce qui nous aidera à atteindre l'objectif souhaité est une approche globale et holistique englobant toutes les composantes – civile, militaire et de police – la coopération avec toutes les parties prenantes concernées d'une manière constructive et l'examen des causes profondes.

Je voudrais, pour finir, réitérer le ferme engagement de mon pays à améliorer la situation des femmes, qui forment la moitié de nos sociétés et dont la participation effective est d'une importance capitale pour réaliser les nobles objectifs que nous nous sommes fixés concernant la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Comme nous arrivons à la fin du mois, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Partout dans le monde, la vie et le bien-être de millions de femmes et de filles sont menacées par les conflits. Elles sont souvent les premières victimes de la guerre et les dernières à partager les fruits de la paix. Pourtant, lorsqu'arrive le moment de prendre les décisions qui influent le plus directement sur leur sort, les voix des femmes sont trop souvent réduites au silence.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous avons constaté une plus grande détermination à engager les femmes dans le règlement des conflits. Mais dans de trop nombreux endroits du monde, les femmes se voient encore refuser une place dans les couloirs du pouvoir. Elles sont tenues à l'écart des discussions critiques sur la guerre et la paix et exclues des prises de décisions et des négociations.

Les femmes sont des catalyseurs éprouvés du changement, et le il est temps que, partout dans le monde, elles puissent devenir des agents actifs de la paix au lieu d'être des victimes passives de la guerre. Aujourd'hui, nous assistons à l'émergence de nouvelles formes de conflits et de terrorisme, et la participation des femmes est essentielle pour instaurer un avenir plus sûr et plus viable.

Nulle part le rôle actif des femmes en faveur de la paix n'a été plus critique qu'en Afrique. Depuis des décennies, des pays de tout le continent souffrent de guerres civiles, de conflits ethniques et de luttes communautaires. Dans le même temps, des groupes terroristes extrémistes violents comme les Chabab et Boko Haram déstabilisent des États dans toute l'Afrique. Ils mènent des campagnes de terreur cruelles contre des innocents, y compris la torture généralisée et l'incendie de villages entiers.

Les femmes et les filles ont peur d'être enlevées, arrachées à leur famille et vendues comme esclaves sexuelles – un sort vraiment horrible et brutal. De la Libye au Nigéria et au Kenya, cette violence continue a ruiné la vie de millions d'entre elles. Les femmes à travers l'Afrique connaissent les effets cruels que la guerre et la terreur ont sur leurs familles et leurs communautés. Après les actes de terreur, après que les milices sont parties, c'est à elles de se débrouiller pour nourrir leurs enfants. Elles connaissent le coût des conflits, et beaucoup refusent de rester silencieuses alors que la violence fait rage.

Aujourd'hui, les femmes ont commencé à prendre leur destin en mains et à jouer un rôle actif dans

l'élaboration de l'avenir de leurs sociétés. Il appartient à chacun d'entre nous d'assurer que les femmes aient la possibilité de jouer un rôle majeur dans les négociations de paix et le règlement des conflits. Telle est la voie vers une paix durable pour tous.

En Afrique, ce processus a déjà commencé. De l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) en 2003, au Programme genre, paix et sécurité de l'Union africaine pour la période 2015-2020, des mesures importantes ont été prises. Ces mécanismes, ces structures et ces politiques permettent aux femmes de prendre leur place à la table des décisions.

Mme Delgado assume la présidence.

Dans toute l'Afrique, les femmes prennent l'initiative de mettre au point des programmes novateurs pour assurer des élections pacifiques. Elles ont mis en place des réseaux solides de groupes de la société civile en vue de promouvoir la participation et le leadership stratégiques des femmes dans la gouvernance de la paix et la sécurité en Afrique. Toutefois, en dépit de ces importantes initiatives, le nombre de femmes qui participent à des missions politiques sur le terrain ou dans les pourparlers de paix en Afrique est encore limité. Nous devons éliminer tous les obstacles sexistes afin que les femmes en Afrique puissent développer les compétences et les qualifications nécessaires pour assumer des rôles directeurs au sein de leurs sociétés.

Les femmes en Afrique font évoluer l'équilibre du pouvoir, et l'État d'Israël est prêt à les aider. Nous connaissons de première main les effets destructeurs de la terreur et des conflits, mais nous savons également le rôle constructif que jouent les femmes sur le chemin de la paix. Allié et partenaire de nombreux pays africains, Israël a aidé les femmes en Afrique à assumer un rôle actif dans les décisions qui mettent en jeu la paix et la guerre. Le partenariat entre Israël et l'Afrique n'est pas nouveau. Depuis plus de 40 ans, l'Agence israélienne de coopération internationale au service du développement, MASHAV, met en œuvre des programmes à travers toute l'Afrique pour réduire les inégalités entre les sexes et former les femmes africaines à prendre part aux processus décisionnels. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), chaque année, MASHAV organise un atelier à l'intention des Africaines sur l'autonomisation politique des femmes. Le but est de discuter du rôle des femmes dans la consolidation de la paix, la médiation et le règlement des conflits, ainsi que des possibilités qui se présentent à elles dans ces domaines. MASHAV appuie et encourage les femmes dans leurs efforts pour acquérir les compétences et connaissances voulues pour devenir des dirigeantes politiques.

Je voudrais raconter ici l'histoire d'une de ces femmes, Melle Dudziro Nhengu. Dudziro avait toujours voulu participer à la vie politique de son pays, le Zimbabwe, mais les possibilités étaient rares du fait de la situation économique et de la violence politique continuelle. Elle décida donc de suivre plusieurs programmes de formation organisés par MASHAV, l'un au Kenya et l'autre en Israël. Dudziro a rapidement mis en pratique ses compétences acquises grâce à MASHAV dans le domaine des affaires et de l'entreprise en mettant sur pied, au Zimbabwe, un programme visant à donner les moyens aux femmes de monter leurs propres entreprises et en transformant d'anciennes bases militaires en centres de formation. Aujourd'hui, Dudziro est une blogueuse, une activiste et une auxiliaire Programme pour ONU-Femmes. Ce sont les programmes et partenariats tel MASHAV qui contribuent à notre objectif commun : faire en sorte que les femmes, où qu'elles se trouvent, puissent réaliser pleinement leur potentiel.

Un célèbre proverbe juif dit : « Si je ne suis pas pour moi, qui le sera? ». En Afrique, les femmes ont répondu à cette question haut et fort. Elles se battent fièrement pour leurs droits et pour ceux de tout le monde. Le proverbe se termine sur la question suivante : « Et si ce n'est pas à présent, alors quand? ». Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Afrique et partout dans le monde, la réponse à cette question doit être : aujourd'hui et maintenant, car l'heure est bien venue pour les femmes de prendre les rênes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Krzywosądski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence angolaise du Conseil d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur cette importante question liée au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

La Pologne s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois ajouter quelques observations à titre national.

Comme le souligne l'excellente note de synthèse (S/2016/219, annexe) préparée par la délégation angolaise pour le présent débat, le rôle des femmes dans

la prévention et le règlement des conflits en Afrique ne saurait être surestimé. Ainsi que le montrent différentes études, la participation des femmes à la prévention des conflits, ainsi qu'aux efforts de maintien et de consolidation de la paix, a un effet positif sur le succès potentiel de ces initiatives. Il est indéniable que le rôle des femmes sur le continent africain va croissant. Elles occupent une position clef dans nombre d'activités socioéconomiques. Le nombre croissant d'associations de femmes – on peut citer l'exemple positif de l'Éthiopie à cet égard – doit également être vu comme un signe important de la place de plus en plus grande qu'occupent les femmes africaines.

Des évolutions positives sont également à relever dans le domaine politique. Le Rwanda occupe aujourd'hui la première place du classement des femmes parlementaires établi par l'Union interparlementaire, avec plus de 63 % de femmes siégeant à la chambre basse. La Pologne salue également le rôle croissant des dirigeantes africaines, comme la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf au Libéria ou la Présidente Ameenah Gurib-Fakim à Maurice. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que l'Union africaine ait proclamé la décennie actuelle, Décennie des femmes africaines.

Tout en prenant acte de l'amélioration de la situation des femmes en Afrique, nous ne devons pas perdre de vue les défis qui nous attendent. Comme l'indique la résolution 2242 (2015), adoptée en octobre 2015, le nombre relativement faible de femmes occupant des postes de rang élevé dans les institutions dont les activités relèvent du domaine politique ou ont trait à la paix et à la sécurité peut avoir de lourdes conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons besoin que davantage de femmes participent à l'ensemble des activités menées par l'ONU, en particulier les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix. Nous avons également besoin d'un mécanisme prévisible et durable de financement du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité. C'est pourquoi la Pologne a décidé de consacrer au moins 15 % de toutes les contributions qu'elle versera à l'avenir au Fonds pour la consolidation de la paix aux besoins spécifiques des femmes, et notamment à la question de l'égalité des sexes dans les situations d'après-conflit.

Toutefois il ne faut pas oublier le sort des femmes victimes de conflits. C'est pourquoi la Pologne reconnaît l'importance des Principes de Kigali sur la protection des civils, qu'elle envisage d'ailleurs de signer. Nous appelons également à l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro pour les actes d'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles perpétrés par le personnel de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il importe également d'assurer un fort degré de cohérence entre tous les processus d'examen en cours, à savoir l'examen des opérations de paix des Nations Unies, celui du dispositif de consolidation de la paix et l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Je voudrais conclure en insistant sur le fait que tirer parti de l'immense potentiel offert par les femmes est indispensable pour une paix durable. Nous espérons que la communauté internationale dans son ensemble, à commencer par l'ONU, appuiera et viendra compléter ces efforts afin de réussir à instaurer la paix et la prospérité en Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole au nom du Gouvernement canadien à l'occasion du présent débat public sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous considérons ce débat comme une initiative importante et logique qui vise à donner de l'importance, dans le contexte africain, au programme international sur les femmes, la paix et la sécurité, dans le sillage immédiat du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

(*l'orateur poursuit en français*)

En octobre, l'Organisation des Nations Unies a marqué cet anniversaire en procédant à un examen de haut niveau de la mise en oeuvre du programme et de l'Étude mondiale qui nous présente un tableau complet des réalisations relatives aux femmes et la paix et la sécurité, et décrit le travail qui reste à faire.

Le Canada est d'avis que l'argument en faveur du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits est bien étayé. L'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles comme agentes de paix et de développement, le respect complet de leurs droits humains et la protection et les interventions contre la violence sexuelle sont maintenant reconnus comme des conditions préalables à une paix et à une prospérité durables. Le travail qui reste à faire consiste à appliquer ces principes sur le terrain, notamment en ce qui concerne les conflits en Afrique, notre sujet d'aujourd'hui.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Canada félicite l'Union africaine des efforts qu'elle a déployés pour faire avancer le programme sur les femmes, la paix et la sécurité en créant des politiques et des mécanismes comme le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et le Cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique. La nomination par l'Union africaine, en 2014, d'une envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité constitue un autre pas positif franchi vers une plus grande participation, sur un pied d'égalité, des femmes aux opérations de paix. Le Canada félicite aussi l'Union africaine de son engagement continu sur les questions relatives aux femmes, avec un accent particulier placé sur les thèmes de l'autonomisation des femmes et du développement, en 2015, et des droits de la personne axés particulièrement sur les droits des femmes, en 2016.

Il importe certes d'inclure les femmes et les groupes de femmes dans les processus de haut niveau afin de prévenir et de régler des conflits d'envergure, mais il est tout aussi important de leur donner plus de pouvoir sur la scène locale. À titre d'exemple, je citerai simplement la remarquable Déclaration des femmes de Jos, État du Plateau, Nigéria, de 2014. Dans le contexte du vaste processus de dialogue intercommunal de Jos, des femmes enthousiastes venues de communautés en conflit depuis plus de 20 ans se sont réunies pour aborder les causes du conflit, s'engager dans une intervention continue pour le régler et proposer au Gouvernement et aux conseils locaux d'anciens des recommandations fermes concernant la voie à suivre. Le courage de ces femmes est une véritable leçon d'humilité pour le Canada, qui est honoré d'avoir pu appuyer leur cheminement.

Le Canada appuie également des projets en Afrique qui visent à répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans des situations de conflit ou d'urgence. Nous sommes en train d'organiser une action énergique contre la violence sexuelle perpétrée durant les conflits en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nos programmes permettent notamment de fournir un accès à la justice à des survivants et d'amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes, par le déploiement d'experts de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, entre autres.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité concentre et oriente les interventions canadiennes pendant et après les conflits afin de s'assurer que les femmes et les hommes sont traités sur un pied d'égalité et avec dignité, et que les femmes ont toujours droit à une participation à part entière. Le Gouvernement a annoncé, à l'occasion de la Journée internationale de la femme de cette année, que notre plan d'action sera renouvelé, ce qui constitue une preuve certaine de l'engagement continu du Canada envers la promotion du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, y compris en Afrique. Le Canada compte continuer à travailler en collaboration avec tous ceux qui sont déterminés à mettre fin aux conflits en Afrique et à faire participer les femmes à ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Angola d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique et d'avoir établi la note de synthèse (S/2016/219, annexe). Je remercie également les différents intervenants.

Les femmes ont toujours fait preuve de leur attachement envers une paix universelle. Elles jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits. En général, lorsque les femmes sont réellement impliquées dans les efforts de paix et de sécurité, leur contribution peut s'avérer cruciale. Comme l'indique la note de synthèse, les chances de conclure un accord de paix sont meilleures lorsque des groupes de femmes sont à même de peser fortement sur le cours des négociations et la probabilité qu'elles débouchent sur un accord de paix qui soit respecté pendant longtemps est d'au moins 20 % supérieure à celle des autres processus, un pourcentage qui augmente encore au fil du temps. Les femmes se sont révélées être des partenaires importants dans le cadre des débats consacrés à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la paix après les conflits. Grâce à la participation des femmes aux efforts de prévention des conflits en Afrique, il est possible de mieux comprendre les causes des conflits, et les solutions envisageables.

Par leurs contributions aux initiatives de prévention des conflits, les femmes favorisent des actions répondant à divers besoins, de sorte que les accords de paix emportent une plus large adhésion, en permettant à terme l’instauration d’une paix durable.

En Afrique, plusieurs mécanismes, politiques et structures ont permis la création d’un climat favorable à la pleine implication des femmes en faveur de la paix et de la sécurité. Par le Protocole de 2003 à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Déclaration solennelle de 2004 sur l’égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, les États membres de l’Union africaine se sont engagés à assurer la pleine et réelle participation et représentation des femmes dans le cadre des processus de paix, notamment pour ce qui est des efforts de prévention et de règlement et de gestion des conflits ainsi qu’à l’occasion des initiatives de reconstruction dans les pays d’Afrique sortant d’un conflit, comme stipulé dans la résolution 1325 (2000).

Sur l’ensemble du continent africain, les femmes jouent un rôle unique en matière d’alerte rapide et de prévention de la violence, notamment à l’occasion des élections, et elles ont mis au point des plateformes novatrices pour assurer le déroulement pacifique des élections dans plusieurs pays qui se préparaient à tenir des scrutins dans des conditions difficiles. Dans le même temps, plusieurs obstacles et défis empêchent la pleine intégration de ces activités dans les approches et les politiques à caractère plus officiel. Des données sur les femmes ou des informations émanant de femmes, qui permettraient de mettre au point des stratégies d’action détaillées et durables, sont trop souvent ignorées, faute d’une analyse suffisante des facteurs de conflit et de paix sous l’angle de la problématique hommes-femmes et d’une prise en compte satisfaisante des questions d’égalité des sexes dans les initiatives d’alerte rapide, ainsi qu’en raison des difficultés qu’il y a à réagir à temps aux premiers signes de conflit.

Nous nous félicitons de la résolution 66/255 de l’Assemblée générale, qui porte sur les moyens civils nécessaires dans les situations postconflictuelles à l’appui des capacités nationales en matière de consolidation de la paix au lendemain des conflits et les efforts visant à élargir et étoffer la réserve d’experts, en veillant tout particulièrement à mobiliser les capacités des pays en développement et des femmes en tant qu’élément essentiel du succès des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. À cet égard, nous soulignons que pour être efficaces, les activités de sensibilisation organisées par le Secrétariat à ces fins doivent être menées dans le respect des règles et règlements en vigueur et en étroite consultation avec les États Membres. Le Mouvement des pays non alignés espère que ce débat public contribuera aux efforts en cours visant à intégrer le programme « les femmes et la paix et la sécurité » dans les efforts de prévention des conflits, en mettant l’accent sur l’Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

M[me] Frankinet (Belgique) : La Belgique s’associe pleinement à la déclaration de l’Union européenne et souhaiterait, à titre national, faire les observations suivantes.

Ma délégation voudrait tout d’abord remercier la présidence angolaise pour l’organisation de ce débat et pour la possibilité qui nous est offerte d’y prendre part. Ma délégation remercie tous les intervenants de leurs déclarations.

La participation des femmes à la résolution des conflits est une priorité belge, tant sur le plan national qu’international, comme l’illustre le fait que l’un des six piliers de notre plan d’action national « femmes, paix et sécurité » y soit dédié. Les femmes doivent pouvoir décider de leur propre sort et contribuer à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu’à la construction de la paix. De nombreuses études démontrent qu’une participation des femmes accroît l’efficacité de l’aide humanitaire, la crédibilité et la qualité des opérations de maintien de la paix, la rapidité du relèvement économique dans les situations post-conflict et la durabilité des accords de paix.

La Belgique tient tout d’abord à saluer toutes les initiatives prises en Afrique afin d’accroître la participation des femmes en matière de prévention de la violence et de systèmes d’alerte précoce. Cependant, il est décevant de constater que la participation des femmes à la prévention des conflits, aux processus de paix et aux transitions politiques post-conflit reste un grand défi. Une représentation mixte demeure, à notre avis, la meilleure garantie d’un processus décisionnel équilibré, qui prend en compte la population dans son ensemble ainsi que tous les facteurs importants.

Afin de contribuer à cet objectif sur le continent africain, la Belgique finance en République démocratique du Congo à concurrence de 2 millions d’euros, la mise en œuvre du projet d’ONU-Femmes, « Appui aux

droits et participation des femmes congolaises », dans le cadre de la résolution 1325 (2000). Ce projet investit dans l'appui à l'autonomisation économique et dans la formation au leadership féminin. Par ailleurs, au Mali, la Belgique assure, avec ONU-Femmes, la co-présidence du groupe de donateurs axé sur la question du genre. La Belgique se félicite de l'augmentation du nombre de femmes au sein du Gouvernement malien, suite au dernier remaniement ministériel, et y voit une évolution positive dans l'acceptation du rôle clef des femmes. Néanmoins, mon pays regrette que les femmes continuent d'être sous-représentées au niveau décisionnel depuis le début du processus de médiation ainsi que leur faible représentation dans la phase de mise en œuvre. La Belgique espère que le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2015-2017 pourra contribuer à remédier à ces lacunes.

En conclusion, je tiens à souligner que la Belgique s'engage à continuer de mettre en œuvre son propre plan d'action et à accorder une priorité, sur les plans politique et opérationnel, à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Elle appelle tous les pays à prendre en compte les aspects de protection, de participation et de prévention de la résolution 1325 (2000). Dans la même optique, la Belgique encourage tous les pays africains à ratifier Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). Les femmes sont une force pour la paix. Il est essentiel qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de protagonistes politiques au service de la paix, de la sécurité et de la reconstruction au lendemain des conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Ma délégation remercie la présidence angolaise du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public dédié à la question du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Je voudrais également remercier tous les intervenants pour leurs contributions à ce débat.

La communauté internationale est unanime sur la contribution positive que peuvent apporter les femmes tant à la prévention des conflits qu'à leur résolution. L'histoire a montré que la paix et la stabilité sont plus durables lorsque les femmes sont impliquées dans la mise en place de mécanismes de prévention des conflits, ainsi que dans les processus de leur résolution. La raison est simple : les femmes sont une composante fondamentale de la société, et partant, leur implication dans ces processus permet la prise en considération pleine et effective de leurs besoins et de leurs préoccupations.

Dans sa recommandation générale n°30 publiée en octobre 2013, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constaté la « faible participation des femmes aux institutions se consacrant à la diplomatie préventive », ajoutant que « c'est seulement en faisant participer des femmes et en analysant les conflits en tenant compte de la problématique hommes-femmes que les États parties peuvent concevoir des plans d'action appropriés ».

Le Comité a en outre reconnu que les femmes jouent un rôle de chef de file en période de conflit et affirmé que faire participer suffisamment de femmes aux négociations internationales et aux activités de maintien de la paix peut changer les choses.

Sur le plan normatif, le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que leur participation sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, sont réaffirmés dans plusieurs documents onusiens, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité, dont sa résolution pionnière, la résolution 1325 (2000). C'est cette résolution qui consacre les dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes.

Fort de ses femmes, le continent africain a su faire face à de nombreux conflits. En effet, la femme africaine a démontré une grande capacité à contribuer aux efforts pour une paix et une réconciliation durables. Dans plusieurs conflits qui ont frappé et qui continuent de frapper notre continent, la femme africaine a su s'engager efficacement, notamment à travers des méthodes non confrontationnelles, pour résoudre les conflits et se concentrer sur le bien-être collectif. La femme africaine s'est distinguée en tant que bonne négociatrice dans plusieurs situations, notamment en raison de sa non-implication dans les combats. Souvent elle-même cible, voire victime de violence, notamment sexuelle, la femme africaine a su trouver de bons moyens de prévention des conflits et a pu s'associer aux efforts visant à reconstruire une paix durable. La femme africaine a également joué un rôle important au niveau de l'intégration interethnique et de la diffusion de la culture de paix à tous les niveaux, de la plus tendre enfance à l'âge adulte. Ceci a contribué à créer, dans plusieurs situations, une cohésion sociale et à dissiper les dissensions d'ordre socioculturel, et a

permis aux différents groupes ethniques de cohabiter harmonieusement dans un même espace, ou même dans des espaces contigus.

Notre monde d'aujourd'hui nous appelle à renforcer l'implication des femmes dans les processus de prévention et de résolution des conflits. Les femmes doivent participer à tous les stades des négociations sur la prévention des conflits, la paix, la justice transitionnelle et la reconstruction. Nous ne pouvons nous contenter de les considérer comme des victimes lors des conflits ou comme des observatrices des processus de prise de décisions. Une ferme volonté politique et un engagement résolu de la communauté internationale sont nécessaires pour favoriser l'autonomisation des femmes et garantir leur participation pleine et systématique dans tous les aspects de la vie sociale et aux différents processus de paix.

Enfin, il est impératif d'appuyer le travail de la société civile, notamment les organisations de femmes défenseurs des droits de l'homme, et de promouvoir les mécanismes internationaux de justice. Les femmes sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale dans la promotion de la paix et des droits de la femme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Galbavý (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Je tiens également à remercier de leurs observations détaillées les personnes qui ont présenté des exposés.

Au cours des dernières décennies, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont devenues une vision positive et prospective du développement de l'Afrique. Au niveau continental, les dirigeants africains ont adopté des instruments solides, notamment le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et la Décennie des femmes africaines. En janvier, l'Union africaine a déclaré 2016 Année africaine des droits de l'homme, un accent particulier étant mis sur les droits de la femme. Selon des statistiques établies par l'ONU, les pays africains représentent un tiers des pays dotés de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), ce qui imprime une perspective africaine importante au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

En dépit des efforts considérables entrepris pour l'exécution du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et des progrès accomplis au cours des 15 dernières années, de nombreux problèmes persistent. Dans le monde entier, les femmes continuent d'être exposées de manière disproportionnée aux conflits, à la violence sexuelle et sexiste et à l'extrémisme violent, qui menacent d'annuler les progrès fragiles accomplis par le passé. À l'avenir, nous devons tous accélérer la mise en œuvre des engagements qu'ont pris nos gouvernements à l'égard des femmes il y a 20 ans pour réaliser l'égalité des sexes durant l'après-2015. L'ONU doit fournir une aide et un appui continus aux femmes en tant qu'agents de paix et, dans le même temps, elle doit déployer des efforts plus efficaces afin que les femmes ne deviennent pas des victimes et qu'elles soient protégées en situation de conflit.

La Slovaquie appuie fermement la participation pleine et égale des femmes aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité internationales et appelle à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La participation stratégique des femmes et le rôle de chef de file qu'elles jouent dans la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, et plus généralement dans tous les aspects de la société, augmentent les chances de parvenir à une paix durable. Sans la participation égale et active des femmes, nous ne parviendrons pas à régler les problèmes et à réaliser les ambitieux objectifs de développement durable.

Il est largement reconnu que la réforme du secteur de la sécurité est essentielle à la consolidation de la paix après les conflits et à la création des conditions nécessaires à la reconstruction et au développement. Les institutions du secteur de la justice et de la sécurité doivent être représentatives des besoins des femmes et des hommes et être en mesure d'y répondre. L'ONU doit s'atteler à la réforme du secteur de la sécurité en tenant compte de la problématique hommes-femmes durant les phases de planification, de mise au point, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. La résolution 2151 (2014), sur la réforme du secteur de la sécurité, souligne qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. Il est essentiel que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte de la problématique hommes-femmes pour que les institutions dans ce secteur se développent de manière non discriminatoire, qu'elles soient représentatives

de la population et à même de répondre efficacement aux besoins spécifiques des divers groupes en matière de sécurité. La réforme du secteur de la sécurité doit englober la réforme des processus de recrutement et l'amélioration de la fourniture des services de sécurité en vue de combattre et de prévenir la violence sexuelle et sexiste.

Je saisis également cette occasion pour réaffirmer notre ferme appui à la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. De même, je tiens à saluer ici le travail important qu'accomplissent les défenseurs des droits fondamentaux des femmes qui travaillent en situation de conflit, tout en considérant qu'il faut les protéger.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Menkveld (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Angola d'avoir convoqué le présent débat public sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Aujourd'hui, nombreuses sont les femmes africaines qui sont autonomes, qui vont à l'école, qui ont intégré le marché du travail et qui subviennent aux besoins de leurs familles. Il est très encourageant de voir que davantage de femmes sont nommées et désignées à des postes de responsabilité, tels que Représentantes spéciales du Secrétaire général et commandants de force. Le nombre de femmes à différents postes et parmi le personnel civil des Nations Unies a sensiblement augmenté. Si, dans un avenir proche, nous pouvons aussi accroître le nombre de femmes dans les rangs de l'armée et de la police, nous aurons alors progressé de façon tangible en matière de prévention et de règlement durable des conflits.

Mais nous voyons aussi qu'il y a des réactions de rejet, de crainte que les progrès obtenus en termes d'autonomisation des femmes ne viennent menacer le tissu social, comme souligné dans l'étude mondiale. Nous voyons que dans de nombreuses zones de conflit en Afrique les femmes ne sont pas impliquées officiellement dans la prévention et le règlement des conflits. Les femmes dans ces zones sont quotidiennement exposées aux risques de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

L'extrémisme violent est actuellement en pleine expansion. L'inquiétante tendance à utiliser la violence sexuelle comme tactique de terreur et la violence à large échelle à l'égard des femmes sont des exemples qui montrent que les femmes sont spécifiquement ciblées par les groupes extrémistes. En conséquence, les femmes et les filles sont souvent stigmatisées par leurs familles et des membres de leurs communautés. Nous devons stopper cette inquiétante évolution maintenant. On peut le faire en renforçant le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et en faisant ressortir que les femmes sont aussi des leaders et des agents du changement.

En intégrant la perspective genre dans la prévention et le règlement des conflits, nous pouvons édifier des sociétés justes, viables et pacifiques partout – des sociétés où les femmes sont en sûreté et vont à l'école, où elles sont activement impliquées dans l'avenir de sociétés démocratiques et où elles participent activement à la vie politique. Enfin et surtout, des sociétés où les femmes ont des chances égales de prendre économiquement en charge leurs familles et leur communautés.

Nous avons vu quels ont été les résultats des actions menées par de puissantes femmes africaines, comme la lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee, qui a plaidé en faveur de la paix au Libéria lors du processus de paix en 2003, en lançant le mouvement des femmes pour la paix. Les agents du changement comme elles sont légion.

La question des femmes et la paix et la sécurité est l'une des priorités de la politique étrangère et de développement des Pays-Bas. Le moment est venu de passer de la parole à l'acte. Nous pensons que nous pouvons renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique par le biais de trois importantes approches du changement.

Premièrement, nous devons échanger les connaissances et les pratiques optimales concernant la prévention des conflits et la participation des femmes, du niveau local au niveau international. Nous devons prévenir les conflits en rassemblant les acteurs diplomatiques, de développement et économiques et en unifiant les perspectives. Les Pays-Bas appuient la mise en œuvre du plan d'action national du Mali et ont déployé des experts en genre dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Nous pouvons aussi réaliser le changement et instaurer la paix en appuyant la société civile et en travaillant avec elle. Notre troisième plan d'action national en est un exemple. De concert avec nos partenaires de la société civile, nous contribuons à la création d'un environnement propice en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud pour que les femmes puissent participer de façon constructive à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix, à la protection, aux secours et au relèvement. Si nous voulons renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, nous devons engager un dialogue intensif avec les communautés locales.

Nous savons bien que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de prévenir les conflits, mais nous ne considérons pas moins que la communauté internationale et la société civile ont aussi une responsabilité partagée dans la construction d'un monde plus sûr. Pour donner un exemple, dans le cadre de notre plan d'action national, les organisations de femmes au Soudan, au niveau local, ont pu convaincre les groupes et les tribus en conflit de déposer les armes et d'entamer un dialogue.

La troisième voie du changement est la protection accrue des femmes. Nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur la participation des femmes sans leur assurer protection et sûreté. La prévention de la violence sexuelle et la protection contre la violence sexuelle est une question qui continue de requérir notre pleine attention. En octobre 2015, nous, les États Membres de l'ONU, avons participé au débat public (voir S/PV.7533) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons rêvé et espéré ensemble pour les femmes prises dans des situations de conflit. Mais nous devons nous lever et traduire ces espoirs en améliorations pratiques. Nous devons aller au-delà de la rhétorique. Nous pouvons le faire ensemble en protégeant les femmes, en travaillant avec la société civile et en échangeant connaissances et pratiques optimales.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas continue de jouer son rôle en tant que partenaire de paix, de justice et de développement. Les Pays-Bas continuent d'appuyer vigoureusement la mise en œuvre des résolutions 2171 (2014), 1325 (2000), 2242 (2015) et les autres résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Nibishaka (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation d'avoir organisé cet important débat sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que de la note de synthèse détaillée (S/2016/219, annexe) que vous avez distribuée aux États Membres.

Le fait que nous tenons le deuxième débat public sur l'Afrique organisé par l'Angola durant sa présidence du Conseil de sécurité montre l'attachement de votre pays à la prévention des conflits et à une paix durable sur notre continent. Je remercie aussi la Directrice d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo Ngcuka; le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun; le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamu; ainsi que Mme Paleki Ayang, de leurs exposés respectifs présentés ce matin.

Comme le souligne l'étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et conformément aux recommandations des examens sur les opérations de paix qui viennent de s'achever, une prévention efficace des conflits requiert l'adoption d'une approche holistique qui comprend des mesures opérationnelles à court terme et des approches structurelles à plus long terme. Une telle approche holistique tient compte du fait que la participation des femmes au règlement des conflits et à la conception et l'exécution des activités de consolidation de la paix pendant et après un conflit est essentielle pour garantir une paix et un développement durables au lendemain d'un conflit.

Bien avant l'étude mondiale, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations de la société civile ont reconnu ces dernières années l'importance de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, dans le cadre de la lutte continue pour l'égalité, la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que pour l'élimination de la pauvreté et le développement, qui sont autant de mesures structurelles visant à remédier aux causes profondes d'un conflit.

Aujourd'hui, dans pratiquement tous les pays et régions du monde, des avancées ont été réalisées, bien que de façon inégale, en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, mais les gains obtenus restent fragiles en Afrique, avec un nombre croissant de cas de violence à l'égard des femmes et des filles en temps de conflit armé dans plusieurs pays africains. Cependant, pour autant que les femmes continuent d'être

victimes de violences en période de conflit armé, de nombreuses sociétés sortant d'un conflit en Afrique se sont engagées ces 10 dernières années dans une difficile transition d'un conflit armé à la consolidation de la paix après un conflit, et ont compris que, pour instaurer une paix durable qui favorise le développement économique, politique et social après le conflit, la pleine participation de tous les citoyens, notamment des femmes et des filles, est indispensable.

Notre expérience montre qu'il existe bien des façons dont l'inclusion des femmes dans la consolidation de la paix après un conflit peut renforcer les initiatives de consolidation de la paix et contribuer ainsi de façon positive à l'instauration de la paix. Par exemple, les femmes agissant individuellement, ainsi que les organisations de femmes, peuvent adopter différentes stratégies pour réduire la peur et l'incertitude après un conflit et favoriser un environnement de confiance et de collaboration. Par ailleurs, les femmes qui optent pour des positions de leadership politique peuvent offrir une alternative directe aux acteurs politiques traditionnels, renforçant ainsi l'élan en faveur du changement au lendemain d'un conflit et s'attaquant aux injustices du passé. Elles s'appuient souvent sur leur identité de femme et leurs expériences sociales communes pour surmonter les divisions, montrant au reste du personnel politique qu'il est possible de travailler avec l'opposition, ce qui est rare dans la plupart des situations d'après-conflit.

Comme le Conseil le sait, en avril, nous marquerons le vingt-deuxième anniversaire du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis au Rwanda, à l'issue duquel les femmes constituaient la majorité de la population. Malgré leurs souffrances, les femmes du Rwanda, animées d'un esprit de résilience, se sont immédiatement relevées et ont commencé à reconstruire leur pays, en assumant des rôles sociaux et économiques non traditionnels en tant que chefs de famille, dirigeantes communautaires et bailleurs de fonds, répondant aux besoins de leurs communautés et de leurs familles.

Par la suite, il y a un effort concerté du Gouvernement et des groupes de femmes pour répondre aux besoins des femmes rwandaises et les associer aux importants processus de reconstruction et de réconciliation nationales. Aujourd'hui, l'histoire de ce qui est arrivé au Rwanda, à bien des égards, représente un processus collectif d'apprentissage social, qui dépasse nos frontières.

Outre le fait que les femmes ont dépassé le seuil de 30 % dans les organes décisionnaires de l'État, fixé par la Constitution, et qu'elles représentent l'immense majorité des députés au sein de notre Parlement, les organes de sécurité du Rwanda, en collaboration avec d'autres organismes publics, les collectivités locales et la société civile, ont lancé des initiatives visant à protéger les femmes et les filles et à lutter contre la violence dont elles sont victimes. Citons, par exemple, les centres polyvalents qui offrent un large éventail de services gratuits aux victimes de la violence sexiste et qui sont gérés par la police nationale. Nous avons également mis en place dans tout le pays des bureaux d'accueil pour les femmes dans les postes de police, les unités militaires et au Bureau du Procureur national pour offrir des services sexospécifiques aux victimes.

Actuellement, le Rwanda est le premier pays d'Afrique fournisseur de contingents et de personnel de police qui met à la disposition des opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix des Nations Unies des femmes policiers et agents pénitentiaires. Nous avons ainsi 220 policiers de sexe féminin affectés à différentes missions, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Ces policiers contribuent activement à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à la sensibilisation à cette question dans les communautés qu'elles servent. Nous intensifions nos efforts pour en augmenter le nombre.

Ces femmes servent également de conseillères en matière de lutte contre la violence sexiste et partagent les pratiques optimales parmi les policiers et les autorités locales. C'est pourquoi nous appuyons la pleine mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1960 (2010), qui insistent sur le fait que tous les mandats de maintien de la paix doivent prévoir des dispositions définissant des mesures spécifiques de lutte contre la violence sexuelle. Il faut, pour cela, identifier clairement des conseillers pour la protection des femmes aux côtés des conseillers pour la problématique hommes-femmes et des unités de protection des droits de l'homme.

Malgré les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325 (2000) 16 ans après son adoption, des problèmes persistent à plusieurs niveaux et continuent d'entraver la participation des femmes et de compromettre leur protection et leur sécurité dans leurs foyers et dans leur pays. Citons notamment

l’insuffisance des possibilités offertes aux femmes d’exercer leur autorité ainsi que la sous-représentation persistante des femmes dans les processus de prévention des conflits, de règlement des conflits, de protection et de consolidation de la paix.

Tant la communauté internationale que les États Membres doivent redoubler d’efforts pour préserver les progrès réalisés et réduire les inégalités constatées à différents niveaux dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Enfin, nous exhortons tous les États Membres sortant d’un conflit à faire davantage pour relever ces défis. Nous attendons aussi avec intérêt la mise en œuvre intégrale des recommandations formulées dans l’examen indépendant de l’application de la résolution 1325 (2000).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d’abord l’Angola d’avoir organisé ce débat public très opportun et d’avoir donné aux États Membres la possibilité d’exprimer leurs vues sur cette question urgente.

Dès le départ, le Portugal a été un ardent défenseur du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, car nous pensons qu’il est essentiel de s’attaquer à l’impact disproportionné que les conflits armés ont sur les femmes et les filles, et d’élargir leur participation aux processus de paix.

Au cours des 15 dernières années, le Conseil de sécurité, par le biais de l’adoption de plusieurs résolutions, a reconnu le rôle important que les femmes et les filles jouent dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, malgré les progrès significatifs qui ont été accomplis et la mise en place d’un cadre normatif solide, nous savons tous que des défis considérables subsistent en raison notamment de la nature changeante des conflits.

Les femmes et les enfants sont touchés de façon disproportionnée par les conflits partout dans le monde, y compris en Afrique. Outre qu’elles sont victimes des conflits et de la violence sexiste, les femmes et les filles africaines remplissent des rôles différents et contribuent à façonner les relations actuelles entre les sexes. Les femmes en Afrique représentent plus de 50 % de la population et de la main-d’œuvre du continent. Il est tout simplement inconcevable que la paix puisse être jamais instaurée et préservée sans leur participation et leur engagement constant. Leur participation à toutes les étapes de la prévention et du règlement des conflits est essentielle pour faire en sorte que leur point de vue soit entendu, leurs droits protégés et leurs besoins satisfaits.

Au-delà de leur importance numérique, les filles et les femmes en Afrique ont leurs propres perceptions, intérêts, priorités et sensibilités, qui découlent partiellement des rôles dévolus à chacun des deux sexes et des relations entre les sexes au sein de leurs communautés et sociétés. Leurs voix doivent être entendues et leur potentiel doit être pleinement libéré et mis à profit, car il faut admettre que leurs expériences et leurs ressources représentent une contribution essentielle à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu’à la réconciliation.

Le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité en Afrique est un sujet de préoccupation particulier en période de conflit et d’après-conflit, étant donné que plusieurs obstacles continuent d’entraver l’intégration effective des femmes dans la prévention des conflits en Afrique. Entre autres contraintes, citons l’absence de fonds à cette fin et le fait que les initiatives des femmes sont très souvent reléguées à l’arrière-plan.

Que ce soit en s’occupant de leurs familles et de leurs communautés, ou en tant que dirigeantes de leurs communautés, cheffes religieuses ou traditionnelles, représentantes politiques ou citoyennes, les femmes peuvent jouer un rôle fondamental dans la prévention des conflits, aussi bien sur le plan politique que sur celui de la sécurité. Elles peuvent également être des agents du développement. Nous savons tous que toutes ces choses sont liées : la prévention des conflits, la paix, la sécurité et le développement.

L’approbation par les États des plans d’action nationaux pour l’application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité constitue, à cet égard, un outil très important pour promouvoir effectivement le rôle des femmes et des filles dans la prévention et le règlement des conflits. Le Portugal a adopté en 2009 son premier plan d’action national sur l’application de la résolution 1325 (2000), et en 2014 la deuxième édition de ce plan pour la période 2014-2018.

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), dont six pays d’Afrique sont membres, a également adopté un plan stratégique visant à promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Le plan prévoit des actions spécifiques à mener dans le domaine de la

prévention des conflits et de la promotion d'une culture de paix par ses États membres, le Secrétariat exécutif, le Réseau des femmes parlementaires de la CPLP et les organisations de la société civile. Les activités devant être exécutées en partenariat avec d'autres organisations internationales comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux aux fins d'appliquer la résolution 1325 (2000), des programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux responsables locaux de la résolution, et une coopération militaire et technique entre les États membres de la CPLP en vue de mettre en œuvre la résolution. En abordant à titre systématique les questions d'égalité des sexes dans les domaines diplomatique, militaire, de la sécurité, de la justice et du développement, la mise en œuvre de ces plans permet aux femmes de compter sérieusement, désormais, parmi les parties prenantes actives et constructives, et parmi les acteurs clefs.

Enfin, j'aimerais saluer le fait que des organisations comme l'Union africaine et l'OTAN ont nommé des envoyés spéciaux pour les femmes, et la paix et la sécurité, et qu'un nombre croissant de pays ont mis au point des plans d'action nationaux aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes adoptées subséquemment par le Conseil.

De nouveaux efforts sont nécessaires pour maintenir et amplifier ce qui a été accompli à ce jour et assurer des progrès plus importants et l'adoption de nouveaux engagements, dans le cadre de ce programme, de la part des États Membres, des organisations régionales et, assurément, de l'ensemble du système des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de condamner avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste aussi lâche qu'odieux perpétré hier à Lahore, au Pakistan. Nous sommes fermement solidaires avec le Gouvernement et le peuple pakistanais dans leur lutte contre le terrorisme.

J'aimerais adresser nos félicitations à la présidence angolaise pour l'organisation de ce débat opportun sur le thème des femmes et de la paix et de la sécurité, avec un accent spécial sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

L'année dernière est à marquer d'une pierre blanche en ce qui concerne l'égalité des sexes et la mise en œuvre des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous avons en effet célébré le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, mais également marqué le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000). L'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000), ainsi que les processus d'examen menés par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, ont permis d'appuyer sur des bases solides la réflexion sur un cadre international de coopération concernant la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, en mettant fortement l'accent sur l'autonomisation des femmes. L'ONU a quant à elle réaffirmé son propre engagement à l'égard du renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits par l'adoption de la résolution 2242 (2015).

Les graves effets qu'ont les conflits sur les femmes et les filles dans différents endroits du monde continuent de constituer une problématique non négligeable à laquelle il faut s'attaquer. De surcroît, notre monde traverse actuellement la plus grande crise humanitaire qu'il ait connue depuis la Deuxième Guerre mondiale, avec un afflux croissant de populations déplacées en raison de conflits prolongés et du manque de sécurité et de stabilité, qui engendre de nouvelles difficultés pour les catégories vulnérables, dont les femmes et les filles. En outre, les actes effroyables perpétrés contre des femmes et des filles par des organisations terroristes telles que Boko Haram et Daech démontrent la nécessité d'une stratégie globale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Les femmes et les filles d'Afrique ne sont pas à l'abri des difficultés et des problématiques que je viens de décrire, au contraire : en période de conflit et d'insécurité, il ne fait pas de doute que ce sont les femmes africaines qui ont le plus à souffrir en tant que victimes de violences sexuelles et sexistes généralisées. Et pourtant, quand les temps sont durs, les femmes jouent également un rôle de premier plan dans la consolidation de la paix et en soutien de ces processus. Nous avons conscience du fait que les femmes en Afrique contribuent à rendre possibles le développement économique, la paix et la solidarité sociale. Il convient de souligner que l'effort global de stabilisation et de développement mené en Afrique ne saurait aboutir si les femmes ne sont pas en sécurité et n'ont pas accès aux

cadres politiques, économiques, sociaux et judiciaires officiels et officieux.

À cet égard, et dans le cadre d'une politique africaine de partenariat multiforme, la Turquie préconise une participation politique et sociale accrue des femmes sur le continent, ainsi que le renforcement de leur pouvoir économique. À cette fin, la Turquie met en œuvre des projets conjoints aux niveaux multilatéral et bilatéral avec l'Union africaine et les pays africains en vue du renforcement des capacités des femmes dans le cadre du développement socioéconomique. La Turquie attache également beaucoup d'importance aux efforts visant à promouvoir et faire progresser la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Afrique. Pour ne citer qu'un exemple récent, la Turquie a organisé conjointement avec le Gouvernement fédéral somalien une manifestation portant sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité en marge du Forum de partenariat de haut niveau – le Pacte pour la Somalie –, à Istanbul du 23 au 24 février dernier, avec la participation de partenaires internationaux et de femmes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des gouvernements central et régionaux de Somalie, ainsi que des représentants de la société civile. La participation des Premières dames de Turquie et de Somalie, qui ont prononcé les discours de clôture de cette manifestation, a permis d'ajouter une nouvelle voix puissante en faveur de la cause des femmes africaines.

En conclusion, j'aimerais souligner que la Turquie entend continuer de travailler avec ses partenaires africains et la communauté internationale afin d'assurer la participation active des femmes au maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Angola de l'éclairage constant qu'il jette sur notre continent et de la convocation de cet important débat sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que de la note de synthèse (S/2016/219, annexe) que vous avez fait circuler, Madame la Présidente, en préparation de ce débat.

L'Algérie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran en qualité de président du Mouvement des pays non alignés.

Je souhaite saluer le travail de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M[me] Phumzile Mlambo-Ngcuka, ainsi que du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, de même que celui qu'accomplit l'Ambassadeur Macharia Kamau du Kenya, en qualité de président de la Commission de consolidation de la paix, et les remercie tous, ainsi, bien sûr, que M[me] Paleki Ayang, Directrice exécutive du Réseau pour l'autonomisation des femmes du Soudan du Sud, de leur contribution à ce débat.

La résolution 1325 (2000), fondatrice, sur les femmes et la paix et la sécurité, a éveillé le Conseil de sécurité à la conscience du rôle vital que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans les négociations de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, l'action humanitaire et la reconstruction après un conflit. Il est légitime aujourd'hui de poser la question : qu'avons-nous fait depuis? Bien sûr, nous soulignons plus souvent l'importance d'une participation égale des femmes et de leur pleine association à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, en vertu des dispositions de la résolution. Mais nous réaffirmons aussi la nécessité d'intégrer les femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits, ces processus étant directement liés à la viabilité des accords de paix et à la diminution du degré des violences récurrentes.

Nous ne devons jamais oublier ou négliger le fait que les femmes sont souvent les premières victimes des conflits et des attentats terroristes et que les violences sexuelles et toutes les violences commises à l'égard des femmes sont même devenues une arme dans les situations de conflit. N'oublions pas que nous avons désormais une autre résolution, la résolution 2242 (2015), qui met en exergue et souligne la nécessité de veiller à ce que les femmes prennent part et président aux processus de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans notre travail avec les gouvernements, nous devons également tendre la main aux collectivités locales, et aux femmes en particulier, afin de régler les différends par la participation de tous et par le dialogue. Une paix durable ne se fait pas sans un accès des acteurs clefs, et des femmes en particulier, aux institutions. Comme nous l'avons fait observer, et comme l'indique la note de synthèse, les processus de paix caractérisés par leur ouverture permettent d'augmenter de 20 % la probabilité de déboucher sur un accord de paix qui soit respecté pendant plus de deux ans. À l'évidence, il est nécessaire de répéter que le renforcement du pouvoir d'action des femmes n'est pas un luxe, mais une nécessité, dans l'intérêt de la paix.

La participation des femmes à la prévention des conflits en Afrique a permis de se faire une idée plus complète des causes de conflit et des solutions possibles. Pour son exposé de ce matin, je remercie l'Ambassadeur Téte António, de l'Union africaine, qui a pointé à juste titre tout ce que notre institution africaine a fait et entend faire en la matière, en donnant, ce faisant, un exemple à suivre et à appuyer. Sur notre continent, différents mécanismes, politiques et structures ont été créés, en effet, pour favoriser la réunion de conditions propres à permettre aux femmes de jouer un rôle crucial dans la paix et la sécurité.

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de 2004 ont engagé les États membres de l'Union africaine à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) susmentionnée. En outre, 2016 est l'Année africaine des droits de l'homme, et un accent particulier sera mis sur les droits des femmes. Il y a quelques jours, la capitale de mon pays, Alger, a accueilli la cinquième réunion de l'assemblée de la Déclaration adoptée à la Conférence internationale de Kigali sur le rôle de la réforme du secteur de la sécurité pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, qui a été marquée par la présence du Secrétaire général.

Nous soulignons l'importance de meilleures synergies entre les structures régionales, continentales et internationales des mécanismes d'alerte rapide. Ces structures ont bénéficié de la participation des femmes, en particulier en Afrique. Aujourd'hui, des progrès ont été accomplis dans la détection et la surveillance des signes avant-coureurs de conflit, et cela est renforcé par des initiatives locales visant à faciliter la prise en charge à travers toute l'Afrique. Des mécanismes de prévention des conflits mis en place aux niveaux régional et local fournissent des renseignements utiles sur les risques de crise. Cependant, ces mécanismes doivent être renforcés de sorte à pouvoir produire en temps voulu des résultats tangibles.

Dans le cadre de l'Union africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent est en train d'être mis en service et la collaboration avec les mécanismes régionaux d'alerte rapide est en cours d'élaboration. Par ailleurs, ce mécanisme pourrait bénéficier des stratégies mises au point par l'Organisation des Nations Unies dans ses activités nationales de prévention des conflits, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs locaux dans ce domaine et de l'examen des causes profondes des conflits et non pas seulement de leurs symptômes, étant donné que ces structures et la participation des femmes se sont révélées être d'une importance critique pour une action préventive et rapide face à d'éventuelles crises.

L'expérience de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes indique qu'au niveau régional en Afrique, des efforts concrets sont actuellement déployés pour mettre l'accent sur l'égalité des sexes conformément aux engagements pris par l'Union africaine au niveau régional, des efforts menés notamment par la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

En témoignage de l'importance qu'elle attache au rôle joué par les femmes dans la sphère politique, l'Algérie a lancé un appel en faveur de la mise en œuvre du programme sur l'égalité entre les sexes pendant une période prolongée allant de 2015 à 2017, en association avec ONU-Femmes. Nous allons poursuivre nos efforts de façon absolue et ferme aux côtés de nos partenaires de l'ONU et des organisations régionales afin de donner aux femmes les moyens d'agir aux niveaux local, national et régional.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier les intervenants de leurs observations instructives. Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, l'Angola, qui préside le Conseil de sécurité en ce mois de mars, d'avoir organisé ce débat public sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique, un sujet qui nous tient à cœur en Afrique. Je tiens également à vous remercier, au nom de la Namibie, d'avoir axé votre présidence sur des questions qui revêtent une grande importance pour le continent africain, le Moyen-Orient et d'autres parties du monde – des questions qui appellent une attention accrue du Conseil.

La Namibie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que nous nous concentrons sur cette question, il est important de reconnaître qu'il faut faire plus pour faire pleinement participer les femmes au règlement et à la médiation des conflits. La pleine

participation des femmes au rétablissement de la paix est d'une importance fondamentale pour la consolidation de la paix et de la sécurité. La Charte des Nations Unies non seulement engageait ses membres à préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais réaffirmait également sans équivoque les droits fondamentaux et l'égalité de droits des hommes et des femmes. En dépit de cet engagement, l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix n'a été compris que lentement au sein du système des Nations Unies.

Sous la présidence de la Namibie, le Conseil de sécurité a adopté le 31 octobre 2000 la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette résolution, qui a marqué un nouveau jalon dans le processus consistant à donner aux femmes un rôle politique important dans le domaine de la paix et de la sécurité, préconisait de renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la promotion de la paix et l'aide à la reconstruction après le conflit, et d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les opérations des Nations Unies. Grâce à la résolution 1325 (2000), la participation accrue des femmes aux processus de paix a été reconnue en tant qu'objectif pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Il est important de noter que, grâce à l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'image conventionnelle des femmes victimes sans défense de la guerre a été remplacée par une compréhension du rôle important qu'elles jouent dans la promotion de la paix et de la sécurité. Nous croyons que lorsque les femmes sont impliquées dans la consolidation de la paix, le problème de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans les situations de guerre et de conflit peut être réglé. La résolution 1325 (2000) est la première résolution adoptée par le Conseil de sécurité qui traite spécifiquement de l'impact disproportionné de la guerre sur les femmes et insiste sur l'importance de la participation des femmes sur un pied d'égalité aux efforts visant à maintenir et promouvoir une paix et une sécurité durables.

La Namibie attache une grande importance à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Namibie a été le premier pays à ratifier le Protocole de la SADC sur le genre et le développement en octobre 2009. Le Protocole demande aux États membres de mettre en place des mesures visant à assurer que les femmes bénéficient d'un niveau égal de représentation et de participation aux postes décisionnels clefs et aux processus de consolidation de la paix. C'est la raison pour laquelle la Namibie fournit l'un des plus gros des contingents de femmes à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Les femmes namibiennes dans les missions de maintien de la paix ont démontré leur engagement remarquable, leur haut niveau de compétence et leurs aptitudes à innover. Aujourd'hui, les femmes namibiennes montent régulièrement en grade et étendent leur influence à un rythme de plus en plus rapide, servant avec courage aux niveaux national, régional et mondial de différentes manières. Plus important encore, elles servent et se sacrifient avec autant de courage que les hommes, comme elles l'ont fait au cours de notre lutte pour la libération.

Au niveau mondial, il est grand temps que nous mettions en place et en œuvre un programme ambitieux mais réalisable sur les femmes dans les conflits armés et favorisions un rôle accru des femmes dans les processus de paix. Les dispositions de la résolution 1325 (2000) doivent s'inscrire dans les obligations des États de remédier aux problèmes structurels et systémiques des inégalités entre les sexes et de la discrimination par le biais d'une législation, de politiques et de réformes institutionnelles globales. Nos travaux et nos activités de plaidoyer doivent à présent être axés sur la vie de tous les jours et nous ne devons jamais renoncer. Il nous faut réussir, car nous ne pouvons pas nous permettre de décevoir notre prochaine génération de femmes.

L'histoire a clairement démontré que les femmes qui ont eu la possibilité de participer à des missions de maintien de la paix ont prouvé que le courage et le leadership n'ont pas de sexe, car les femmes qui prennent part à ces missions courent les mêmes risques que leurs homologues masculins et sont comme eux prêtes à perdre la vie ou à perdre un membre. Nous devons nous rappeler en permanence que la résolution 1325 (2000) et les résolutions qui ont suivi, notamment la résolution 2242 (2015), nous demandent de prendre des mesures énergiques au niveau national pour mettre en place des politiques permettant le déploiement international de femmes Casques bleus. Tout aussi importante est l'obligation qui est la nôtre de mettre en œuvre les recommandations de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Nous venons d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui réunit un ensemble de cibles communes qui vont non seulement changer la vie de centaines de millions de femmes mais également contribuer à l'avènement d'un monde meilleur, plus équitable. Toutefois la mise en œuvre effective de ce programme dépendra de sa simplicité et de sa capacité de susciter, au cours de sa durée de vie, une vaste riposte mondiale aux problèmes les plus pressants liés à l'autonomisation des femmes et surtout à leur pleine participation aux efforts de paix et de sécurité. La résolution 1325 (2000) sert l'humanité tout entière et c'est ainsi qu'elle a été conçue dès son adoption en octobre 2000. Elle doit être considérée comme un objectif global pour la paix, l'égalité et le développement. Sa mise en œuvre effective, de bonne foi, ne doit pas être quelque chose que nous entreprenons à reculons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) : Pour commencer, je voudrais remercier la présidence angolaise du Conseil pour l'organisation de ce débat public. Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui ont présenté des exposés pour leurs précieux points de vue. Le débat d'aujourd'hui est opportun car il nous permet de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent et de réfléchir à la manière de mieux soutenir le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique et ailleurs. À cet égard, je voudrais partager les vues du Royaume de Thaïlande sur la manière dont le Conseil de sécurité et les États Membres peuvent appuyer la participation effective des femmes dans les initiatives et les processus de paix et de sécurité.

Premièrement, les femmes et les hommes doivent jouir de l'égalité des chances. Quand les femmes et les filles bénéficient de l'égalité des chances sociales, économiques et politiques au même titre que les hommes et les garçons, leurs contributions à la société sont sans limites. Les efforts nationaux devraient donc se concentrer sur les moyens d'assurer l'égalité d'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi, aux financements, à la sécurité sociale, aux services de santé et à la justice. L'émancipation des femmes implique la promotion du développement et de la croissance d'une façon non exclusive, ce qui est crucial pour prévenir les conflits et maintenir la paix.

Deuxièmement, les droits des femmes doivent être promus et protégés. En temps de conflit, la souffrance des femmes et des filles peut être réduite si de solides institutions nationales existent pour garantir l'état de droit ainsi qu'une surveillance et une réponse efficaces aux violations des droits de l'homme. En outre, le relèvement des personnes affectées une fois le conflit terminé devrait être soutenu par un programme complet d'aide aux victimes.

Troisièmement, les femmes, trop souvent considérées uniquement comme victimes, sont aussi d'efficaces moteurs de changement. Les femmes apportent des points de vue inestimables sur ce que signifient la paix et la sécurité. La prévention et le règlement durable des conflits peuvent être plus facilement assurés lorsque les femmes participent activement et de manière significative aux prises de décisions politiques et aux processus de paix pertinents. En 2015, la Mission permanente de la Thaïlande a chargé l'Institut international pour la paix de mener une recherche factuelle sur ce sujet précis. Cette recherche confirme, avec des données empiriques substantielles, que les processus de paix impliquant les femmes ont un pourcentage plus élevé de réussite et de durabilité. Nous encourageons donc l'ONU et les États Membres à prendre davantage de mesures pour accroître la capacité des femmes à jouer un rôle plus important à ce sujet.

Quatrièmement, les initiatives récentes en Afrique pour émanciper les femmes ont déjà un impact positif. Nous nous félicitons du Programme quinquennal de la Commission de l'Union africaine sur le genre, la paix et la sécurité, lancé en 2014, et de la Décennie pour les femmes africaines. Ces deux initiatives fournissent un excellent cadre pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et pour le soutien au rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous voyons aussi des avantages dans l'inclusion du programme des femmes dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion au sein du Programme quinquennal de l'Union africaine. De toute évidence, des organisations civiles et féminines dynamiques ont aussi permis d'unir les femmes en Afrique pour faire face aux menaces communes, comme la montée de l'extrémisme.

Nous sommes en faveur d'une coopération renforcée entre l'ONU et l'Union africaine dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier grâce aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous avons apporté une contribution concrète en participant comme premier pays non africain à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au

Darfour. Avec cette expérience directe, nous pouvons conclure de manière sûre que les effectifs féminins de maintien de la paix peuvent collaborer efficacement avec la population locale, en faisant preuve d'un degré très élevé de sensibilité culturelle et de sensibilité liée au genre. Dans une situation de conflit, cela peut aider à établir la confiance et l'assurance, et créer un environnement propice à la paix, pour les femmes et les filles en particulier. Nous incitons vivement l'ONU à nommer plus de conseillers pour l'égalité des sexes et à intégrer davantage la dimension « égalité des sexes » dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais conclure en rappelant qu'en Afrique, comme partout dans le monde, les femmes et les hommes doivent être reconnus comme partenaires égaux dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans d'autres efforts. Cela exige une forte volonté politique commune qui, de notre point de vue, fait toujours défaut, malgré un progrès récent concernant la promotion du rôle des femmes dans les processus de paix dans de nombreuses régions du monde. De son côté, le Royaume de Thaïlande est prêt et déterminé à rejoindre la communauté internationale dans ses efforts pour promouvoir la participation efficace des femmes à la paix et à la sécurité en Afrique et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence angolaise du Conseil d'avoir organisé cet important débat public à l'occasion du « mois de l'Afrique » au Conseil, ainsi qu'il a été baptisé.

Le Bangladesh saisit cette occasion pour rappeler son rôle phare dans l'adoption de la résolution 1325 (2000) durant son mandat de membre du Conseil de sécurité en 2000 et 2001. L'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), effectuée l'année dernière, a réalisé un travail louable pour présenter les progrès accomplis sous forme de résultats mesurables et d'objectifs tangibles. Il est encourageant de voir que les femmes ont joué un rôle central dans 67 % des accords de paix qui ont récemment été facilités par l'ONU ou dans lesquels cette dernière a servi de médiateur. Nous espérons que cet exemple sera suivi aux niveaux régional et national. Comme nous l'avons entendu des personnes qui ont présenté des exposés ce matin, l'exercice normatif entrepris par l'Union africaine s'inspire des principes et objectifs qui sous-tendent la résolution 1325 (2000) et les résolutions qui ont suivi.

La nature et la dynamique évolutives des conflits ainsi que la grande variété des motivations des acteurs concernés tendent à aggraver la situation des femmes en période de conflit armé. Même si les besoins des femmes en matière de protection demeurent la principale priorité, il est essentiel d'autonomiser les femmes et de leur donner les moyens de jouer un rôle important et efficace dans la prévention des conflits. Cela ne peut pas être le résultat d'une action extérieure, mais idéalement, d'une évolution endogène au sein des sociétés touchées par un conflit.

Au Bangladesh, nos investissements constants dans l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes nous ont permis de créer un environnement plus propice à la prévention de l'escalade et de la résurgence des conflits. Il n'est pas surprenant, comme on peut le constater ailleurs dans le monde, que les extrémistes violents et les terroristes soient résolus à inverser cette tendance en faveur du développement et de l'autonomisation des femmes en promouvant leurs ideologies tordues sur les normes et les règles sociales concernant les femmes. Il est essentiel que les groupes et les organisations de femmes élèvent la voix pour protester contre ces tendances, et renforcent leur action auprès des femmes, qui, sous contrainte ou involontairement, deviennent complices de ce plan mal inspiré promu par les extrémistes violents et d'autres acteurs similaires.

S'agissant de la situation en Afrique, nous voudrions attirer l'attention sur cinq questions clefs relatives au programme « les femmes et la paix et la sécurité », de notre point de vue national.

Premièrement, les examens qui ont été effectués simultanément l'an dernier sur des questions relatives à la paix et à la sécurité au sein des Nations Unies doivent, entre autres choses, donner un nouvel élan a l'élaboration de plans nationaux d'action dans le cadre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes. Il existe tout un éventail de meilleures pratiques dans divers contextes socioéconomiques qui peuvent être étoffées grâce à des consultations nationales approfondies. Il faut que le rôle crucial des hommes et des garçons, en particulier les jeunes, soit pris en compte dans ces plans d'action.

Deuxièmement, il faut renforcer véritablement le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la

médiation, les négociations et les accords de paix au lieu de se contenter d'attirer l'attention sur certains exemples saillants. Il faut impérativement investir dans le leadership des femmes afin de leur permettre de contribuer efficacement à la prise de décision et aux négociations en vue d'intégrer les besoins et les préoccupations particuliers des femmes dans le cadre plus large des accords ou des mécanismes de paix.

Troisièmement, la nécessité de renforcer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris à des postes de direction, a été dûment reconnue en tant que facteur permettant d'assurer la protection des femmes et de renforcer le rôle des femmes dans la création des conditions propices à une paix durable. Le Bangladesh, qui fait partie des principaux fournisseurs de contingents, est convaincu que les femmes soldats de la paix peuvent apporter une contribution significative sur le plan de la qualité sur le terrain. Nous travaillons en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'accroître la participation des femmes au sein de notre personnel militaire et de police et pour renforcer et intégrer les activités des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les missions.

Quatrièmement, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est largement reconnu, mais reste limité faute de ressources et, parfois, de compétences spécialisées. Au sein des Nations Unies, il est possible de relancer une approche systémique de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'égalité des sexes de la Commission de consolidation de la paix en l'utilisant comme guide pour élaborer des stratégies adaptées à des contextes spécifiques. Au Bangladesh, nous sommes actuellement en train de créer un centre de consolidation de la paix, où nous avons l'intention de mener des recherches et de dispenser des formations spécialisées sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, entre autres choses.

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance primordiale qu'il y a à prévenir et à éliminer la violence sexuelle et sexiste en période de conflit armé. Il faut préserver l'élan politique qui a été imprimé à cette cause. La nécessité de veiller à ce que justice soit rendue pour ces crimes et de promouvoir l'apaisement et la réinsertion des victimes doit être un élément essentiel des efforts visant à endiguer ces crimes et à y mettre fin partout dans le monde. Le Bangladesh est prêt à partager son expérience dans ce domaine, notamment s'agissant de la promotion de la justice et de la priorité qui a été accordée aux victimes des actes de violence sexuelle et sexiste commis durant notre guerre de libération en 1971.

Le continent africain est en train de donner l'exemple en termes d'établissement et d'application de normes, dans de nombreux domaines. Grâce au leadership exemplaire des femmes africaines, nous sommes confiants que nous verrons apparaître de nouvelles dimensions du renforcement du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité dans les jours à venir, qui permettront notamment d'enrichir les travaux du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenants de leurs réflexions constructives sur la mise en œuvre du programme « les femmes et la paix et la sécurité » en Afrique.

La résolution 1325 (2000) appelle à la participation des femmes aux efforts consentis dans le domaine de la gestion des conflits, du règlement des conflits et en faveur d'une paix durable. Ma délégation voudrait attirer l'attention sur l'étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui souligne qu'une véritable implication des femmes est déterminante pour l'efficacité de toutes les interventions menées aux fins de la paix et de la sécurité. Ma délégation estime que le renforcement de la participation et d'une véritable implication des femmes dans la prévention des conflits, le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix au lendemain des conflits en Afrique est un impératif que l'ONU doit continuer à appuyer.

Ma délégation estime qu'il faut donner la priorité au leadership des femmes en matière de paix et de sécurité sur le continent et l'institutionnaliser. On pourrait y parvenir en renforçant et en promouvant le leadership des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable. Il est par conséquent essentiel de renforcer une plate-forme destinée aux femmes à tous les niveaux des sociétés africaines pour leur permettre d'échanger, de partager et d'harmoniser des stratégies relatives au leadership des femmes et de créer des coalitions en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans le cadre des efforts ayant trait au programme « les femmes et la paix et la sécurité ». Il conviendrait également de renforcer

les capacités et les compétences en matière de leadership des femmes en vue de leur participation aux processus et aux négociations de paix et de sécurité, et de promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions et les politiques du secteur de la sécurité, tout cela dans le but de garantir une véritable participation des femmes aux efforts de paix, de sécurité et de médiation en Afrique.

Aux Nations Unies, une mesure importante qui permettrait de renforcer l'élan imprimé jusqu'à présent serait de continuer à promouvoir une approche intégrée pour le programme « les femmes et la paix et la sécurité » dans tous les domaines d'action du système des Nations Unies. Il faudrait exploiter toutes les possibilités permettant de renforcer les échanges et les flux d'informations à l'échelle du système pour éliminer les approches fragmentaires et les cloisonnements qui peuvent faire obstacle à une action efficace. La mise en œuvre exige des efforts importants de la part de l'ensemble du système des Nations Unies et des États Membres, aux côtés des organisations de la société civile à tous les niveaux.

Ma délégation estime qu'il convient non seulement de prendre en compte la problématique hommes-femmes lors de l'examen des questions liées a la paix et la sécurité dont le Conseil est saisi, mais qu'il faut également adopter une méthode et une approche similaires lorsque les pays membres examinent les causes profondes des conflits dans d'autres organes de l'ONU, tels que le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme.

Dans le contexte des opérations de maintien de la paix, ma délégation est fermement convaincue que les femmes soldats de la paix sont à mieux même de protéger les femmes et les filles avant, pendant et après les conflits et la guerre. Forte de cette conviction, l'Indonésie s'engage à accroître le nombre de femmes indonésiennes déployées comme soldats de la paix dans le cadre des mandats des Nations Unies visant à assurer la protection des femmes et des filles, qui font partie des victimes les plus vulnérables des conflits sur le continent. Désormais, l'Indonésie compte apporter son plein appui aux demandes du Conseil visant à accroître le nombre de femmes soldats de la paix en Afrique et ailleurs.

Un mandat robuste des Nations Unies visant à promouvoir le programme « les femmes et la paix et la sécurité » est encore renforcé quand il bénéficie de l'appui d'organisations locales et régionales qui sont mieux adaptées et connaissent bien les caractéristiques géographiques et culturelles. Nous félicitons l'Union africaine d'avoir mis en place des mécanismes, des politiques et des structures qui ont permis la création d'un climat favorable à la pleine implication des femmes en faveur de la paix et de la sécurité. Il s'agit notamment du Programme quinquennal (2015-2020) genre, paix et sécurité de l'Union africaine et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui ne cesse d'être étoffée.

L'Indonésie est prête à coopérer et à collaborer avec l'Afrique en matière de paix et de sécurité. L'engagement et la volonté de l'Indonésie s'inspirent de la déclaration des dirigeants adoptée au du sixième sommet commémoratif Asie-Afrique, tenu à Bandung en 2015, qui, entre autres choses, réitère le principe et les avantages du multilatéralisme en vue du renforcement de la paix et de la prospérité en Asie et en Afrique, et en vue de continuer à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'entremise des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui et l'engagement inébranlable de l'Indonésie au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération et de la collaboration entre diverses régions. Nous continuerons à participer aux débats et aux processus en cours visant à renforcer le cadre international, en vue de renforcer la protection des femmes en période de conflit et le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et à participer à toutes les opérations de maintien de la paix mandatées par les Nations Unies au sein desquelles sont déployées des femmes soldats de la paix.

La séance est levée à 15 h 40.